

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE



TOME IV



1876-1877



QUIMPER

IMPRIMERIE D'ALPHONSE CAEN

1876-1877.

1871-1872

SOCIÉTÉ ANTHROPOLOGIQUE

DU MINISTÈRE

TOME IV

1876-1877

QUINZIÈME

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ

DE 1876-1877

LISTE GÉNÉRALE
DES
MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTÈRE, EN 1876.

Président : M. le Vte. Th. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ,
membre de l'Institut.

Vice-Présidents { M. l'abbé F. DU MARCHALLAC'H, vicaire
général de l'évêché.
M. F. AUDRAN, notaire à Quimperlé.

Secrétaires { M R -F. LE MEN, archiviste du Finistère,
directeur du Musée départemental
d'archéologie.
M. V. DE MONTIFAULT.

Trésorier : M CREAC'H CADIC, Antoine, rue Saint-Fran-
çois, a Quimper.

MM L'abbé ABGRALL, professeur au collège de Pont-Croix.

AFFICHARD, fils, propriétaire à Quimper.

ALAVOINE, Joseph, adjoint au maire de Quimper.

ALAVOINE, propriétaire, quai du Stéir, à Quimper.

ALLARD, fils, entrepreneur à Quimper.

ASHER, libraire, Mohrenstrasse, 53, à Berlin (Prusse).

ASTOR, maire de Quimper.

AYRAULT, substitut du procureur de la République, à
Quimper.

BAHEZRE DE LANLAY, garde général des forêts à
Landerneau.

BARBE, notaire à Moëlan.

L'abbé BAYEC, aumônier de l'hospice de Morlaix.

BIGOT, architecte du département.

BIGOT, architecte diocésain.

BINET, vétérinaire à Quimperlé.

DE BLOIS, Xavier, au château de Poulguinan, près Quimper.

LE BOLLOC'H, juge suppléant à Morlaix.

BOLLORÉ, Alexandre, négociant, rue des Reguaires, à Quimper.

BOLLORÉ, Eugène, négociant à Quimper.

BORELLI, avocat, à Quimper.

BOURASSIN, membre de plusieurs sociétés savantes, à Pont-Aven.

Cte DE BRÉMOND D'ARS, au château de la Porte-Neuve, commune de Riec.

BRIOT DE LA MALLERIE, président de la Société d'Agriculture de Quimper, à Penhars.

CAEN dit LION, imprimeur à Quimper.

CANVEL, professeur, à Quimper.

DE CARNÉ, Edmond, à Quimper.

DE CHABRE, avocat à Quimper.

DE CHAMAILLARD, fils, avocat à Quimper.

DU CHATELLIER, correspondant de l'Institut, à Pont-l'Abbé.

Cte DE CHAUVÉAU, propriétaire au château de Keriolet, à Beuzec-Conq.

CLAIRET, imprimeur à Quimperlé.

CLOAREC, greffier du tribunal civil de Quimper.

Le docteur COFFEC, à Quimper.

COLOMB, ancien conseiller de préfecture, à Quimper.

CORMIER, avocat à Quimper.

DU COUÉDIC, membre du conseil général, à Quimperlé.

DE COURCY (Pol), à Saint-Pol-de-Léon.

Cozic, chef de division à la préfecture.

- DANGUY DES DÉSERTS, notaire, à Daoulas.
LE DÉLIOU, notaire, à Pont-l'Abbé.
LE DOZE, propriétaire en Clohars-Carnoët.
DUBOIS SAINT-SEVRIN, commis de direction des postes.
DUVAL, conservateur des hypothèques à Morlaix.
FATY, major en retraite, à Quimper.
FAUTREL, pharmacien, à Quimper.
FLAGELLE, expert-arpenteur, à Landerneau.
DE FORSANZ, sénateur.
FOUGERAY, membre du conseil municipal, à Quimper.
FOULLIOY, capitaine de vaisseau, membre du conseil général, à Brest.
FRIELE, propriétaire à Quimper.
FROCHEN, fils, négociant à Quimper.
FROLLO DE KERLIVIO, employé des contributions indirectes, à Châteaulin.
H. GAIDOZ, directeur de la *Revue Celtique*, à Paris.
GAUBERT, membre du conseil général, à Carhaix.
LE GOARANT DE TROMELIN, au château de Rossulien, commune de Plomelin.
GORVAN, avoué à Quimper.
DE GOUYON, Arthur, au château de Kerbernez, commune de Plomelin.
GOVIN, Auguste, rue des Reguaires, à Quimper.
DE GOY, Stephen, avocat à Quimper.
DU GRANDLAUNAY, propriétaire à Vannes.
L'abbé GUÉGUÉNOU, recteur de Saint-Martin de Morlaix.
GUERMEUR, avoué à Châteaulin.
L'abbé GUILLARD, à Quimper.
LE GUILLOU-PENANROS, membre du conseil général, à Douarnenez.
LE GUILLOU-PENANROS, juge à Brest.

LE GUILLOU-PENANROS, Gustave, négociant, à Concarneau.

LE GUILLOU-PENANROS, Hippolyte, négociant à Concarneau.

GUIOT, négociant à Quimper, membre du Conseil municipal.

GUYHO, député à l'Assemblée nationale.

Le docteur HALLÉGUEN, à Châteaulin.

HÉMON, Louis, député de l'Assemblée nationale.

HÉMON, Prosper, à Quimper.

HÉNON, notaire à Quimper.

DE JACQUELOT, Louis, à Quimper.

DE JACQUELOT, Joseph, à Quimper.

JAMET, propriétaire à Châteaulin.

JAMET, pharmacien, à Quimper.

L'abbé JÉGOU, vicaire général de l'évêché, à Quimper.

JÉZÉQUEL, François, rue de Traverse, 7, à Brest.

JORY, négociant à Bordeaux.

R. DE KERRET, au château de Quillien, commune de Brasparts.

C. DE KERRET, à Gouesnac'h.

DE KERJÉGU, Louis, maire de Saint-Goazec.

DE KERSAUZON, membre du conseil général à Plouezoc'h.

L'abbé KERLAN, recteur de Plouzané.

L'abbé de KERNAÉRET, Université catholique de Lille.

LACOSTE, membre du Conseil général, à Châteaulin.

LAMARQUE, Robert, Champ de Bataille, à Brest.

DE LA LANDE DE CALAN, maire de Trégunc, à Quimper.

LAPLACE, avocat, rue Kéréon, 44, à Quimper.

DU LAURENS DE LA BARRE, ancien officier de marine,
à Quimper.

DE LÉCLUSE, Amédée, membre du conseil général
à Audierne.

LESTER, Eugène, négociant au Faou.

LOARER, agent-voyer en chef des chemins vicinaux.

LORANS, avoué à Quimperlé.

MALEN, professeur à Quimper.

MALHERBE DE LA BOISSIÈRE, à Ergué-Armel.

DE MAUDUIT, membre du conseil général, à Riec.

LE MOALLIGOU, docteur-médecin, à Quimperlé.

MOREAU, Stanislas, à Quimper.

LE MOYNE, rue de Rome, 52, à Paris.

LE NIR, ancien directeur des domaines, à Quimper.

LE NOBLE, rue Saint-François, 2, à Quimper.

M^{gr} NOUVEL, évêque de Quimper et de Leon.

DE PASCAL, propriétaire à Plomeur.

PAVOT, sous-intendant militaire, à Quimper.

DU PERRAY, propriétaire, rue du Parc, à Quimper.

PEYRON, propriétaire à Quimperlé.

L'abbé PEYRON, secrétaire de l'évêché.

PIHORET, préfet de la Loire.

POCARD-KERVILER, ingénieur des ponts-et-chaussées,
à Saint-Nazaire.

Th. DE POMPERY, député à l'Assemblée nationale, à
Rosnoën.

L'abbé POSTIC, recteur de Plonévez-Porzay.

E. PUYO, maire de Morlaix.

PUYO, architecte à Morlaix.

Cte DE QUELEN, Prosper, rue du Quai, à Quimper.

L'abbé QUÉMENEUR, curé de Ste-Croix, à Quimperlé.

QUINTIN DE KÉRCADIO, capitaine de gendarmerie,
à Quimper.

DE RAISMES, sénateur.

DE RÉMOND DU CHÉLAS, receveur des domaines, à
Quimper.

RICHARD, préfet honoraire du Finistère, à Quimper.

RICHARD, Amédée, receveur de l'enregistrement, à
Châteaulin.

RICHARD, juge de Paix, à Quimperlé.

LE RODALLEC, juge de paix, à Fouesnant.

S. ROPARTZ, avocat à la Cour d'Appel de Rennes.

ROSSI, propriétaire à Quimper.

ROUSSIN, propriétaire à Plomelin.

ROUMAIN DE LA TOUCHE, ancien procureur impérial.

LE ROUX, membre du Conseil général, à Landivisiau.

LE ROUXEAU DE ROSENCOAT, membre du Conseil gé-
néral, à Elliant.

DE SAISY, Paul, à Plounévezel.

DE SAINT GEORGES, propriétaire à Melgven.

Vie DE SAINT LUC, au château du Guilguiffin, com-
mune de Landudec.

DE SOLMINIHAC, propriétaire à Névez.

SOUDRY, avoué à Quimper.

SURRAULT, inspecteur d'Académie, à Quimper.

Henry DE TONQUEDEC, quai de Tréguier, à Morlaix.

TOULLEMONT, négociant au Guilvinec, en Plomeur.

TREVÉDY, président du tribunal civil de Quimper.

DE TROGOFF, Charles, à Coatalio, en Fouesnant.

DE TROMENEC, capitaine au 20^e régiment d'artillerie,
à Poitiers.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

SÉANCE DU 3 JUIN 1876.

Présidence de M. AUDRAN, Vice-Président.

Étaient présents : MM. Audran, de Blois, Briot de la Mallerie, Dubois-Saint-Sévrin, Faty, Fougeray, Carl de Kerret, Malen, de Montifault, Le Noble et Surrault.

Après la lecture de l'ordre du jour, qui porte en première ligne l'élection d'un Président de la Société, en remplacement de M. le comte de Carné, décédé, M. le Président fait observer que, par suite de divers empêchements, plusieurs membres n'ont pu se rendre à la réunion. Il demande si, dans ces circonstances, il ne conviendrait pas de remettre cette élection à la prochaine séance. L'ajournement proposé par M. le Président est décidé à l'unanimité, par l'Assemblée.

M. le Président donne ensuite lecture d'un mémoire de M. le comte de Brémond d'Ars, intitulé :

LE SIEUR DE ROMÉGOUX TUÉ AU SIÈGE DE CROZON, EN 1594.

L'auteur, après avoir raconté les différentes péripéties du siège de Crozon, qui se termina par la prise de la place, le 17 novembre 1594, reproduit, d'après le chanoine Moreau,(1) les

(1) *Histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 276 et suiv.

détails de la mort du capitaine Praxède, commandant du fort espagnol, et du capitaine français Romégou. Il ajoute :

On comprend qu'il serait intéressant de retrouver le tombeau de ces deux vaillants adversaires, Praxède et Romégoux, morts en se combattant héroïquement, et inhumés au même sépulcre, d'après l'ordre du maréchal d'Aumont. C'est en vain que nous avons pris des informations à Brest, où les deux seules églises qui existent sont modernes.

M. de Fréminville pensait qu'ils avaient été inhumés dans l'église, aujourd'hui détruite, des Sept-Saints, qui était la plus ancienne église de Brest. Lorsqu'en 1844, on fit disparaître les derniers vestiges de cette chapelle, on trouva dans les démolitions une pierre tombale armoriée, dont il nous a laissé la description suivante :

« Les ouvriers me montrèrent une pierre sépulcrale plate, longue d'environ six pieds, ne portant ni inscription ni date, mais dans le milieu de laquelle était encadrée avec soin une autre pierre de vingt pouces carrés, et sur laquelle étaient sculptés en relief, avec beaucoup de netteté, les écussons écartelés de deux familles nobles. »

« Au premier aperçu, les armoiries des écussons me frappèrent par un certain air d'étrangeté qui me fit soupçonner qu'ils pouvaient bien devoir se rapporter à des personnes dont les familles n'appartenaient point à la Bretagne. Les armoiries qui se trouvaient dans l'écu, au 1 et 4, étaient partagées transversalement en deux, par ce qu'en terme de blason, on appelle une *endanchure* : au *chef* étaient représentées deux *quintefeuilles*. Les armoiries qui, dans le même écu, se trouvaient au 2 et 3, portaient : *un chevron chargé d'un croissant, avec une cloche en pointe et deux roses en chef.* »

« Quant aux couleurs de ces blasons, comme elles n'étaient point exprimées par la sculpture, ainsi qu'on l'a fait depuis 1630, il n'est pas possible de les indiquer. »

« J'ai compulsé inutilement les divers armoriaux de la pro-

vince de Bretagne, ajoute M. de Fréminville, et je n'ai pu y reconnaître les armoiries de cette pierre tumulaire, sous laquelle on trouva aussi quelques ossements. Alors je fus frappé de l'idée que cette tombe, puisqu'elle paraît être étrangère aux familles du pays, pourrait bien être celle des deux fameux capitaines du XVI^e siècle qui se signalèrent en 1594, l'un à l'attaque, l'autre à la défense du fort espagnol ; je veux dire le sieur de Romégou, colonel d'infanterie dans l'armée française que commandait le maréchal d'Aumont en personne, et le célèbre Diego Garcias de Paradès ou Parèdes, également colonel de l'infanterie espagnole, qui défendit le fort en question avec la valeur la plus opiniâtre. Ces deux braves, en effet, furent tués dans cette occasion, et le chanoine Moreau, historien contemporain, dit positivement que le maréchal d'Aumont fit transporter leurs corps à Brest, où il les fit enterrer tous deux dans le même tombeau, ce qui explique pourquoi l'on voit sur celui-ci des armoiries doubles.»

« En admettant que la tombe dont il s'agit ici ait réellement recouvert les restes de ces deux guerriers, je ne fais que hasarder une conjecture, mais elle n'est pas dénuée de vraisemblance, et si elle venait à se confirmer, il serait intéressant de conserver leur mémoire. J'ignore quelles étaient les armoiries de la famille espagnole de Paradès ; celles de Romégou me sont également inconnues ; mais ce gentilhomme était du pays d'Aunis, où je sais que sa famille subsiste encore aux environs de la Rochelle. Je fais prendre des renseignements à ce sujet, et j'espère qu'ils me procureront un résultat satisfaisant.»

« La pierre armoriée est, en attendant, déposée dans une auberge de la rue des Sept-Saints. L'autorité municipale devrait prendre des mesures pour la conservation de ce monument historique, qui peut devenir pour le pays d'un bien grand intérêt » (1)

(1) Notice sur la chapelle des Sept-Saints ; *Revue Bretonne*, année 1844, p. 200 et suiv.

Depuis cet article de M. de Fréminville, la pierre tombale des deux valeureux guerriers a été bien oubliée. On n'en retrouve plus la trace. Du moins, jusqu'à ce jour, les recherches de M. François Audran, ancien maire de Quimperlé, et l'un des vice-présidents de notre société, ont été infructueuses sur ce point. Cependant, cette pierre n'a pu disparaître comme un simple et fragile objet d'art.

En attendant le résultat des nouvelles investigations, rétablissons l'identité de nom et de nationalité du vainqueur de Crozon.

Disons tout d'abord, que son nom n'a pas été régulièrement orthographié. ROMÉGOUX (et non *Romégou*) est le nom d'une paroisse de Saintonge située dans le canton de Saint-Porchaire, à cinq lieues de Saintes. C'était une seigneurie appartenant au commencement du XV^e siècle à la famille du Chastenet, dont était Jeanne du Chastenet qui la porta, avant 1433, à son mar Pierre de la Tour ; puis elle passa à la maison de Goumard d'Eschillais. Catherine Goumard, dame et héritière de Romégoux, épousa Jean Acarie, seigneur de Crazannes et du Bourdet, d'une ancienne famille de Saintonge dont les armes étaient : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même*, d'après La Chenaye des Bois, ce qui se rapporte assez avec la description des armoiries de la pierre tombale de Brest dont parle M. de Fréminville. — Romégoux, le héros de Crozon, était de la famille ACARIE, et non point un GOMBAUD, autre famille saintongeaise qui posséda, en partie, la même seigneurie de Romégoux, et dont l'un des membres, en porta le nom : nous voulons parler de Benjamin Gombaud, qualifié seigneur de Romégoux dans la généalogie de cette famille par Léon de Beaumont, évêque de Saintes (voir le *Chevalier de Méré*, Niort, 1869, page 25). Les Gombaud, seigneurs de Champfleury, portaient pour armes : *d'argent, à trois pals de gueules*. — Ce seigneur de Romégoux nous avait semblé devoir être celui qui périt au siège de Crozon, en 1594, car le chanoine Moreau, son

contemporain, parle du *frère* de Romégoux, qui se nommait, dit-il, le sieur de Champfleury, lequel épousa la sœur du sieur de Kerollain.

Or, Benjamin Gombaud, seigneur de Romégoux, était *frère* (toujours d'après Léon de Beaumont) de Jean Gombaud, seigneur de *Ghampfleury*, et il était mort en 1594, puisqu'en cette même année sa veuve convola en secondes noces; mais les dates seules détruiraient cette hypothèse. Romégoux, le colonel de l'infanterie française fut tué le 16 novembre 1594, et la veuve de Benjamin Gombaud de Romégoux était déjà remariée le 21 août précédent. — Cependant, comment expliquer l'expression de *frère* employée par Moreau en parlant du sieur de Champfleury ? Cela ne s'explique, croyons-nous, que par une confusion assez facile à faire, car ce seigneur de Champfleury, du nom de Gombaud, était le frère utérin de notre Romégoux, par leur mère Catherine Goumard, mariée d'abord à Jean Acarie, seigneur du Bourdet, et ensuite à François Gombaud, seigneur de Champfleury ; ce qui prouve encore que le lieutenant du maréchal d'Aumont était, non pas Benjamin Gombaud, seigneur en partie de Romégoux, mais Jean, *alias*, Jacques Acarie, également seigneur de Romégoux par sa mère, et par conséquent demi-frère du seigneur de Champfleury. Mais une autre objection se présente. Ce demi-frère, nommé Jean Gombaud, d'après Beaumont, épousa, en 1581, Léa de Culant, fille d'Olivier et de Marie-Françoise de la Rochebaucourt, dame de Saint-Mesme, et il n'est pas question d'une alliance en Bretagne. La seule réponse à faire, c'est que Jean Acarie de Romégoux a fort bien pu avoir un autre demi-frère, que Léon de Beaumont n'a pas cru devoir mentionner, comme étant établi loin de sa province natale. — Les généalogistes se bornaient autrefois à ne rapporter que la filiation directe de la branche aînée des familles.

Le nom patronymique de Romégoux ainsi reconnu, il nous reste à donner quelques autres renseignements précis sur ce personnage cité par les historiens à l'époque des guerres reli-

gieuses, et notamment par d'Aubigné, de Thou, etc., ce dernier auteur le dit (p. 314) « frère du brave Bordet, de la première noblesse de Saintonge » en parlant du siège de Crozon.

Nous pensons que de Thou commet une erreur, car le sieur du Bourdet (et non Bordet) cité par de Thou, et l'adversaire de Montluc, ne nous semble pas avoir été de la même génération que Romégoux. La différence d'âge entre les deux frères eût été trop grande, à moins de supposer le héros du siège de Crozon fort âgé en 1594.

Nous ne croyons pas non plus que ce dernier ait été le même que le sieur de Romégoux, protestant zélé, qui, en 1569, se signala en Saintonge par de hardis coups de main durant cette longue et terrible guerre civile. On nous permettra de rapporter un de ces actes d'audace prodigieuse, que l'on a peine à comprendre aujourd'hui.

« Il était retranché dans le château de Taillebourg (dont il s'était emparé en se servant, avec ses compagnons, de poignards fixés dans la muraille en guise d'échelle) ; apprenant que Puytaillé, gouverneur de Saintes, était occupé ailleurs, il forma le dessein de surprendre cette ville. A la tête de quelques hommes déterminés, armés de haches, munis d'échelles, il s'achemina la nuit vers Saintes. Ils dressent leurs échelles près de la porte Aiguières. Comme ils allaient franchir la muraille, Romégoux entend une ronde de nuit qui approche ; il se cache et la laisse passer ; puis il pénètre dans la ville, suivi des plus hardis de sa bande, il marche droit au logis du lieutenant de Puytaillé. Enfoncer la porte, surprendre le gouverneur dans son lit, le faire charger sur les épaules de l'un des siens, et sortir de la ville au milieu des cris d'alarme de la garnison et des bourgeois réveillés en sursaut, fut l'affaire d'un instant. Trop faible de monde pour garder sa conquête (la ville de Saintes), Romégoux se retira dans son fort de Taillebourg. C'est alors qu'Antoine, sire de Pons, avec des forces respectables, fut envoyé à la garde de Saintes. » (1)

1) *Monographie de Saintes*, par l'abbé LACURIE.

Ce trait de hardiesse aventureuse s'accommode bien avec l'action par laquelle Romegoux, le colonel de l'infanterie française, termine sa carrière devant Crozon.

La *Biographie Saintongeoise* consacre un article à un Jean Acarie, baron de Bourdet, de Crazannes et de Romegoux ; il le dit fils de Jean Acarie, seigneur de Bourdet et de Catherine Goumard, dame de Romegoux, et marié à Catherine de Belcier, fille de Piorre, baron de Cozes et de Catherine de Boulainvilliers, d'après la généalogie manuscrite de la maison de Goumard, par Léon de Beaumont. Il le qualifie de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine d'une compagnie des gardes de Sa Majesté, et rappelle que Brantôme (qui le nomme du *Bourdot* dit *Romagou*) le cite parmi les volontaires qui, en 1565, allaient au secours de Malte, assiégée par les Turcs. En 1570, la cour, étant au château des Landes, ce même Romegoux, dit la biographie citée, tenta d'enlever le roi comme il avait fait à Saintes à l'égard du gouverneur, mais son entreprise échoua.

Mais rien ne prouve que l'on n'ait pas fait quelque confusion parmi les personnages qui portèrent successivement, et souvent simultanément, ce surnom de Romegoux.

Une partie de la seigneurie de ce nom passa aux Gombaud de Champfleury. Suzanne, fille de Benjamin, dont nous avons parlé et nièce du sieur de Romegoux qui nous occupe, eut en partage la moitié de cette terre de Romegoux qu'elle porta à son mari Jean de Puyrigaud, dont elle eut une fille mariée à Jean de Pons et mère de la comtesse d'Albret-Miossens et de la marquise d'Héricourt, l'autre moitié de la terre de Romegoux demeura la propriété de *Zacharie Acarie du Bourdet*, zélé protestant qui est dit, fils cadet de Jean (*Alias-Jacques*) Acarie, seigneur du Bourdet et de Crazannes, et de Marie de la Rochandry, et ne paraît pas avoir laissé de postérité de Jeanne Gombaud de Briaigue, qui hérita de Romegoux et porta enfin cette seigneurie à son second mari, Jacques de Courbon, seigneur de Saint-Léger, commandant pour le roi la ville de Saintes.

Nous devons faire remarquer que la concordance des dates et de toutes ces alliances laisse grandement à désirer. — La famille Acarie de Romegoux est très-probablement éteinte, et M. de Fréminville a été induit en erreur, si on lui a dit qu'elle existait encore aux environs de La Rochelle. Un des derniers rejetons de cette famille, nommé Acarie du Bourdet, avait émigré au moment de la révolution, nous ne pensons pas qu'il ait laissé de descendants, — du moins, ils n'habitent pas la Saintonge.

On voit donc qu'il y a beaucoup de recherches à faire pour arriver à la connaissance exacte de la filiation et de l'identité du sieur de Romégoux, cité par le chanoine Moreau. — Nous pouvons seulement affirmer qu'il n'était point Gascon, mais Saintongeais, et qu'il appartenait à l'ancienne famille des Acarie, seigneurs du Bourdet, de Grazannes et de Romegoux, près de Saintes.

Ce nom de Romegoux (orthographié *Romégou* par les écrivains bretons) se retrouve dans le Finistère porté par quelques familles du pays. — Se rattacheraient-elles au brave combattant du siège de Crozon ? Nous ne le pensons pas, mais cette similitude d'appellation, qui n'a rien de breton, a naturellement attiré notre attention, et nous la signalons aux amateurs de recherches historiques et biographiques.

Terminons ces quelques notes en disant que nous ne partageons pas complètement l'opinion de M. de Fréminville au sujet de cet écu écartelé des deux rivaux réunis sous la même tombe, ce qui ne comportait guère ce mode de disposition de leurs armes, mais tout au plus un rapprochement de leurs écussons sur la même pierre. L'écartelé n'a jamais été appliqué qu'aux alliances. D'ailleurs les armes des Acarie ne sont pas tout à fait les mêmes que celles de la pierre tombale. Elles ne font que s'en rapprocher. Il serait donc important, comme on le voit, de *retrouver cette pierre que M. de Fréminville n'a peut-être pas examinée très-attentivement.*

Après la lecture de cet intéressant travail, l'Assemblée décide qu'il sera inséré par extraits, dans le Bulletin.

M. Surrault fait remarquer que sur la limite du Poitou et de la Saintonge, est une commune du nom de Bourdet, qui pourrait être un des fiefs d'une des familles citées par M. de Brémond d'Ars.

M. Surrault informe ensuite l'Assemblée, qu'ayant été mis à la retraite, son intention est de quitter Quimper; mais il ajoute que, malgré son éloignement il continuera à faire partie de la Société archéologique.

Lecture est ensuite donnée de la note suivante rédigée par M. E. Puyo, maire de Morlaix, et intitulée :

FOUILLES DE BAGATELLE

EN SAINT-MARTIN-DES CHAMPS, PRÈS MORLAIX (FINISTÈRE).

En 1871, les travaux d'agrandissement du parc de la propriété de Bagatelle, firent trouver une urne funéraire remplie d'ossements brûlés. Elle était en poterie rouge assez fine, de forme gauloise, à couverte noire, brillante en dedans et en dehors. Parmi les ossements il y avait des débris se rapportant au moins à un enfant en bas âge et à un adulte.

Plus tard, dans le même champ, sur un espace de moins de quatre mètres carrés, on trouva trente deux à trente quatre vases groupés les uns près des autres. Parfois même une grande urne était comme soutenue et calée par des urnes de moindre dimension. Presque tous ces vases contenaient des ossements calcinés. Les ossements d'adultes étaient plus nombreux que ceux des enfants, pourtant parfois, comme dans la première découverte, il y avait mélange, dans le même vase, d'ossements d'enfants et d'adultes. Ces vases étaient enterrés si peu pro-

fondément, que les instruments agricoles avaient brisé le sommet de plusieurs. Il y en avaient qui n'étaient qu'à 0^m20, le plus grand nombre à 0^m25. A part quelques-uns, en terre grossière, sans couverte, faits simplement à la main, ces vases sont à pâte fine, à couverte noire brillante, et fabriqués au moyen du tour à potier. Tous, les grossiers comme les fins, sont bien cuits. Les formes se rapprochent des formes gauloises si répandues dans la Marne et retrouvées dans la Seine-Inférieure. L'ornementation pourtant, bien que se rapportant aussi à cette époque, a un certain caractère spécial qui rappelle l'âge du bronze. On voit des ronds et des carrés concentriques, des combinaisons de lignes, des étoiles à nombreux rayons, des espèces de S, des croix ou X. Les urnes n'étaient point couvertes. Dans l'une d'elles se trouvaient deux petits vases grossiers, semblables à des jouets d'enfants. En général, chaque urne contenait un objet en métal. Ces urnes ont fourni surtout des fibules en bronze et en fer de types incontestablement gaulois. Il y avait aussi parfois des fragments de bracelets en bronze. L'une d'elles contenait des grains de collier en verre bleu fondus par le feu du bûcher. Ces sépultures par incinération sont certainement gauloises. Et de fait, des monnaies gauloises ont aussi été recueillies disséminées dans le champ, mais non dans les urnes.

On a rencontré, également disséminés dans le même champ, des monnaies et quelques objets romains. Il y avait entre autres une belle fibule en bronze, cachée sous une dalle de schiste.

Cet article a été publié par la *Revue archéologique* (septembre 1874).

J'ajoute que les médailles gauloises ont été très-rares, tandis que, dans mes fouilles, j'ai partout trouvé des monnaies romaines de Faustine, Antonin, puis Probus, etc. Ces monnaies, intactes en terre, se désagrégeaient à l'air et j'en ai peu conservées entières. Le champ contenait des fibules en bronze

dont je joins le croquis, ainsi que quelques types des urnes dont il est fait mention plus haut. Dans ce même champ, j'ai trouvé plusieurs dépôts de minerai de fer, de haches type moderne, morceaux d'armes, des fondations non cimentées, à l'endroit où se brûlaient les corps. Les cendres, ramenées à la surface, ont servi d'engrais apparemment, car l'herbe y est plus fournie que partout ailleurs.

Un chemin creux longe mon bois de Bagatelle, et passe pour une voie romaine allant vers Brest. J'y ai recueilli une grande borne qui, bien que portant d'anciennes inscriptions en français, rappelle les bornes romaines. La hauteur est celle d'un homme.

Enfin, des briques blanches ou rouges à crochets étaient éparses dans tout le champ.

En dehors de ma propriété, dans un champ contigu, on trouva des objets d'antiquité à une époque déjà ancienne de plusieurs années, et dont il n'y a plus trace.

M. le Président remercie M. Puyo de sa communication rendue encore plus intéressante par les dessins qui seront conservés dans les archives de la Société.

M. Audran lit ensuite un travail ayant pour titre :

REDEVANCES BIZARRES.

LA SEIGNEURIE DE TRÉANNA. — LE DINER DU SEIGNEUR.

Nous trouvons dans les anciennes chartes de nombreux exemples du droit, que le seigneur avait dans certaines conditions bien déterminées par les titres, d'aller prendre un repas chez son vassal ; ce droit s'appelait *mengière*, doit ou *devoir du manger*, en latin *mangerium*, *prandium*, *pastus*, *cœnaticum*, *convivium*, et *procuratio*, lorsqu'il s'agit d'un seigneur ecclésiastique.

Nous connaissons tous par M. de la Borderie le dîner d'é-trennes que le voyer de Carhaix devait chaque année au seigneur de Quelen.

Le dîner devait être servi « dans une belle salle convenable
« pour recevoir tel nombre de chevaliers, où il y aura belle
« cheminée et de beau feu de charbon sans fumée qui puisse
« faire nuisance au seigneur de Quelen ni à ses chevaliers, et
« doit être la dite salle suffisamment jonchée de paille
« fraîche.... (1)

Le dîner du seigneur de la Coste en la paroisse de Saint-Julien, près Plaintel (Côtes-du-Nord), et qui nous est connu par M. Anatole de Barthélemy, est décrit dans un cahier conservé aux archives des Côtes-du-Nord de la manière suivante (2) :

« Oultre.... il est de toute antiquité, deu aux dicts sieur et
« dame du dict lieu ung disner par chacun an au jour de la
« dicte foyre, qui doibt estre payé sur les deniers des dictes
« coustumes ; auquel disner ils doibvent et pevent assister
« avec leurs officiers et justice, avecques les gens du train des
« dicts seigneur et damoiselle, et debvent ou dict disner estre
« servy de gentilhommes ; et en icelluy disner debvent avoir
« rosty, bouilly, vin blanc, vin rouge, feu sans fumée ; et après
« le disner, les graces estre dictes par le doyen de Quintin ou
« son commis, qui prent un tiers es dictes coustumes. Et à
« l'issue du dict disner, de l'eau chaude pour laver les
« mains, ou amende de quinze sous par chaque deffault. »

Moins exigeants que les seigneurs de Quelen et de la Coste, les seigneurs de Tréanna en la paroisse d'Elliant, avaient aussi droit à un repas, mais ce dernier différait des deux précédents en ce que au lieu d'être servi dans *une salle convenable avec*

(1) Revue de Bretagne et de Vendée. — Année 1857. Vol. 1, page 64.

(2) Revue de Bretagne et de Vendée. — Année 1857. Vol. 2, p. 193.

feu sans fumée, le seigneur de Tréanna se faisait servir en plein air au vu de tout le monde et sur la croix du cimetière.

Voici au surplus le texte relatif à cette redevance singulière tel que je l'ai retrouvé sur un extrait du rôle-rentier de la juridiction de Tréanna, dressé le 25 août 1775 par M. Kerincuff, procureur fiscal.

« Outre les rentes des autres parts détaillées dues sur les
« différents lieux de *Loc-jan*, il reste encore dû sur une mai-
« son et dépendances, sept sous deux deniers et une pinten de
« vin, un doublon de pain blanc et tiers de porc cuit, qui se-
« ront servis au seigneur, ou à celui qui le représente, sur la
« croix du cimetière avec une serviette blanche et deux gerbes
« de pailles bien nettes pour s'asseoir. »

La lettre ajoute : « Le collecteur du présent rôle est dé-
« chargé de la cueillette de cet article, qui sera perçu par un
« officier de cette juridiction de Tréanna, le jour et fête de la
« Chandeleur. »

M. Surrault dit qu'un seigneur de Melgeard jouissait d'un droit qui consistait à lui présenter un *roitelet* qui devait être transporté sur une charrette.

Lecture est ensuite donnée, de renseignements fournis par MM. Le Bras, Le Quéré et Masson, instituteurs, et par M. Le Goff (frère Paul de Jésus), directeur de l'école de Saint-Pôl-de-Léon, sur les monuments et les traditions des communes de l'Ile-de-Batz, de Carhaix, de Landunvez et de Saint-Pôl-de-Léon.

Voici le texte de ces diverses communications :

1^o COMMUNE DE L'ILE-DE-BATZ

L'Ile-de-Batz est complètement dépourvue de monuments historiques.

Il existe sur le bord de la route appelée *Streat-ar-men-hir*,

qui conduit aux ruines de l'ancienne église de Saint-Paul, un menhir, si l'on peut appeler ainsi une pierre qui n'a guère plus de 2 mètres de haut.

A l'île de Ty-Sâozon, dépendant de l'île-de-Batz, il y a une cavité, une espèce de grotte ou de caverne, appelée *Toul-ar-Saozon* ou *Toul-ar-butun*, qui a dû servir autrefois d'abri et de refuge à des Anglais, et de cachette à des contrebandiers qui déposaient du tabac, en attendant le moment favorable pour le débarquer.

La tradition rapporte que quand saint Paul débarqua à l'île-de-Batz, l'île était désolée par un serpent d'une grosseur extraordinaire, et que saint Paul après l'avoir tué le précipita dans la mer. Un endroit de la grève s'appelle encore aujourd'hui *Punç-ar-serpant*. Mais il n'y a aucune trace de trou ou de puits, comme le nom semblerait l'indiquer ; au contraire, c'est un amas de rochers assez élevés que quelques-uns prétendent que Saint-Paul roula sur le serpent, afin de le mettre dans l'impossibilité d'en jamais revenir.

Il existe enfin une curiosité naturelle dans la grève nommée *Aod-ar-Feunteun*. Dans un endroit de cette grève, situé à demi-marée, et recouvert la moitié du temps par la mer, on n'a qu'à creuser légèrement le sable, pour obtenir une eau très-limpide et excellente à boire. Cette eau n'est nullement saumâtre, comme l'est généralement celle de tous les puits de l'île. La tradition attribue aussi cette source à Saint-Paul, et on l'appelle *Feunteun Pâol*.

LE BRAS, *Instituteur*.

2° COMMUNE DE CARHAIX.

On m'informe qu'on a découvert, il y a quelques mois, un *Hypocauste*, en faisant les fouilles pour la construction d'une maison.

Voici, à ce sujet, les détails que je viens de prendre : cette découverte a été faite dans un verger situé à une soixantaine de mètres nord-ouest de l'église paroissiale de Carhaix, et consiste en une excavation d'une forme sensiblement carrée. Les côtés sud et nord ont une longueur intérieure de 2 m. 20, et les côtés est et ouest 2 m. 05. Au milieu du côté nord se trouve une ouverture servant de porte d'entrée, d'une largeur de 0 m. 55. Les murs, d'une épaisseur de 0 m. 50, sont, partie en pierres du pays, partie en briques, et ils sont enduits d'une couche de ciment rouge de la même matière que les briques. Le parquet, d'une épaisseur d'environ 0 m. 20, est une espèce de béton pareil à l'enduit qui couvre les murs. Je ne saurais dire la profondeur de cette excavation, dont les côtés sont plus ou moins en ruines : le côté sud varie entre 0 m. 90 et 1 m. de haut, les autres côtés ont de 0 m. 30 à 0 m. 50. La couche de terre qui couvrait cette excavation ne devait pas avoir plus de 20 à 30 centimètres.

Il y a 6 ou 7 ans, en creusant les fondations d'une autre maison, située à une dizaine de mètres de là, et dans les travaux de déblaiement d'une route longeant cette maison, on a aussi mis à découvert une excavation qui, d'après ce que l'on dit, était semblable à celle que je viens de décrire. On y découvrit encore un conduit qui, vraisemblablement, était le prolongement de l'aqueduc romain, dont on voit une partie notable en parfait état de conservation, à moins d'un kilomètre de Carhaix. Dans le pays, on prétend que le réservoir d'eau de Carhaix qui, à cette époque, était une ville très-importante, se trouvait à quelques mètres seulement des ruines que l'on a trouvées.

LE QUÉRÉ, *Instituteur.*

3° COMMUNE DE LANDUNVEZ.

Monuments druidiques. — Il y a deux menhirs dans la commune, dont l'un se trouve près de Kergastel et qui a 6 mètres

d'élévation sur une base de 1 m. 43 c., et l'autre à Kerlaguen et qui a 2 m. 20 c. de hauteur sur une base de 87 centimètres sans dessins ni sculptures.

Dolmen. — Dans un champ qui domine la chapelle de Saint-Gonvel, près d'Argenton, se trouve placé un dolmen qui est appelé dans le pays, la pierre maudite (ou en breton *men-milliguet*).

Monuments romains. — Dans les champs de Quelléret (Landedunvez), on a découvert, il y a quelques années, deux cavités maçonnées en briques rondes, et communiquant entre elles par une porte.

On n'y a rien trouvé qu'une seule pièce de monnaie avec une couronne sur l'effigie et sous la couronne, les lettres P. X. F.

Monuments chrétiens. — La chapelle de Saint-Samson sur le bord de la mer, fontaine avoisinant la chapelle. On fréquente cette chapelle et l'on se lave les mains dans cette fontaine pour demander la force, et à côté de la chapelle se trouve une pierre carrée avec la date de 1749.

La chapelle de Saint-Gonvel, près d'Argenton, placée à l'endroit où saint Gonvel a dû faire son ermitage.

Autrefois deux autres chapelles dédiées, l'une à saint Tanguy et l'autre à sainte Eaude, marquant l'endroit où elle a dû être décapitée par son frère Tanguy

La chapelle de Kersaint, dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours avec la date 1749 au clocher, mais le reste paraît plus ancien ; les poutres de la chapelle portent les armes des seigneurs de Carman et des Rohan, propriétaires du château de Trémazan.

Châteaux et Manoirs. — Le manoir de Kerléo, celui de Kerhoézel appartenant encore à la famille de Carné ; le château du Beaudiez et le château de Tremazan auquel se rattache la légende bretonne de sainte Eaude et de saint Tanguy qui se trouve ci-jointe. Une partie du château de Trémazan, le donjon surtout doit dater du XIII^e siècle, les remparts paraissent du

XVI^e ; mais il a dû exister un autre château de beaucoup antérieur à celui dont on voit les ruines.

Régistres. — Les plus vieux registres qui existent dans la commune ne datent que du XVII^e siècle. Tous les vieux titres ont disparu au temps de la révolution.

MASSON, *Instituteur.*

4^e COMMUNE DE SAINT-POL-DE-LÉON.

Réponse, pour la commune de Saint-Pôl-de-Léon, au questionnaire archéologique contenu dans le BULLETIN OFFICIEL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE du 29 juin 1875.

B. Dolmen, orienté de l'est à l'ouest, à 3 kilomètres au sud-est de la ville de Saint-Pôl-de-Léon, dans un champ désigné au cadastre, section F, sous le n^o 400, et le nom de *Parcar-C'héo* (le champ de la caverne), dépendant de la ferme de Saint-Nep, et appartenant à M. le comte de Guébriant. Ce dolmen a une longueur de 8 m. 50 c. sur une largeur de 3 m. 90 c. Le terrain occupé par les débris et les pierres détachées du dolmen, a une longueur de 11 mètres. La hauteur des soutiens est de 1 m. 10 c., et celle de la partie couverte de 1 m. 80 c.

Dolmen, orienté de l'est à l'ouest, à 3 kilomètres au nord-ouest de la ville de Saint-Pôl, dans un champ désigné au cadastre de Roscoff, section C, sous le n^o 413, et le nom de *Parcan-Dolmen*, appartenant à Hamon Pleyber, de Kergadiou-Keravel, en Roscoff.

Ce dolmen a une longueur de 20 m. 50 c. sur une largeur de 5 mètres.

D. E. F. Il n'existe sur la commune de Saint-Pôl ni fortresses gauloises, ni voies, ni camps, ni monuments romains. On trouve seulement quelques briques à crochets sur la grève de l'anse de Pempoul, au-dessous de la ferme de Troguérot, et

dans le parc du manoir de Kerrom, dont le nom pourrait à la rigueur rappeler une habitation romaine.

G. M. Pol de Courcy a recueilli des petits bronzes de Gallien, de Salonine, sa femme, de Claude II, de Dioclétien et de Maximilien, trouvés en 1841 dans un champ voisin du dolmen de Keravel, et une pièce d'or de Justinien I, le célèbre réformateur du droit romain, trouvée dans un champ dépendant de la ferme de Kergoff.

Des monnaies baronnales du XIV^e siècle ont été découvertes en 1843 dans les voûtes de la nef de la cathédrale de Léon. Elles ont été dessinées et décrites par M. Pol de Courcy. (*Revue numismatique, année 1847*).

Cent et quelques *écus d'or au cavalier*, des ducs de Bretagne François I et François II, aux *différents* monétaires de Rennes et de Nantes, ont été découverts en 1863. en démolissant l'ancien manoir de Belair, devenu la maison de retraite des prêtres infirmes. Parmi ces pièces se trouvait un *cavalier d'or* de Charles de France, frère de Louis XI.

H. Sur l'un des ossuaires du cimetière de Saint-Pôl, on lit en lettres gothiques :

« M. Le Cam, pbre choriste et soubdsdiacre de Léon fait faire celle reliquaie l'an MVC (1500). »

La cathédrale renferme en tombeaux anciens :

1^o Un sarcophage en granit en forme d'auge, dit le *tombeau de Conan Mériadec*, mais appartenant effectivement au XI^e ou au XII^e siècle.

2^o La tombe de Jean Le Scaff, sieur de Kergoël, sénéchal de Léon en 1500 et d'Anne du Bois de Kerlosquet, sa compagne, aux armes pleine de Le Scaff et mi-parties Le Scaff et du Bois.

La pierre tumulaire, aujourd'hui brisée, portait l'inscription suivante :

*Quis quis ades, sic morte cades, sta, respice, plora ;
Sum quod eris, modicum cineris ; pro me, precor, ora ;
Vermibus hic, sic transit gloria mundi,
Et velut hic ponor, ponetur omnis honor.*

3° La tombe en demi-relief de François Le Voyer, sieur de Kerisnel, chanoine de Léon, mort en 1570.

4° La tombe à effigie en bosse de René de Rieux, évêque de Léon, mort en 1651.

5° La tombe à effigie en bosse de Rolland de Neufville, évêque de Léon, mort en 1613.

6° La tombe en tufau avec des écussons de M. de Kersauson, mort évêque de Léon en 1327.

7° La tombe de saint Pol-Aurélien, premier évêque de Léon, mort à l'Île-de-Batz, l'an de grâce 594 (D'après le P. Albert)

La chapelle Kerautret, l'une des chapelles du pourtour collatéral nord, renferme une fresque du XVI^e siècle, représentant le Jugement dernier.

Le carré central a sur sa voûte une peinture à fresque aux armes avec anges pour supports et à la devise (M. Dieu), de Jean Prigent, chancelier de Bretagne, évêque de Léon, de 1436 à 1450.

La voûte de la chapelle Saint-André, (aujourd'hui Sainte-Anne), décorée à la clef des armes et de la devise *Arabat* (il ne faut) de la famille Hamon de Penanru renferme en outre une figure de la Trinité peinte à la fresque.

6° Un tableau flamand sur bois représentant l'adoration des Mages et une copie de Rubens, sur toile, provenant des Minimes de Saint-Pôl, se conservent dans la cathédrale.

L'église cathédrale de St-Pol possède encore aujourd'hui une petite cloche attribuée à Saint-Pol-Aurélien. Elle lui avait été donnée en présent par le seigneur Guythur, comte de Léon, après le refus que le roi Marc fit au Saint d'une petite clochette qu'il lui avait demandée. Cette cloche, au son de laquelle on prétend que plusieurs malade ont été guéris et un mort ressuscité, à la forme d'une pyramide quadrangulaire ; elle a deux grands côtés et deux petits ; sa hauteur est de 9 pouces seulement ; la largeur de la base d'un de ses grands côtés est de 6 pouces, et celle de la base de chacun de ses petits côtés de 4 pouces. Elle a été battue au marteau ; le métal qui la compose est de cuivre, mêlé de beaucoup d'argent.

Ce même comte, au dire de la légende du saint, lui fit présent d'un livre d'évangiles qu'il avait écrit de sa propre main, lequel se garde encore au trésor de l'église cathédrale de Léon. Guillaume de Rochefort le fit couvrir d'or en 1352 avec apposition des armes de Léon et de Rochefort. j'ai voulu voir le livre en question mais on m'a dit qu'il n'existe plus.

La petite cloche dont il est parlé plus haut, se pose toujours sur la tête des fidèles pour prévenir ou guérir les maux d'oreilles,

La grosse cloche actuelle, fondue en 1563, porte l'inscription latine et française suivante, rapportée dans la monographie de la cathédrale :

Je futs fait par Mr Guy de Kergoël, chanoine de Léon, fabrique lors. Me fit faire par Artur Guimarc'h, fondeur, pour servi l'an MVC LXIII.

En Jacobus sum ; nives et fulmina pellens, fulgura confregens, vox domini Sabaot et tuba quæ clangens, nomen celebrare superni admoneo cunctos.

Ante vocabar Hamo.

Les registres de baptêmes, mariages et sépultures des 7 paroisses du Minihy de Léon, à l'exception des registres de la paroisse de Toussaints (aujourd'hui Roscoff), sont conservés à la mairie de St Pol depuis 1567, et les registres des délibérations de la communauté de ville, depuis 1628.

Dans la cour du presbytère de St-Pol se trouve encore aujourd'hui une ancienne auge à baptême qui a servi du temps de Clovis I^{er} et de ses enfants. Elle ne porte aucune date. Elle a 1 m.60 de longueur, sur 1 m. 20 de largeur, et 0 m. 65 de hauteur ou de profondeur.

Le manoir de Kersaliou et deux maisons prébendales du XVI^e siècle sont les seules constructions civiles anciennes de la commune.

On invoque saint Pol-Aurélien pour les maux d'oreilles, et pour obtenir la vue et l'ouïe.

Saint Eloy est invoqué pour les maladies des chevaux.

On prie surtout saint Roch dans les temps d'épidémies et au-

tres maladies dangereuses. A St-Pol il y a une grande dévotion pour ce saint, surtout depuis l'année 1854, époque ou une grande épidémie désolait la ville de St-Pol, et qui sévissait d'une manière épouvantable, surtout sur les ouvriers. Ceux-ci demandèrent à leur pasteur la permission de faire une procession autour de la ville et d'y porter la statue de saint Roch. L'autorisation leur fut accordée, et au moment ou la procession passait devant l'église du collège, la maladie cessa au même instant et comme un coup de foudre. Les ouvriers de la ville de St-Pol, pleins de reconnaissance pour la grâce que Dieu leur avait accordée par l'intercession de ce grand saint, se cotisèrent pour lui élever un autel sur lequel se trouve depuis sa statue.

M. Un seul ruisseau important baigne la commune et la sépare de la commune de Plougoulm. L'annotation du Dictionnaire d'Ogée le nomme l'*Horne* ; mais ce nom est inconnu dans les diverses communes qu'il arrose, où il reçoit successivement le nom de chacun des 14 moulins qu'il fait tourner, sur un parcours de 26 kilomètres. Il prend sa source dans les marais du Planten et de Lostallen, commune de Landivisiau, traverse Plouvorn, Mespaul, Plouénan, Plougoulm et Saint-Pol et se jette dans la Manche aux dunes de Santec.

N. La commune renferme les fermes du Beuzit, du Moustier, du Run, des Salles (Salion), de Stratglaz et du Tossen, mais ces habitations n'offrent aucunes traces de substructions antiques.

Sous une des tours de l'église cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, se trouve une porte très-ancienne. C'est par cette porte que les lépreux, du temps qu'il y en avait à Saint-Pol, entraient dans l'église pour assister à la messe et autres cérémonies religieuses.

LE GOFF, Fr^e Paul de Jésus.

L'Assemblée remercie vivement les auteurs de ces intéressantes communications. Le numéro du Bulletin où elles seront insérées leur sera adressé.

M. le Président recommande de nouveau à MM. les

instituteurs, de recueillir avec le plus grand soin, toutes les légendes et les traditions *non imprimées*, relatives aux saints bretons, qui ont cours dans leur commune ou dans les communes voisines.

D'autres mémoires ont été adressés à M. l'Inspecteur d'Académie, depuis la dernière réunion. Ils seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'Assemblée admet ensuite, comme membres de la Société archéologique, MM. E. Puyo, maire de Morlaix, et Cloarec, greffier du tribunal civil de Quimper, présentés par MM. Le Men et Audran.

M. le comte de Brémond d'Ars, marquis de Migré, au château de la Porte-Neuve (Finistère), Quintin de Quercadio, capitaine de gendarmerie, à Quimper, Pavot, sous-intendant militaire, Ledoze, propriétaire à Clohars-Carnoët, de Chabre, avocat, Jules Dufeigna et E. Bolloré, négociant, présentés par MM. Audran et de Montifault.

MM. Jézéquel, propriétaire à Brest, Lamarque, Robert, propriétaire à Brest, Lester, Eugène, négociant au Faou et Jory, Raymond, négociant à Bordeaux, présentés par MM. Laplace et de Montifault.

M. Jézéquel offre à la Société, un petit bronze de Victorin, trouvé dans une commune des environs de Brest. Cette pièce sera remise à M. Le Men pour le Musée.

M. Faty, trésorier, expose qu'aux termes du règlement, il a terminé les trois années de sa gestion, et demande qu'il soit procédé à son remplacement, à la prochaine séance.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

V. DE MONTIFAULT.

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 1876.

Présidence de M. AUDRAN, Vice-président.

Présents : MM. Audran, Flagelle, de Brémond d'Ars, de Kerret, Cormier, Créac'hcadic, Bigot, Fougeray, Caën dit Lion, Moreau, de Blois, Trévedy, de la Villemarqué, Faty, et de Montifault, secrétaire.

M. le Vice-président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Le Men s'excuse pour raison de santé de ne pouvoir assister à la séance.

Il annonce ensuite que M. Faty, trésorier, ayant terminé son mandat, demande à être remplacé; il propose de renommer M. Faty, qui a si bien rempli les fonctions dont il s'était chargé. L'Assemblée à l'unanimité appuie cette motion, mais M. Faty persiste dans sa démission.

M. le Président déclare le scrutin ouvert pour la nomination d'un Président de la société, en remplacement de M. de Carné, de l'Académie Française, décédé, et pour la nomination d'un Trésorier en remplacement de M. Faty, démissionnaire. Le scrutin ne sera dépouillé qu'à la fin de la séance.

M. Audran, président donne lecture d'une pièce inédite, relative à l'incendie de Rennes, pièce communiquée par M. Le Men, et dont la teneur suit :

L'INCENDIE DE RENNES; LETTRE DE M. DU MÉNEZ DE LEZUREC
AU MARQUIS DE LESQUIFFIOU.

1720

Détail du Brully de Rennes.

Le feu commença dimanche au soir 22^e décembre 1720, et n'a finy que le vandredy suivant 27^e. Il prit d'abord par la boutique

d'un menuisier, de cette maison; il commença par celle de monsieur Gallet, et au-dessus le feu prit avec fureur aux tois, et l'autre côté qu'il a tout brûlé.

La rue Neuve; la rue d'Echange; le puis du Meny; la charbonnerie; la rue de la Cigne; la haute et basse Baudrayrie, excepté 7 à 8 maisons de la basse Baudrayrie; la rue d'Orléans jusques chez monsieur Pariet, et de l'autre côté jusques à l'hôtel d'Acigné. La poellonnerie; la vielle lettrerie; les porches; la rue du Four du Chapitre, jusques à l'intendance; la mettrerie; Saint-Sauveur; la rue de derrière jusques à la Cathédrale; le grand bout de cohue; les halles; la cordonnerie jusques à la monnoye aussi brûlée; la petite rue Saint-Michel jusques à la porte de la ville; la grande cours de Rennes; la prison et le presidial; la petite cours de Rennes; le champ Jacquet jusques à la porte aux foulons, d'un côté, excepté la maison de monsieur... Jusse, qui a seule demeurée au milieu du feu sans mal, et de l'autre côté jusques à la maison de monsieur de Musmierel; la rue des Presses; la rue de la Filandrie; la rue aux Foulons, excepté quatre maisons d'un côté; toute la place du Palais; on a beaucoup crains pour luy, et sans le prompt secours il eut esté brûlé, le feu y aiant pris; la grande horloge qui n'a duré que deux heures, le feu aiant pris par le haut auprès de la girouette, le mardy entre meuit et une heure; la rue de la Feronnerie; la moitié de la rue Saint-George; la tannerie. Le nombre des maisons surpasse quatre mille, la haute ville estant toute brûlée. Du 30^e décembre 1720.

Monsieur

Je vous envoie une triste relation du Brully de Rennes qu'on me donna hier, monsieur le regant a envoyé trante mil livres à distribuer aux plus necessiteux, et monsieur l'intendant de Brou a donné vingt-deux mille livres, et monsieur le marechal d'Estrees a envoyé douze mil livres, on dict monsieur de Lasse assassiné par l'ordre de monsieur le duc d'Orne passant imprudemment par sa ville, et en suite l'a faict jeter à la voyrie, après

l'avoir faict passer par les armes, étant luy troisieme..... chacun sa chaise roulante, En attendant avoir l'honneur de vous voire chez vous pour vous souhaiter la bonne année et à toute la maisonnée, mon epouse et moy vous soumes (*sic*) d'un vray respect

Monsieur

Votre tres humble et tres obéissant serviteur

DE LEZUREC DU MENEZ.

A Lezurec le 7^e janvier 1721 (1).

A la suite de cette lecture, M. Cormier donne quelques détails sur le grand tableau qui existe à l'église Saint-Sauveur de Rennes, et qui représente l'incendie des Lices.

M. Trévedy donne la description d'une ancienne gravure représentant l'incendie du Palais. Depuis cette époque, un escalier a été supprimé, les magistrats ayant trouvé plus commode de se faire transporter jusqu'à la salle d'audience en chaise à porteurs, que de monter l'escalier qui était à découvert.

M. Audran donne lecture, du rapport adressé par M. Cornec, instituteur de Plougourvest, sur les antiquités de cette commune.

PLOUGOURVEST.

Les diverses excursions que j'ai faites dans la commune de Plougourvest n'ont donné que les médiocres résultats qui sont relatés plus bas.

B. Menhirs, Souterrains, etc. — A Lannurien (Section C, n^o 11), il y a eu autrefois un château qui a été approprié aux be-

(1) *Archives du Finistère*. — Le manoir de Lezurec était dans la paroisse de Primelen (Finistère).

soins de la ferme et qui appartient à M. Barazer de Lannurien, Avocat et Conseiller général. Sous la maison principale se trouve, dit-on, un souterrain obstrué aujourd'hui par des attrails de démolitions, de façon qu'il a été impossible d'y pénétrer. La tradition rapporte que ce souterrain, pendant la Terreur servit de refuge à des membres de la noblesse et du clergé.

D. *Monuments Romains.* — Sur la route départementale n° 8, près la traverse de Plougourvest, on trouve à l'entrée d'un champ une borne qui n'appartient pas à l'antiquité, mais qui est de date plus récente. On lit sur cette pierre qui a 1^m 20 de hauteur «Plouvorn 1280 toises».

E. *Voies Romaines.* — Des briques sont retournées chaque année par les charrues aux environs du Bourg, à Lannurien et particulièrement dans le Parc-Bras, à Merdiez non loin du lieu dit Tossen-ar-Vouden, qui se trouve dans la commune de Plouzévédé.

G. *Monnaies, Poteries.* — A Merdiez, dans le Parc-Bras, (n° 494, section B) on découvrit en 1873 vingt pots en terre rouge, renversés, pleins de terre jaune, disposés par rang de taille de telle façon qu'ils formaient un quadrilatère. Mis au four avec de l'eau pour être nettoyés et servir aux usages domestiques, ils se cassèrent ou se fendirent. Deux m'ont été présentés l'un fendu, l'autre percé. Ils ont une forme ovale, munis d'anses et sont faits avec une terre rouge. Un 3^e ébréché ressemble à un pot de fleurs. Le sieur Saluden, propriétaire de ce 3^e pot et de celui qui est fendu, les offrira volontiers.

H. *Eglises, Cimetières.* — Sur les portes de l'Eglise se remarquent les dates 1616 et 1675.

Notre église ne renferme pas de tombeaux ni de vitraux anciens, même pas de modernes. A l'autel de la Ste-Vierge, il y a un tableau de 2^m 20 de hauteur sur 2^m de largeur peint sur toile et encadré dans la boiserie fixée au mur. C'est l'apparition de la Ste-Vierge à Saint-Dominique, à qui elle donne le Rosaire, et à

Ste-Thérèse; dans le fond entre les deux Saints est la mer où se découvre une flotille.

Autour de ce tableau sont quinze médaillons représentant divers faits de la vie de N: S: J: C: et la Sainte Vierge.

Un deuxième tableau encadré dans la boiserie de l'autel consacré à Saint-Joseph, représente Saint-Joachim et Sainte-Anne.

Le maître-autel est l'objet de la curiosité de tous les étrangers; il est remarquable par ses sculptures sur bois dont quelques unes sont très-fines.

On compte dans l'église dix-sept statues en bois, très-vieilles, qui n'ont rien de remarquable.

Il y a un reliquaire en argent: deux anges debout sur une cassette en argent, portent une sorte de pupitre où sont les reliques.

Les bannières très-anciennes et fort lourdes, représentent Saint-Pierre qui est le patron de la Paroisse.

Une des cloches porte cette inscription: «J'ai esté bénite par vénérable et noble Pierre Bolène R: de Guicourvest et nommée par Messire Yves Benjamin de Kernenne, seigneur et vicomte du Curru et dame Catherine de Rosnivinien, Dame Lestang.»

Plus bas sont quatre blasons avec des couronnes différentes, dont l'un a au centre une hure de sanglier, un 2^e, 3 coquilles.

Au dessous près du bord de la cloche :

«Le soueff me fecit l'an 1706».

Les vieux registres de la fabrique qui sont à la Mairie remontent à 1682.

Il y a près du baptistère une cuve qui porte la date de 1720. Son diamètre est de 0,85 et sa profondeur de 0,30.

Les fonts baptismaux actuels sont neufs, mais ils sont recouverts d'un dôme ancien qui, à son centre, supporte un saint; ce dôme est soutenu par 6 colonnes en bois.

Sur le frontispice on lit: «Noble et vénérable De Crésolles, Recteur de cette paroisse 1667».

Il y a six bénitiers creusés dans les murs dont un est sculpté.

I. Châteaux, Manoirs, Vieilles maisons.

Le Château de Lannurien. Aucune date. Une demie tourelle au pignon ; au rez-de chaussée, une vaste salle avec grande cheminée, un escalier en pierre conduit au premier étage divisé en chambres.

A Lambader la maison Combot, appartenant à Monsieur de Réals, très-vieille, a des croisées en pierre de taille, bouchées pour la plupart, et sculptées très-simplement.

A Merdiez, sur le pignon de la cheminée se trouve une croix sculptée dans la pierre de taille. Au dessous de la gouttière, une pierre de taille rectangulaire sur laquelle apparaît en relief un calice. Cette pierre repose par sa base sur une autre pierre rectangulaire où on lit :

« Fait par Christophe Riou P. et curé 1731. »

Au 1^{er} étage est creusé, dans un enfoncement, un trou qui se prolonge dans la terre, puisque l'on n'a pas trouvé le fond en y jetant 9 brassées de corde. Un lit est appuyé contre la muraille, de façon qu'au sujet de ce trou je ne puis répéter que le dire du fermier qui est locataire du sieur Lagadec cultivateur à Lesneven.

A la Ville-neuve, il y a chez le sieur Boulch, un reste de vieux Manoir, mais il n'y a aucune date. Le château de Kervoannec est moderne.

K. Fontaines et Saints. — La fontaine St-Pierre, près du bourg, a la vertu de guérir les maux d'yeux. A la fontaine de Lambader il y a une statue de la Vierge portant l'enfant Jésus, on y va le jour du pardon, le Dimanche de la Trinité, on y prie et l'on jette de l'eau dans les manches de chemises pour assouplir, dit-on, les bras.

On donne assez souvent à St-Pierre, du lin pour la prospérité de la ferme, des morceaux de beurre à St-Herbot pour qu'il protège les vaches, à St-Eloi du crin pour les chevaux ; et en outre de l'argent à ces trois saints.

L. Traditions, Légendes Superstitions. — Voici quelques superstitions qui ont cours dans la commune.

Quand une poule s'est roulée dans la paille et qu'un brin s'attache à sa queue, la famille va avoir bientôt un deuil. Le coq chante-t-il l'après-midi, le village va être dans la joie ou dans le deuil. Un homme fait un soubresaut, c'est que la mort le quitte pour aller s'emparer d'un autre.

Si pendant la cérémonie du mariage à l'église, un cierge vient à s'éteindre devant l'un des époux, c'est qu'il ne tardera pas à être veuf.

Quand les jeunes fiancés vont choisir le vin de la noce, ils ne doivent se mêler d'aucun des préparatifs du transport sous peine d'être malheureux.

Les jeunes conscrits qui partent pour l'armée, ne reviendront plus s'ils détournent la tête pour revoir leur clocher, leur maison.

La cloche raisonne-t-elle longtemps après la sonnerie, c'est que la mort va frapper quelqu'un de la paroisse.

Documents cadastraux. — J'ai visité le lieu Tossen-ar-Vouden, mais je me suis arrêté dans ma description, quand j'ai appris et vu aussi sur la feuille cadastrale, que ce camp ou cette motte féodale était dans la commune de Plouzévédé.

L'Instituteur Communal,

CORNEC.

M. de Montifault donne lecture du rapport adressé par M. Kervren, instituteur de Loc-Mélard, sur les monuments de cette commune.

LOC-MÉLARD

A 1500 mètres du bourg et à 400 mètres d'un village nommé Boscornou, se trouve, dans une prairie, une fontaine

isolée, dite Funtun Sant Velard, dont les eaux sont favorables, d'après la croyance publique, pour les guérisons de la Fièvre, et des Rhumatismes ; il y a à remarquer que les visiteurs sont peu nombreux. — Il existe une légende à propos de la statue placée au dessus de cette fontaine, car ordinairement chaque fontaine à sa statue.

Or il se trouvait, par contre, que la fontaine du bourg n'en avait point, et les habitants de la localité s'étaient avisés de transporter celle de la fontaine de St-Mélard, auprès de celle du bourg, au-dessus de laquelle on lui avait préparé une niche splendide ; mais ce fut peine perdue ; car, on eut beau prendre et reprendre le saint (c'est la statue de St-Mélard), dans le courant de la journée, pour le placer dans sa nouvelle demeure pour y passer la nuit, qu'il se retrouvait chaque matin dans son ancienne place ; rebutés d'une pareille obstination de la part du saint, dont ils voulaient faire leur voisin, les habitants du bourg chargèrent quelques farceurs (quelques-uns disent voleurs), d'aller retirer le tronc destiné à recevoir les offrandes qu'on faisait au saint, croyant par là le décider à se faire bourgeois ; la besogne fut parfaitement exécutée, mais ce fut peine inutile, le saint préféra et a continué depuis à préférer sa solitude, à la compagnie bruyante du bourg.

L'église, qu'on avait intention de bâtir sur un emplacement sec et élevé, se trouve construite au haut d'une prairie et dans un endroit assez humide au bas du bourg. La nécessité de cette position vient de ce que les matériaux, que l'on réunissait de jour, sur le premier emplacement, étaient transportés par des *ouvriers nocturnes* sur l'emplacement actuel ; force fut de la construire où elle se trouve.

Il paraît d'après une date qu'on remarque sur le clocher, que cette église a été commencée en 1558 ; cependant la porte principale, qui est celle de la nef, porte la date de 1577. Sur cette porte est sculptée, la vie de N. S. J. sculpture remarquable par sa grossièreté et sa laideur.

Cette église a été rebâtie d'après les différentes dates que l'on remarque sur ses murs et deux colonnes cylindriques qui se voient au bas de la nef. La chapelle latérale nord porte la date de 1649, celle du sud en porte trois : 1619, 1656 et 1657 : le portique porte aussi celle de l'année 1664, ce qui prouve qu'elle n'a pas été construite de suite.

Le portique est orné à la porte par 4 colonnes corinthiennes simples ; à l'intérieur, et des deux côtés, se trouvent les statues des douze Apôtres, en pierre ; au-dessus de la porte d'entrée de l'église, celle de N: S, et celle de la Sainte-Vierge, au-dessus de la porte du portique, à l'intérieur, et à l'extérieur, celle du Bon-Pasteur, le tout en pierre.

A l'extérieur de l'église et au-dessus du Maître-Autel, se trouve une figure représentant le Père Eternel tenant dans les deux mains, une bande tendue, sur laquelle il y a une inscription qu'on ne peut lire ; la mousse qui a cru empêche de le faire. Cette figure est incrustée dans le mur et semble en sortir.

L'église, comme il a été déjà dit, se compose de trois pièces : la nef et deux chapelles latérales, toutes de même longueur et couvertes du même toit. Sa forme est celle d'une croix grecque ; les sommets différents sont couronnés de clochetons, ainsi que les colonnes qui servent de contre-forts. — Le style de l'église et celui du clocher sont les mêmes, XVII^e siècle.

A l'intérieur de l'église, au-dessus de l'autel de la chapelle latérale nord, se trouve sur toile l'Assomption de la Sainte-Vierge ; ce qui reste encore de visible de ce tableau est très-bien, mais irréparable : les connaisseurs disent que c'était un chef-d'œuvre.

Au-dessus de l'autel de la chapelle sud, on remarque un autre tableau également sur toile, représentant Saint Hervé et un loup conduit par un jeune homme d'environ 15 ans. Le Saint, comme on le sait, était aveugle et se laissait conduire par le jeune homme au moyen d'un cordon, dont le saint tenait

un bout et le conducteur l'autre ; quant au loup, la légende nous en fait connaître la présence dans ce tableau.

Il s'agissait pour saint-Hervé de faire bâtir une église et on faisait transporter les matériaux par un âne attelé à une voiture ; mais un loup survint et mangea l'âne ; et le Saint, pour punir le vorace, le condamna à prendre, à la voiture, la place de la victime. L'église que le Saint était en train de faire bâtir, était celle Lanhouarneau, (Lannou Hervé). — Au sommet du tableau se trouve la figure du Père Eternel ; des deux côtés se trouvent deux petits tableaux superposés et qui semblent ne tenir au tableau principal qu'au moyen d'un ruban attaché par un anneau.

Du côté gauche, on voit Saint-Hervé, sur la montagne de Bré, en la commune de Louargat, (Côtes-du-Nord) conduit par Guiharan, c'était le nom du conducteur. Au bas de ce petit tableau on lit cette inscription : St-HERVÉ obtient par ses priere un fontaine au somet de la montagne BRE. (J'en respecte l'orthographe.) On doit dire en passant que si jamais il a existé une fontaine sur le sommet de la montagne de Bré, aujourd'hui on n'en voit plus trace.

Du même côté et au-dessous de celui qui précède, il y a un autre tableau attaché comme le premier, représentant Jésus-Christ, dans le ciel, tenant sa croix dans les bras et assis à la droite du père Eternel, et au-dessous, St-Paul en habit d'évêque agenouillé, les mains jointes et les yeux levés vers le ciel ; on y remarque aussi une église et un clocher très-élevé : on croit que c'est le clocher de Saint-Paul de-Léon.

Inscription : *Vision de St-Paul et de St-Hervé il levère les yeux et vire le ciel ouvert.* (St-Hervé n'y figure pas.)

De l'autre côté, et parallèlement au premier, est un troisième tableau représentant l'âme de la mère de St-Hervé portée au ciel par les anges. Dans ce tableau figure St-Hervé, toujours conduit par Guiharan, et une longue échelle, dont le sommet

va jusqu'au ciel, et au moyen de laquelle les anges montent au ciel avec l'âme de la mère du saint.

Inscription : *St-Hervé voyant l'âme de sa mère allant au ciel porté par les anges.*

Enfin, au-dessous du précédent et parallèlement au second, un quatrième tableau représente le loup attelé à la place de l'âne, qu'il avait mangé, et conduit par Guiharan, qui achève de transporter les matériaux destinés à la construction de l'église. (Le saint n'y figure pas.)

Inscription : *Le loup ayant mangé l'âne de St-Hervé et mis en place à la charette.*

Au-dessous de ce tableau, sur le panneau de l'autel, se trouve aussi, également sur toile, un dernier tableau, figurant le partage du produit de la quête entre le Saint et Guiharan. On dit que St-Hervé n'était pas riche et que pour subvenir à son existence, il était obligé de quêter, c'est pourquoi il s'était attaché le jeune homme, qui dit-on était d'une famille noble mais pauvre.

Dans ce tableau, figurent le Saint et Guiharan, des huches et la mesure servant à faire le partage. La mesure a la forme d'un cône tronqué, se posant sur sa grande base :

Il paraît que les quêteurs étaient de moitié. Mais Guiharan étant d'une probité très-douteuse, et profitant de la cécité du Saint, mesurait pour lui-même à l'intérieur de la mesure en raflant, tandis que lorsqu'il s'agissait de la part de St-Hervé il chavirait la mesure de manière que la part du saint était versée sur le fond, mais au comble, ce qui faisait dire à Guiharan ; « *Bar deoc'h va mestr a rass din va unan.* » (Comble pour vous mon maître et raz pour moi); ce à quoi le Saint répondait « *Doue a vel oll.* » (Dieu voit tout).

Le jeune homme comprenant l'avis du vieillard, remit la mesure sur son fond et procéda au mesurage d'une manière équitable. — Ce dernier tableau est beaucoup mieux réussi que le précédent, et la scène y est parfaitement représentée. Dans ce

tableau comme dans l'autre, Saint-Hervé est en habit de moine, je ne sais de quel ordre; il porte un chapelet au côté droit de sa ceinture. Son compagnon, au contraire, est ici habillé différemment de l'autre tableau : il porte une espèce de bonnet rouge, un habit blanc, très flottant et boutonné devant, comme les habits des enfants de la ville; un pantalon court, et presque couvert par la tunique avec des bas blancs et des escarpins; tandis que dans le premier tableau il porte un grand chapeau, noir, un justaucorps rouge, un pantalon court, bleu, des bas blancs et de gros souliers. C'est tout ce qu'on trouve de tableaux dans cette église.

Autour et au-dessus du maître-autel est sculpté le supplice de Saint-Mélard. Ce saint, auquel est dédiée cette église n'avait que 16 ans lorsqu'il fut supplicié. La légende rapporte qu'il avait une prétention à la couronne de Bretagne; mais que quelqu'un de ses parents pour le remplacer chercha sa perte.

Du côté de l'Épître, on remarque un banc sur lequel est étendu un jeune homme auquel deux hommes à figures monstrueuses coupent l'un une main, l'autre une jambe : on dirait des bouchers dépeçant un veau. A côté des bourreaux, on voit une femme en pleurs, tenant à la main une bourse d'argent; il paraît que c'était la nuit, car un troisième homme, ayant l'air d'un soldat, tient un flambeau allumé.

Du côté de l'Évangile, on voit le jeune Mélard, à genoux, recevant, des mains d'un ange, sa main et sa jambe, qui furent parfaitement remis en place, et cela au grand déplaisir des ambitieux qui l'avaient ainsi mutilé pour l'empêcher de se tenir à cheval; force leur fut donc de chercher un autre moyen :

Ils se mirent en quête de quelqu'un qui pût servir leur dessein; et l'ayant trouvé, ils le conduisirent sur un monticule et lui promirent tout le pays qu'il pouvait voir de cet endroit s'il venait à bout de perdre le jeune homme, ce à quoi notre personnage consentit; mais mal lui en prit; car, comme il était en train d'examiner le salaire qu'on lui offrait, ses deux yeux

sortirent de leurs orbites et restèrent pendus au moyen des nerfs optiques, de sorte qu'il ne put achever la besogne.

Il paraît cependant qu'on trouva un nouveau bourreau, et de ce coup, le jeune Mélard eut la tête tranchée; cependant le désespoir occasionné par le remords du forfait, porta le dernier exécuté à se suicider; on le voit se précipiter, du haut d'une fenêtre sur le pavé, où il trouve la mort. Cette scène se passe dans la petite ville de Lanmeur; et, dans tous les actes, figure une église, qui doit être celle de cette localité.

La sculpture de cette scène est grossièrement exécutée. L'église de Loc-Mélard possède encore une belle statue d'argent de son saint patron; elle pèse 5 kilogrammes 35, et mesure 42 centimètres de hauteur et 34 centimètres de circonférence; elle tient un sceptre de la main droite et une main mutilée de la main gauche. (*Elle a un habit royal couvert de fleurs de lys, et est couronnée.*)

Il se trouve aussi dans cette église une très-jolie chaire à prêcher, sculptée, représentant, sur ses quatre pans, les quatre évangélistes avec leurs symboles; le dôme en est supporté par deux anges très-bien sculptés; elle est placée du côté de l'Epître.

On ne doit pas oublier les trois figures symboliques de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, qui se trouvent sculptées dans trois petits tableaux, incrustés dans la boiserie du chœur: les figures représentent trois femmes; elles sont assises. La première tient un vase enflammé de la main droite; la seconde allaite deux petits enfants à la fois; la troisième offre une couronne de laurier.

Les croisées n'offrent rien d'extraordinaire; les fonts baptismaux non plus. En somme, l'église est très-bien, quoique petite. Les colonnes qui supportent la toiture sont octogonales; elles sont très-hardies, ainsi que les arcades qui les unissent.

Dans le cimetière, on rencontre une jolie croix de pierre à faces doubles et superposées. Les faces supérieures représentent

d'un côté J.-C. entre les deux larrons, dont il est séparé par deux soldats à cheval; celui de droite tient une lance nue à la main; c'est Longin, celui qui perça le côté du Sauveur. — Du même côté, la face inférieure représente la Sainte-Vierge d'un côté et Saint-Jean de l'autre, entre lesquels on voit Jésus-Christ descendu de la croix étendu sur les genoux de sa mère. — De l'autre côté, à la face supérieure, l'Ecce-Homo seulement. La face inférieure porte le Bon-Pasteur entouré de Saint-Pierre et de Saint-Paul. La sculpture de cette croix a 3^m25 de hauteur et 1^m30 de largeur; la hauteur totale peut avoir 8^m50.

L'ancien reliquaire a été transformé en chapelle; cette chapelle sert aujourd'hui pour le catéchisme des enfants; elle n'a rien de remarquable.

Il paraît que tout le bourg de Loc-Mélard a appartenu à la fabrique avant 1789, quoiqu'il appartienne aujourd'hui à des particuliers; on trouve encore sur l'une des maisons cette inscription : *La maison de Saint-Mélard, 1637.*

L'Instituteur de Loc-Mélard,

KERVREN.

Après cette lecture, M. Flagelle signale, au nord du bourg, à Lestrémélard, dans une propriété appartenant au Maire, des retranchements très-apparents qui lui ont semblé être un camp gaulois.

M. Audran donne lecture du rapport adressé par M. Mingam, instituteur à Plouguin, et fait passer sous les yeux des membres présents le plan du tumulus qui y est décrit.

PLOUGUIN.

A un kilomètre à l'Ouest du bourg de Plouguin, non loin de la route de Ploudalmézeau, existe un *tertre*, en forme de dôme que je crois être un tumulus.

Cette colline factice mesure de l'Ouest à l'Est 26 mètres et du nord au sud 22 mètres, sa hauteur, à la partie centrale, est de 2^m 40 au-dessus du terrain environnant. Elle est située dans un champ dit goarem an dorguen (garenne de la colline) qui figure au cadastre de la commune de Plouguin sous le n° 314, section K, feuille 2^{me}.

Du haut de ce monument, éloigné d'un kilomètre de toute habitation et situé sur un plateau élevé, on découvre un immense horizon comprenant les cantons de Ploudalmézeau de Lannilis et de Plabennec.

Ce terrain fait partie de la ferme de Kervigan-vian, exploitée par les frères Lehir, dont le propriétaire est M. le Comte d'Hunolstein, domicilié à Paris.

Afin que vous ayez une idée exacte de ce monument, je vous envoie ci-joint un dessein représentant sa coupe verticale ainsi que sa projection horizontale.

A 500 mètres à l'est du bourg de Plouguin existe un camp romain qui figure au cadastre de cette commune sous le n°s 332, 333, 334, section L, et qui porte les noms de C'hos castel, Castel ar roue Cesar (vieux château, château du roi César).

Ce camp au milieu d'un marais, au bord d'une rivière, a la forme d'un cercle dont le diamètre à 60 mètres. Les murs, en terre, ont 5 mètres de large sur 3 mètres de haut.

A 2 kilomètres plus loin, dans la même direction, auprès du village de Lannoulouarn, il y a 3 menhirs formant presque un triangle isocèle. Le plus grand de ces menhirs a environ 5 mètres de hauteur.

L'instituteur de Plouguin,
MINGAM.

L'Assemblée remercie vivement MM. les instituteurs Cornec, Kervren et Mingam des intéressants travaux qu'ils ont bien voulu transmettre à la Société par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur d'académie. Elle les

prie instamment, s'ils avaient quelques nouveaux documents, de les faire encore parvenir par la même voie à la Société archéologique.

M. le Président donne la parole à M. le vicomte de la Villemarqué pour son rapport sur des monnaies trouvées dans la commune de Rédéné.

M. de la Villemarqué demande à remettre cette communication à l'ordre du jour de la prochaine séance, car il doit recevoir à ce sujet des documents de M. de Longperrier, documents qui compléteront ceux qu'il pourrait fournir dès aujourd'hui.

M. Audran dit que, de son côté il a aussi une notice imprimée sur ces monnaies, qui lui a été communiquée.

L'Assemblée décide que les divers documents qu'on a déjà ou qu'on pourra encore se procurer sur cette importante trouvaille seront tous lus à la prochaine séance, de manière que toutes les communications qui la concernent soient réunies au même bulletin.

M. le Vice-Président procède ensuite au dépouillement du scrutin pour la nomination d'un Président.

M. le vicomte de la Villemarqué, Membre de l'Institut, est proclamé Président.

Il remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle lui fait en l'appelant à succéder à deux hommes aussi éminents que M. de Blois et M. le comte de Carné. Comme eux, il fera tous ses efforts pour soutenir la prospérité croissante de la Société d'archéologie du Finistère et du Musée départemental.

M. le Vice-Président dépouille le scrutin pour la nomination d'un trésorier.

Malgré son refus, M. Faty obtient la presque-unanimité des voix. Plusieurs membres espèrent qu'en présence de ce résultat, M. Faty voudra bien continuer ses fonctions.

M. Faty persistant dans sa résolution, la nomination d'un nouveau trésorier de la Société, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'un des Secrétaires,

V. DE MONTIFAULT.

SÉANCE DU 19 AOUT 1876.

**Présidence de M. le vicomte de la Villemarqué,
de l'Institut.**

Etaient présents : MM. de la Villemarqué, Audran, Faty, Cormier, Créac'hcadic, de Kercadio, Pavot, Malen, Fougeray, de Trogoff-Coatalio, de Blois, Moreau, Le Noble, de Chabre, Trévédry, Dubois-Saint-Sevrin et de Montifault, secrétaire.

M. Le Men, l'un des secrétaires, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président ouvre le scrutin pour la nomination d'un trésorier.

M. Créac'hcadic, Antoine, membre de la Société, est nommé à l'unanimité et accepte les fonctions qui lui sont conférées.

L'assemblée nomme ensuite une commission de trois membres, pour la vérification des comptes de M. Faty et pour dresser le procès-verbal de la transmission des pièces et fonds au nouveau trésorier. Sont nommés : MM. de Jacquelot du Boisrouvray, Cormier et de Montifault.

M. le Président donne la parole à M. Audran pour lire divers documents relatifs aux monnaies trouvées au manoir de Liminec.

**DÉCOUVERTE DE MONNAIES BARONNALES ET AUTRES,
PRÈS QUIMPERLÉ (FINISTÈRE).**

Dans le courant du mois de février dernier, je fus prévenu qu'une importante découverte de monnaies avait été faite au village de Liminec, en la commune de Redené, qu'un partage de ces monnaies avait eu lieu, et que, si d'un côté la moitié du

trésor, attribuée au propriétaire du fonds, avait déjà quitté ce département, l'autre moitié restait aux mains du fermier; je m'empressai donc de me rendre sur les lieux, dans l'intention d'augmenter, si cela était possible, la collection de notre musée.

Je fus assez heureux pour rencontrer le fermier, recueillir de sa bouche tous les renseignements relatifs à la découverte, et même pour acheter un certain nombre de pièces, que vous vous rappelez sans doute m'avoir vu apporter à l'une de nos dernières réunions.

Le trésor, renfermé dans un pot en terre grossière ayant la forme d'un pot à fleurs, se composait de pièces en or, dont le nombre est resté inconnu, et d'une grande quantité de deniers et de sous d'argent.

Mon premier soin fut de m'enquérir du vase; ses débris informes n'avaient tenté personne, et il me fut facile de retrouver, sur les lieux mêmes, des morceaux déposés au musée, et assez grands pour reconstituer la forme du pot.

Les monnaies d'or, cinquante ou davantage, car, le pot ayant été brisé lors de la découverte, les pièces se répandirent aux environs, et de nouvelles recherches faites plusieurs jours après, dans les terres avec lesquelles le trou avait été comblé, amenèrent la découverte de quatre nouvelles pièces.

Toutes ces pièces d'or, à l'exception d'une seule, pour laquelle j'aurai une mention spéciale, sont au type turc, à fleur de coin et parfaitement conservées. J'en ai déposé une au musée où vous avez pu la voir; leur valeur minimum est d'environ 15 francs.

Notre président, de son côté, en a acquis une qu'il a communiquée à M. de Longpérier, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Voici la description que ce savant numismatiste en a donné à M. de la Villemarqué :

« Monnaie d'un émir *Almohade* d'Afrique et d'Espagne : ABOU YOUSSEF YACOUB (de 1182 à 1198). »

Elle porte entre autres formules, la mention : « Le mehdî en l'ymam du peuple, » qui est spéciale à la dynastie.

La pièce ne portant pas de nom de ville, on ne sait si elle a été fabriquée en Afrique (à Fez, à Maroc), ou en Espagne. Les princes de Grenade ont exactement copié ce type. »

Une autre monnaie d'or, que je n'ai pas vue, est, d'après ce que m'a dit M. Jegou, juge de paix de Lorient, une pièce romaine d'une bonne conservation, à l'effigie de l'empereur Auguste. D'après le fermier, elle a le module d'une pièce actuelle de 20 francs et une épaisseur double.

Les monnaies d'argent ou de billon en grand nombre, puisque lors de ma première visite, j'ai pu en acheter 392, et que depuis je suis parvenu à m'en procurer 59, appartiennent, pour la plus grande partie, à l'atelier de Guingamp. Mais elles intéressent non-seulement la Bretagne, mais la France entière, car presque toutes les autres provinces de France y sont représentées.

Elles sont du XII^e siècle, sauf quelques exceptions qui appartiennent aux premières années du XIII^e siècle et qui indiquent approximativement l'époque à laquelle le trésor a été caché.

Voici les principaux types que j'ai reconnus :

1^o ETIENNE DE PENTHIEVRE.

† STEPHANCO (MES). — Croix cantonnée de deux étoiles.

R. † GVINAMP. — Un type considéré par quelques personnes comme une dégénérescence d'un profil humain, mais qui semble être plutôt la dégénérescence de l'ancien monogramme Eudon (A).

2^o FOULQUES D'ANJOU.

† FVLCO COMES. — Croix pattée avec alpha et omega.

R. † VRBS ANDECAVIS. — Monogramme de Foulques (B).

(A) A. de Barthélemy, numismatique moderne, P. 432.

Bigot. — Monnaies bretonnes, P. 72.

(B) A. de Barthélemy, numismatique moderne, P. 428.

3° GEOFFROY, comte de Nantes.

† GAVFRIDUS. — Croix pattée, ornée à chaque extrémité d'un renflement semi-phérique et chargée en cœur, d'un anneau.

R. DUX BRITAN. — Lys cantonné de quatre annelets (c).

4° HENRI II, roi d'Angleterre, frère du précédent.

HENRICUS REX. — Tête de face.

R. AIMER. ON LUND. — Petite croix double cantonnée de seize points.

5° ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE TOURS.

† SCS (sanctus) MARTINVS. — Un châtel qui semble figurer l'ancienne église antérieure à la reconstruction commencée en 1003, après l'incendie de 994.

R. TVRONVS. CIVI. — Une croix potencée (d).

M. Jégou, Juge de paix à Lorient, et membre de la Société Polymathique du Morbihan, avait eu à sa disposition la moitié environ du trésor de Liminec, et voici la liste des types reconnus par lui.

1° Etienne, comte de Guingamp, très-nombreuses variétés de coins et d'effigies;

2° Conan IV, duc de Bretagne;

3° Geoffroy II, duc de Bretagne;

4° Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie;

5° Guillaume, probablement fils de Robert II, duc de Normandie, qui épousa en 1123 Sibille d'Anjou, fille de Foulques.

A : tête de profil à droite.

R. W.... ON... R. Croix de deux traits cantonnée, de quatre étoiles à six rayons;

6° Foulques d'Anjou;

7° Geoffroy d'Anjou; monogramme de Foulques;

8° Monnaies du Maine au monogramme d'Herbert;

9° Gui de Dampierre, sire de Bourbon et de Montluçon;

10° Raoul, sire de Deols;

(c) Bigot. — Monnaies bretonnes, P. 51.

(d) L'Abbé J.-J. Bourassé, La Touraine P. 564.

- 11° Geoffroy, sire de Gien ;
12° Hervé, comte de Nevers, ERVIS CONS. Croix.
R. NIVERS CIS, monogramme.
13° Louis (Le Jeune) roi de France, LUDOVICUS REX.
Monogramme.
R. BORBONENSIS. Croix.
14° Abbaye de Saint-Martin de Tours ;
15° Prieuré de Saint-Mayeux de Louvigny ;
16° Henri Le Large, comte de Champagne ;
17° Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême et de Périgord ;
18° Monnaie au type chartrain, frappée à Vendôme.

J'ai cru utile de vous donner en entier cette longue nomenclature, que je remercie M. Jégou de m'avoir communiquée, car il peut se faire que plusieurs des types reconnus par lui ne se retrouvent pas dans les pièces déposées au Musée, le travail de M. Jégou nous servira à compléter la description de la découverte.

J'ai aussi recherché quels pouvaient être les possesseurs de ce trésor ; mais les titres conservés dans les études de notaires ne remontant pas au-delà du XVII^e siècle, je me suis adressé à notre confrère, M. Le Men qui de son côté a fait, dans l'important dépôt dont il a la garde, des recherches malheureusement restées sans résultat.

Tout ce que j'ai pu trouver se borne à ceci : la métairie noble de Liminec ou de Luminec dépendait de la paroisse de Redéné dont les princes de Rohan étaient seigneurs suzerains, et supérieurs à cause de la principauté de Guémené. Vers 1660 elle était possédée sous ces seigneurs, par François Carré et Anne de la Chapelle, sa femme, sieur et dame de Luminec et du Boisdaniel, dont la fille Jeanne Carré épousa par contrat devant M. Prouhet, notaire à Concarneau, du 28 septembre 1640, Messire Yves Le Capitaine, écuyer, sieur de Toulgoat et autres lieux.

En 1690, Charles-Simon Le Capitaine, sieur de Toulgoat et

de Luminec, leur fils aîné, étant mort sans enfants, la propriété de Luminec passa aux mains de Eustache Le Capitaine, sieur de Kerlivio, qui lui-même la transmit vingt ans plus tard, à Mademoiselle Michelle Le Capitaine, dite Mademoiselle de Luminec, décédée Religieuse ursuline de Quimper.

En 1765 la propriété avait changé de mains, et un état de la terre et seigneurie de Rosgrand, en la commune de Redené, porte ce qui suit :

« Rentes féodales dues à la Seigneurie de Rosgrand. »

100. — Dessus la totalité du village du Luminec-Bras, lequel est possédé pour M. du Boisrouvray, à cause de Kervégan, à titre de convenant et domaine congéable, est dû, et sur toutes les dépendances du dit village, la somme de 24 sols de rente féodale.

Après cette intéressante communication, MM. de Montifault et Audran donnent lecture de divers rapports adressés par MM. Euzen, Riou, Simon, Guirriec et Le Sann, instituteurs, sur les monuments et les traditions des communes de Roscoff (section de Santec), de Saint Divy, de Plougar, de Plouescat et de Carantec.

Voici le texte de ces communications :

1^o COMMUNE DE ROSCOFF (SECTION DE SANTEC).

L'église actuelle de Santec est de reconstruction toute récente (douze à quinze ans); elle a été faite sous la direction et l'inspiration de M. de Courcy, de Saint-Pol. L'église primitive n'avait, m'a-t-on dit, rien de remarquable que son ancienneté; elle était, comme la nouvelle, tout naturellement sous l'invocation de Saint-Adrien, dont la statue figure sur l'autel d'une petite chapelle latérale. Saint-Adrien était, est encore invoqué pour la guérison des maux de ventre, et surtout pour les maux de ventre des petits enfants : aussi en voit-on souvent beaucoup que leur mère porte devant la statue du saint, contre laquelle

on leur frotte l'abdomen ; et la continuation de cette habitude porterait à croire que la médication a d'heureux effets.

Au bas de l'église existe un bahut en chêne plus ou moins bien sculpté ; il est là pour recevoir les offrandes de blé que font ceux qui ont des enfants sujets aux maux de ventre et ceux dont les enfants ont été guéris par le frottement contre Saint-Adrien. Ce bahut ne doit pas être rempli par une seule offrande, quelque riche que soit le donateur ; il faut qu'il y ait trois offrandes et par conséquent trois donateurs différents.

A quelques pas de l'église se trouve une fontaine dédiée à Saint-Adrien ; elle fournit aux besoins du bourg, et a dû, très-probablement, jadis servir à des ablutions, comme la fontaine dévote de Pratacoulm et bien d'autres dans la Basse-Bretagne.

Une des curiosités les plus attrayantes pour les santégois, est une grosse boule en granit que la tradition dit, à Santec, avoir été lancée, comme projectile, par un navire de guerre anglais, pendant les guerres de l'Angleterre et de la France. Les jours du pardon de Santec, qui a lieu le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu, les jeunes gens de Santec, de Plougoulm et autres environs, qui viennent au pardon, essayent leurs forces. C'est à qui lancera le plus loin la boule ; cette émulation produit souvent des accidents assez graves.

Quant aux pierres monumentales qu'on appelle dolmens, menhirs et autres, on dirait, à première vue, qu'il n'en existe pas sur le territoire santégois ; mais, comme le disait le docteur Goulven Denis, qui s'est beaucoup et longtemps occupé de l'archéologie bretonne en général, et de celle de Roscoff en particulier, il faut observer que le sol actuel de Santec résulte d'alluvions de sable, si l'on peut s'exprimer ainsi, sable que le vent accumule de jour en jour sur le pays, et qui recouvre chaque jour de plus en plus les monuments celtiques qui y existaient. Ce sable avait de telles tendances à s'amonceler vers ces parages que, pour en garantir la ville de Saint-Pol, vers laquelle se dirigeaient ces vagues de sable, l'administration des ponts-et-

chaussées a dû s'appliquer à les arrêter par des barrières de genêts et de planches. Puis elle a fait de vastes ensemencements de pins maritimes qui sont aujourd'hui de vraies forêts.

M. le docteur Denis m'a assuré que des hameaux, ou du moins certaines agglomérations de maisons, sont ensevelis sous cette alluvion de sable.

Entre Santee et Roscoff on voyait, il y a quelque trente ans, une espèce de palue où venait chaque jour la mer. Cette palue appelée, quand elle existait, *Connochellou*, a été enlevée à la mer par une compagnie brestoise et puis couverte progressivement, en terre plus ou moins arable, par les soins de M. Laurent. Au-dessous de la digue qui sépare de la mer, la conquête faite sur elle, est ce qu'on appelle ici l'Aber, ou havre dont la moitié, dans le sens horizontal, appartient à Santez. A quelques cents pas de la digue est une grande pierre jaunâtre qu'on appelle pierre de demi-marée, parce que la mer est à moitié marée quand elle atteint cette limite. C'était une pierre aimée des Cornandons ou Cornandoned; ils y venaient danser à toutes les pleines lunes, et l'on chante encore leur ronde dans les veillées. Elle n'est pas très-longue, comme vous pourrez le voir :

Dilun, dimeurs a dimercher, (Lundi, mardi et mercredi)

Diziou a dirguener. (Jeudi et vendredi.)

La tradition rapporte que les Cornandoned n'aimaient pas à entendre le nom du dimanche. Un certain soir de clair de lune, un tailleur qui revenait de Santez, de sa journée, en traversant l'Aber pour revenir à Roscoff, entend le trépignement de la ronde bien connue :

Dilun, dimeurs a dimercher, etc. (Lundi, mardi et mercredi, etc.)

Et, croyant bien faire, il entre dans le cercle, saute et tourne comme les danseurs, et, croyant leur être agréable, il ajoute au nom des jours *dilun, dimeurs a dimercher*, etc., le nom des deux autres jours samedi et dimanche. Alors ce fut une grande colère des danseurs, et cette indicible colère se traduisit sur le

corps du pauvre tailleur par de rapides et multiples coups de pieds et coups de poings. C'est qu'ils ne plaisantent pas en cette occurrence, messieurs les Cornandoned.

M. le docteur Goulven Denis, de Roscoff, avec qui je me suis abouché pour avoir des renseignements, m'a dit avoir vu des vestiges d'une voie romaine sur cette langue de terre qu'on appelle Perharridi et qui se dirige de Santec vers l'île de Bâtz et forme un côté de l'Aber. Il y a chez lui divers spécimens de tuiles à rebords ou à crochets, qu'il a recueillis sur divers points de la commune de Roscoff et qui témoignent d'une station romaine. Il y a constaté aussi diverses pierres branlantes qu'il qualifie de l'adjectif probatoires. Il a recueilli également, en grand nombre, les pratiques de la médecine superstitieuse des temps celtiques. Il a signalé à mon attention les dolmens et menhirs de la commune de Roscoff; mais elle est dans les attributions de mon collègue de Roscoff. Néanmoins, pour ma satisfaction et mon instruction personnelles, je profiterai des quelques rares occasions que j'ai de voir M. le docteur Denis pour glaner quelques bribes de ses connaissances archéologiques.

E U Z E N ,

Instituteur à Santec, en Roscoff.

2° COMMUNE DE SAINT-DIVY.

Sur la route vicinale qui conduit du bourg de Saint-Divy à celui de Guipavas, à 2 kilomètres 500 mètres environ de Saint-Divy, et à 3 kilomètres 500 mètres de Guipavas, se trouve une fontaine, appelée fontaine des *Quiritins*.

Ce nom vient nécessairement du mot latin *Quirites*, c'est le nom que Romulus donnait aux Romains, et c'est pour cela, qu'après sa mort, le fondateur de Rome reçut le nom de *Quirinus* sous

lequel il reçut de ses sujets les honneurs divins. Fontaine des *Quiritins* aurait donc la même signification que fontaine des *Romains*. (A).

Cette fontaine est située sur le côté droit d'une large citerne creusée par la main de l'homme. Comme à peu de distance il se trouve deux cours d'eau, on se demande naturellement pourquoi on a creusé cette citerne, et où en sont les déblais ? Je cherchai ces déblais, et à 300 mètres environ de ce lieu, je découvris un tertre élevé. J'examinai le terrain où il se trouve. Il est posé sur une hauteur d'où l'on découvre une immense étendue de pays, de là l'œil peut s'étendre jusqu'à 27 kilomètres environ à la ronde. Près de là se croisent deux vieilles routes. Malgré mes nombreux contradicteurs, je restai convaincu que ce tertre était l'œuvre de l'homme, que c'était un *tumulus*, peut-être le tombeau d'un homme illustre, et qu'enfin là étaient les déblais de la citerne.

Je m'adressai au propriétaire du champ et je le questionnai. Il me dit : « *Aze eo e bed devet ar Romanisted gant ar Goloaed en amzer Cezar.* » (C'est là que les Romains furent brûlés par les Gaulois du temps de César). C'est mon père qui me l'a dit et a ajouté le brave paysan, et il l'avait appris de son père et de son grand-père.

Plusieurs autres vieillards que je questionnai à ce sujet, me firent le même récit. Ces naïfs laboureurs racontent encore que le camp Gaulois se trouvait près de cet endroit, qu'à *Quiritins* eut lieu une grande bataille entre les Gaulois et les Romains et que dix mille Romains, commandés par César, furent faits prisonniers et brûlés dans le *Goarem-Reunnien*, (c'est le nom du champ où se trouve le *tumulus*). Bien que le nombre de dix mille hommes me semblât exagéré, cette tradition confirmant l'idée que fait naître le nom de *Quiritins*, j'y ai ajouté une foi

(A). La rédaction du Bulletin laisse à l'auteur la responsabilité de cette étymologie.

d'autant plus grande qu'à cette époque les Romains, plus civilisés que les Gaulois, ne brûlaient plus ni leurs prisonniers, ni leurs morts (B). D'ailleurs, de l'autre côté de la route se trouve *Goarem-Brenn*, champ de *Brenn*, peut-être *Brennus* ; or ce mot *Brenn* signifie chef des Gaulois. Je me décidai à pousser jusqu'au bout mes recherches et à voir si le tertre démentirait ou confirmerait ma conviction première. J'exprimai au propriétaire du champ, mon désir de voir ce que pouvait contenir cette *Torghen* (tumulus). Il m'accorda l'autorisation d'y faire des fouilles.

Le 24 février dernier, mes ouvriers se mirent à l'œuvre et pratiquèrent, au milieu de la partie supérieure de ce tumulus, une ouverture de 3 mètres de long sur 2 mètres de large. Au commencement du travail, nous trouvâmes une couche d'argile d'un mètre cinquante centimètres de profondeur ; c'était évidemment les déblais de la citerne des *Quiritins*. Ensuite nous avons rencontré une couche de cendre et de charbon de deux mètres d'épaisseur. A la profondeur de trois mètres cinquante centimètres, apparut une nouvelle couche de différentes couleurs : jaunâtre, rougeâtre, etc., etc. C'est aussi à la profondeur de trois mètres cinquante que nous commençâmes à trouver des débris résistants et criant sous la bêche. Ces débris ressemblaient à du fer complètement oxydé par le temps. Nous avons continué à creuser, mais à cinquante centimètres plus bas, par conséquent à la profondeur de quatre mètres, nous avons rencontré le sous-sol et nous avons cessé notre travail.

Ainsi, le nom de *Quiritins* et la tradition du pays ont été confirmés par la présence des objets que je vous envoie. Tout cela prouverait qu'en ce lieu se livra une grande bataille, que les Romains furent vaincus et que leurs prisonniers furent brûlés.

RIOU,
Instituteur à Saint-Divy.

(B) Ceci n'est pas exact ; l'usage de brûler les morts était encore généralement répandu chez les Romains pendant les deux premiers siècles de notre ère.

3^e COMMUNE DE PLOUGAR.

A Trémagon, il y a une fontaine du nom de *Vur*, et qui, d'après les traditions, renferme un trésor ; non loin de cette dernière, il existe une autre ayant nom *Tia*, laquelle aussi, d'après les on-dit, a un trésor caché.

A Langéoguer, se trouve une autre fontaine appelée communément fontaine de Saint-Mémoire.

A trois hectomètres environ du bourg, est la fontaine de Saint-Edern dont la statue en bois existe encore ; elle est placée dans une niche faite exprès, ayant le dessus seulement, en pierres de taille ; cette statue, d'après les apparences, paraît bien vieille. Auprès de la fontaine est un étang ; le tout est environné d'un mur rectangulaire, coupé par deux escaliers, dont les marches n'offrent rien de remarquable, étant faites de pierres communes. Saint-Edern est invoqué pour faire marcher les enfants. L'on dit aussi que, autrefois, il existait une allée qui partait de la fontaine précitée, pour atteindre la route qui va encore aujourd'hui de Plougar à Lanhouarneau. Auprès de cette fontaine et cet étang, passe un petit ruisseau du nom de Keref, sur les bords duquel on ne trouve aucune trace d'habitation. Ce ruisseau prend sa source à Keramis et dans les landes de Kersaoz, et reçoit, tout en parcourant une partie de la commune, deux petits cours d'eau sans importance ; il continue ainsi sa marche et se rend au pont du Keriedic en Plouzévédé.

Pour les manoirs : il y a d'abord celui de *L'Etang*, construit en 1670, ayant 17 mètres environ de longueur, et 1 m. 50 c. d'épaisseur pour les murs. Il a environ 13 mètres de hauteur sur 7 mètres de largeur. Les coins et les parements sont en pierres de taille. L'escalier tournant a 1 m. 50 c. de largeur, et est composé de vingt-deux marches, le tout en pierres de taille, soutenu par une colonne en pierres, sculptée dans le haut. Au second étage se trouve une petite chambre ou grenier, dont le pavé est également en pierres de taille. Une partie du château ayant été démolie, la chapelle existant aujourd'hui, est

détachée du reste de l'édifice ; elle est, d'ailleurs, totalement en ruine. Il reste encore un bénitier en pierre, fort petit. La barrière d'entrée dudit manoir existe encore ; cette dernière porte une date moins ancienne, c'est-à-dire celle de 1705. Le long du mur, au milieu duquel est la barrière précitée, se trouve un colombier.

Ce manoir a été habité par un M. Delaunay et par une parente à M^{me} de Coatanscour, qui a demeuré au château de Ker-jean, en Saint-Vougay.

Manoir du Créac'h. — Il ne reste que quelques vestiges d'un ancien manoir et sans doute d'une chapelle ; le terrain, où était cette dernière, est défriché depuis quelque temps. Ce terrain portait le nom de *Tossen-ar-Chapel*. On y a trouvé des tuiles rouges à rebord, et une aigle romaine en bronze, dans les fouilles, parmi des pierres de petit appareil, provenant de murs romains. De ces tuiles, on voit encore un grand nombre dans les terres environnantes ; quant aux médailles romaines, elles ont à peu près disparu. M. le recteur en possède cinq, dont quatre en bronze et une en argent ; cette dernière est bien conservée et porte la couronne. M. le recteur possède en outre, une hache romaine, un fer de lance et un coin en bronze. Du manoir précité, comme de la chapelle, on ne voit plus que quelques pierres taillées. Une d'elles particulièrement est à remarquer, elle a une forme ronde ; son diamètre est d'environ 0 m. 67 c. et son épaisseur de 0 m. 37. D'après les on-dit, on y trouve également des petites pierres d'une couleur jaunâtre, desquelles on se servait autrefois pour faire de l'or, et c'est pourquoi on leur a donné le nom de *pierres de Californie*. Les plus anciens de la commune ne se souviennent pas que ce manoir ait jamais été habité par des seigneurs.

Un autre manoir a encore existé au *Tourellou*, lequel a été habité par des gentilshommes ; seulement il ne reste aucune trace de cette habitation.

A l'époque de la grande Révolution, une partie du presbytère

actuel de Plougar, a aussi été habitée par des Ursulines venues de Lesneven, elles y sont restées 24 ans, et sont parties en 1820 ou 1821.

L'église et le clocher renferment encore quelques pierres taillées et sculptées dans l'ancien temps, sur l'une d'elles est la date de 1635.

Dans la sacristie, il y a encore un tableau sur toile, fort ancien, portant le nom de Saint-Eloi.

Les anciens registres de la fabrique, conservés, remontent à l'année 1672.

SIMON,

Instituteur à Plougar.

COMMUNE DE PLOUESCAT.

A un kilomètre au sud-sud-est du bourg de Plouescat, existe une ancienne maison, nommée Le Costanc. Les derniers vestiges des dépendances ont disparu. Le nom même de Manoir n'est presque plus prononcé et est remplacé par Le Costanc tout court. On ne trouve pas de traces des murs qui ont dû nécessairement exister autour de cette maison. Seulement, à 2 cents mètres en face de l'entrée de la petite cour qui précède l'entrée de la maison, se trouvent encore debout deux pilastres isolés, en ruines ; ces pilastres sont des massifs de pierres de taille de forme carrée et de 2 mètres de hauteur et d'un mètre de côté.

La maison de forme rectangulaire de 15 mètres de long et 5 m. de large, n'a rien de remarquable, elle est située contre le flanc d'un versant rapide qui domine la vallée du ruisseau de *Dour ar vilinn-vian*. Ses pignons sont à l'est et à l'ouest. La façade sud, est seule en pierres de taille très-unies et percée d'ouvertures. La façade Nord, est en maçonnerie très-ordinaire et n'a pas une seule ouverture. Le niveau du terrain de ce

côté, est de près de 2 mètres au-dessus du niveau du terrain à la porte d'entrée.

Les murs des pignons ont une épaisseur de 1 m. 30 à 1 m. 60 et c'est dans le pignon *est* que se trouve un escalier dont l'ouverture est dans la chambre au 1^{er} étage. Cette ouverture a au plus 0 m. 60 carré, et les escaliers descendent le long du pignon pour conduire dans le souterrain dont la forme, la profondeur, la direction et la destination sont restées pour les gens du pays un mystère.

Comme on le voit dans le calque que je joins à cette lettre, cette maison porte le n° 103 de la section B du plan cadastral. Elle appartient aujourd'hui au sieur Jean-Marie Quéré, cultivateur propriétaire, qui l'habite actuellement. Cet homme est tout disposé à permettre des fouilles à la condition que si l'on trouvait quelque chose de valeur, on s'engage à lui en donner la moitié. Il ne refuserait pas même de prêter la main pourvu qu'on s'engage comme de juste, à réparer toute dégradation qui serait faite. Cette disposition obligeante résulterait peut-être de la croyance générale qu'on a dans le pays, qu'il doit exister là un trésor. On se plaît à répéter par tradition qu'il serait téméraire celui qui oserait essayer de le découvrir sans connaître le livre de *l'Igromancerie* (*Nécromancie* ?.) Il est d'ailleurs gardé par — *Ar Chrac'h-coz*. — (La vieille fée, la vieille sorcière) et le souterrain est nommé *Toul ar c'hrac'h-coz*. Après toutes mes recherches je n'ai pu rien savoir de positif sur l'intérêt historique que pouvait présenter ce souterrain. On me dit que les anciens habitants et propriétaires de cette maison, étaient les ancêtres de M. du Rusquet, ancien maire de Sibiril.

L'Instituteur Communal,

GUIRRIEC.

5° COMMUNE DE CARANTEC.

La chapelle de N. D. de Callot a été fondée l'an 502, en mémoire de la victoire obtenue par l'intercession de N. D., dans l'endroit même où Corsole, général des Danois, avait sa tente, où il s'était retranché, après avoir pillé le pays de Léon ; et où enfin il fut forcé, et son armée taillée en pièce, par le prince Rivallou-Murmaczou.

Et elle a continué depuis à être une chapelle de grande dévotion et très-fréquentée. Elle a été réédifiée à différentes époques, et notamment par les soins de M. Y. Nédelec, curé de Carantec, et bénite le 24 avril 1808, par M. Laot, recteur de Taulé.

LE SANN, *Instituteur.*

Ces intéressants travaux sont accueillis avec une vive satisfaction par l'Assemblée qui remercie leurs auteurs. Elle charge le bureau de leur transmettre, avec ses félicitations, un exemplaire du bulletin où ils seront insérés.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture d'un rapport de M. Le Men, sur la découverte d'un poste gallo-romain, faite à Tronoën.

Le Président, en l'absence de M. Le Men, désire que M. de Montifault entretienne l'Assemblée de l'excursion qu'il a faite avec MM. Le Men et de Blois, dans le canton de Pont-l'Abbé ; M. de Montifault répond que M. Le Men doit faire de cette excursion un compte-rendu complet, mais que cependant, pour satisfaire au désir de M. le Président et de l'Assemblée, il indiquera très-sommairement les résultats fort satisfaisants obtenus par les excursionnistes. En terminant, il regrette que ces résultats si sérieux, aient été le prétexte de

difficultés soulevées par un des membres de la Société d'Archéologie du Finistère.

M. le Président déclare à ce sujet, qu'il a reçu deux lettres de M. Duchatellier, lettres destinées à être lues à la Société, mais qu'il ne peut, en l'absence de l'auteur et en l'absence de M. Le Men, se résoudre à en donner lecture. Plusieurs membres insistent pour obtenir cette lecture et pour qu'il soit émis un vote au sujet de cette affaire ; mais M. le Président prie de ne pas insister et donne la parole à M. de Kercadio.

M. de Kercadio dit à l'Assemblée qu'il regrette, à peine entrée dans la Société, d'avoir à l'entretenir d'une question qui lui est personnelle, bien qu'elle touche au premier chef aux intérêts de la Société.

Il raconte, comment lui et un de ses subordonnés, à propos d'affaires concernant la Société, ont été attaqués dans leur qualité de fonctionnaires, et obligés de réfuter des allégations erronées.

M. de Kercadio déclare qu'attaqué comme fonctionnaire il ne prendra pas part au vote, s'il y en a un, et demande que son abstention soit consignée au procès-verbal.

Plusieurs membres insistent pour la lecture des lettres de M. Duchatellier. L'un dit que cette lecture est devenue plus nécessaire que jamais, mais M. le Président persiste dans l'opinion qu'il a déjà émise, voulant éviter une discussion, en l'absence de M. Le Men et de M. Duchatellier. — Un membre pense que c'est là un blâme suffisant et que M. Duchatellier comprendra. Un autre membre juge nécessaire aussi la lec-

ture des lettres, il ajoute que si leur contenu l'exigeait ce ne serait pas seulement un blâme qu'il y aurait lieu d'émettre. — Un grand nombre de membres demandent de passer au vote ; tous déclarent approuver ce qui a été fait par les délégués de la Société.

M. le Président, invoquant les sentiments de confraternité des membres de la Société, ceux qu'il a et qu'il doit avoir pour un correspondant de l'Institut, ceux que la Société a déjà témoignés à son nouveau Président et les liens d'amitié qui l'unissent à beaucoup des membres qui la composent, demande que l'Assemblée n'exige pas un vote, ou tout au moins qu'on attende la réponse de la propriétaire de Tronoën pour reprendre la question.

Il continue par la lecture de la notice suivante :

NOTE

sur une inscription bretonne trouvée dans la Seine, à Paris.

Il a été trouvé à Paris, dans la Seine, au Pont-aux-Changes, en l'année 1860, une petite statuette en plomb, aujourd'hui déposée au musée de Cluny, carton n° 1 : c'est une orante ; elle a les bras nus et le corps vêtu d'une espèce de dalmatique ; la tête a été brisée. A sa droite, un quadrilobe qu'entoure un cercle entouré lui-même d'un grênetis ou chapelet,

débris d'une arcature ; puis à ses pieds une inscription en lettres gothiques.



Qu'on ait là une de ces enseignes pieuses de corporations ou de confréries, ou un de ces *signets* de pèlerins, si communs au moyen âge, qui étaient pour ceux qui les portaient des marques de reconnaissance et des gages de protection, il n'y a guères lieu d'en douter ; mais on n'en peut dire autant pour ce qui regarde la lecture et l'interprétation de l'inscription.

D'après le bois que je dois à l'obligeance de M. Arthur Forgeais, lauréat de l'Institut, il faudrait lire : **PEBEBALÉDAN**.

D'après le plomb original, conservé au musée de Cluny, et auquel j'ai dû recourir : **PEDEDALEDAN**.

Quelle est la bonne lecture ? Toute la difficulté est de savoir s'il faut voir un *b* ou un *d* dans la troisième et la cinquième lettre.

Pour la résoudre on a d'autres inscriptions gothiques du musée de Cluny, de la même collection de plombs historiques, et sur lesquelles personne n'hésite ; telle est celle qui porte le nom de la **MADÉLAINE**, de Paris, (carton 3^e) où le *d* a la forme du troisième et du cinquième caractère de notre inscription, si bien qu'à la première vue on lit **MABELAINE**.

Je tiens donc comme bonne lecture : **PEDEDALEDAN**, et en

séparant les mots PED ED A LEDAN, où je trouve un sens qui saute aux yeux de quiconque est un peu familiarisé avec le breton moyen.

1° PED est la première personne de l'impératif du verbe breton moyen *pidiff* (auj. *pédi*) prier, emprunté au latin *petere*, qu'on trouve au sens d'*orare* dans les catacombes et ailleurs ; témoin l'inscription funéraire : *Pete pro parentes tuos* (Maffei, *Museum veronense*, p. CCLXIV, n° 13, cf. Edmond Le Blant) ;
2° ED où manque l'*h* prostétique (aujourd'hui *hed*, au moyen-âge *het*, à l'âge archaïque *hit*), répond à l'adverbe latin *longe*, ou plutôt aux mots *in longitudinem*, en long, au loin (cf. Zeuss, 50. c. p. 654 et 662).

La forme est *a hed* en breton moderne : *Kerz dre ar vro ze a-hed*. (Le Gonidec, *Bible bretonne*, la Genèse, ch. XIII, v. 17). *Perambula terram in longitudine*. Dans la Bible galloise : *Rhedia trwz y wlad ar ei hyd*.

3° A est la conjonction *et* où manque l'*h* prostétique.

4° LEDAN est l'équivalent adverbial du latin *late* ou *in latitudine* ; en gallois, *llydan*, en irlandais, *lethan*, très-anciennement *litan*. (Zeuss, p. 103). Le verset de la Bible bretonne que je citais plus haut, donne *a led* comme la forme moderne et la traduction des mots *in latitudine* ; la Bible galloise porte *ar ei lled*.

Plusieurs textes bretons du moyen-âge portent *ledan* adverbialement dans le même sens que notre inscription, et, ce qu'il y a de plus remarquable, précédé des mêmes mots.

Dans le *Mystère de Sainte-Barbe* (fol. 6, v°), Lucifer s'adressant aux démons, leur dit :

« Hoz em queulusquet dan pret man
« En un opinion da monet.
« Da temptaff glan holl pobl an bet
« Hep fellell quet, *het ha ledan*. »

« Levez-vous en ce moment, dans la même pensée d'aller
tempter vivement tout le peuple du monde, sans y manquer,
au loin et au large ! »

Dans un ancien Noël, publié par Tanguy Guéguen, je trouve
ce vers :

« Salver en bet *het ha ledan*

« Le Sauveur du monde *au loin et au large.* »

N'y a-t-il pas lieu de conclure que notre inscription signifie :
Prie au loin et au large !

Elle rappelle bien la devise des Guernisac : (*Ped Bepred*)
prie toujours ; l'une embrassant tout le temps, l'autre tout
l'espace, exprime, on ne peut mieux, le conseil évangélique.

Après la lecture de cette note si intéressante, M. le
Président dit qu'il n'y a plus rien à l'ordre du jour et
déclare la séance levée à quatre heures et demie.

L'un des Secrétaires,

V. DE MONTIFAULT.

Dons offerts au Musée départemental d'Archéologie.

M. Cornec, instituteur à Plougourvest :

- 1^o Deux vases gaulois en terre forme orbiculaire ;
 - 2^o Une médaille en plomb commémoratif du pélé-
rinage d'Anne de Bretagne, à Notre-Dame du Folgoët.
-

M. Guyhot, propriétaire :

Trois silex taillés et un fragement de hache polie
aussi en silex.

M. Jézéquel, de Brest, membre de la Société :
Un petit bronze de Victorin.

M. le docteur Vaucel, à Brest :

- 1° Une hache en diorite, trouvée dans la commune de Crozon ;
 - 2° Une hache en bronze, à ailerons ;
 - 3° Une petite hache à douille, provenant du département de la Manche.
-

M. Daoulas, employé de la marine :

- 1° Un vêtement de femme de la Nouvelle-Calédonie ;
 - 2° Monnaies étrangères.
-

M. Bourassin, membre de la Société ;

Débris de poteries ornementées, du moyen-âge, trouvés en 1876 au village de Kercras, près Pont-Aven.

M. Le Goarant de Tromelin, membre de la Société :
Plusieurs silex taillés, de Pont-Levoy.

MM. Henri et Jacques de Morgan, de Blangy-sur-Bresle :

- 1° Une collection de haches et d'autres instruments ou armes en silex taillé, provenant de la Seine-Inférieure et des départements voisins ;
 - 2° Poteries des mêmes localités ;
 - 3° Bois de cerf, manches de haches en os, etc., provenant des lacs de la Suisse.
-

M. Xavier de Blois, membre de la Société :

- 1° Un jeton de la chambre des Comptes de Paris, XV^e siècle ;
 - 2° Une double réelle espagnole de Ferdinand et Isabelle. Ces monnaies ont été trouvées au manoir de Trefflec'h, en la commune de Collorec.
-

M. Etienne, directeur de l'usine de St-Guénolé, commune de Penmarch :

Un jeton de la chambre des Comptes de Paris, du XVII^e siècle.

M. Prosper Hémon, membre de la Société :

Figurine en terre cuite et débris de vases en verre du XVI^e siècle, trouvés à Quimper.

M. James Miln, membre de la Société des Antiquaires d'Ecosse :

Enduits coloriés ornés de coquillages, provenant des fouilles des bains gallo-romains des Bossenno, à Carnac.

M. l'abbé de Kernaëret, membre de la Société :

1^o Sept haches à douille, dont une très-ornementée, trouvées en 1859, au lieu de Kerlaëron, en la commune d'Ergué-Armel ;

2^o Garde d'épée en bronze, trouvée dans la motte féodale du Plessis-Ergué, en la même commune.

Madame Messanot, à Quimper :

Une défense d'Espadon.

M. Jean fils, mécanicien à Quimper :

Une hache en bronze à ailerons.

M. V. de Montifault, secrétaire de la Société :

Une hache à douille, en bronze, trouvée au bourg de la Forêt-Fouesnant.

M. Joseph Prouhet, notaire à Trégunc :

Un jeton en bronze, de Louis XVI.

M. Gaubert, conseiller général, membre de la Société :

Un grand bronze de l'empereur Maximin.

M. le comte de Brémond d'Ars, membre de la Société :

Une pendeloque en diorite, des fragments de tuiles à rebord et d'enduits peints à fresques, trouvés au château de la Porte-Neuve, en la commune de Riec.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1876.

Présidence de M. le vicomte Th HERSART DE LA
VILLEMARQUÉ, de l'Institut.

Etaient présents : MM. l'abbé du Marchallac'h, vice-président, de Blois, Bourassin, de Brémond d'Ars, de Chabre, du Perray, Faty, Fougeray, de Gouyon, de Kercadio, Malen, Moreau, Le Noble, Pavot et de Trogoff.

En l'absence des deux secrétaires, M. Malen est prié de rédiger le procès-verbal.

L'ordre du jour appelle : 1^o Une communication de M. le Président de la Société.

Cette communication consiste en trois lettres. Dans les deux premières, MM. Le Men et de Montifault s'excusent de ne pouvoir assister à la séance, l'un par raison de santé, l'autre pour une affaire qui le tient loin de Quimper.

La troisième lettre est de M. Duchâtellier. Sa lecture cause une impression pénible à toute l'assemblée.

M. le Président regrette amèrement que le langage de conciliation qu'il avait fait entendre à la dernière séance, soit demeuré sans résultat, et que les termes du procès-verbal du dernier bulletin, n'aient pas amené la solution qu'on aurait pu espérer. Les injustes accusations portées par M. Duchâtellier contre quelques-uns des membres les plus honorables et les plus dévoués de la société, agissant d'après un mandat formel, demandaient, il faut l'avouer, une autre réparation que sa lettre.

Un membre fait remarquer que loin de reconnaître ses torts, loin d'exprimer aucun regret à la société qui, à l'unanimité, avait approuvé ses mandataires, M. Duchâtellier attaque maintenant la société elle-même, et que sa lettre est sa propre condamnation.

Un autre membre demande la parole pour faire connaître à ceux de ses collègues qui n'ont pas pris part à la dernière réunion, ce qui s'est passé au sujet de cette affaire.

A la suite du résumé des faits résultant de l'enquête et de la correspondance, un membre reconnaît que M. Duchâtellier a gravement manqué à ses devoirs de sociétaire, non-seulement pour les torts qu'on lui reproche aujourd'hui, mais encore en refusant depuis son entrée dans la société, de la faire participer aux nombreuses découvertes qu'il a faites dans le Finistère, en n'envoyant aucun renseignement, en refusant même communication d'une photographie de monument, tirée à un grand nombre d'exemplaires, et en faisant toujours ses communications à des sociétés étrangères au département.

Devant l'attitude unanime de l'assemblée, M. le Président déclare s'en rapporter à la décision qu'elle croira devoir prendre dans sa sagesse et sa justice.

Un membre dit que le vote lui semble inutile, M. Duchâtellier étant démissionnaire de fait puisqu'il reste complètement étranger à la société, qu'il n'assiste pas aux séances, et qu'il ne fait pas de communications à ses confrères.

Un autre membre va plus loin : à son avis la question ne peut se poser ainsi. M. Duchâtellier ne se con-

sidère pas du tout comme démissionnaire; au contraire, il invoque son titre de membre de la Société, pour écrire à M. le Préfet et au Président de la Société, pour demander un blâme contre plusieurs de ses membres qui n'ont été que des mandataires, et pour produire des faits controuvés ou défigurés, qui auraient pu induire en erreur la Société, si une enquête ne l'avait éclairée. Il demande donc une décision formelle, et croit que ce n'est pas par une motion pour ainsi dire à huis-clos, que M. Duchâtellier doit disparaître de la Société, mais par un vote motivé, qui ne lui laisse pas la faculté de dire qu'il a donné sa démission.

Il faut que l'assemblée se prononce catégoriquement, afin que les membres absents et les sociétés étrangères au département, sachent quelle a été la conduite de M. Duchâtellier.

Ces observations sont approuvées par tous les membres présents, et l'assemblée prononce *à l'unanimité* la radiation du nom de M. Duchâtellier, de la liste des membres de la Société archéologique du Finistère, pour les raisons indiquées dans le présent procès-verbal, et dans celui de la séance précédente.

A la prière de M. le Président, M. Moreau donne ensuite lecture, d'une note communiquée par M. le Men et ayant pour titre :

COMMENT LES MARINS DE BÉNODET FAISAIENT LE COMMERCE
AU XVI^e SIÈCLE.

Le document qui suit est contenu dans deux feuillets manuscrits que j'ai découverts aux Archives départementales du Fi-

nistère, parmi des papiers anciennement mis au rebut. C'est la déposition d'Henry Surville, appelé comme témoin dans une enquête criminelle, faite à l'occasion d'un vol commis par le capitaine d'un navire.

Ces deux feuillets qui ont été certainement arrachés au registre de cette enquête, ne renferment pas la déposition complète du témoin Surville, mais il doit y manquer peu de choses. Quant à la date des événements qui y sont relatés, on peut, d'après l'écriture du document la rapporter au milieu du XVI^e siècle. Voici le texte de cette déposition :

« Henry Surville, demeurant à présent au manoir du Cozquer, en la paroisse de Combrit, âgé d'environ vingt-sept ans, tesmoing juré dire vérité, purgé de conseil, enquis despose :

« Que puis troys moys ou envyron, et des depuis par plusieurs et réitérées foyes, il auroit ouy dire à plusieurs persounes de ladite paroisse, notamment à Guillaume Reznou, l'ung des mariniers esté en la barque nommée *La Marie* de Benaudet (en laquelle estoit maistre Jacques Cochon. dict Goll, de la paroisse de Combrit, et Michel Le Loy, demeurant à Benaudet), que ledict Jacques Cochon, dict Goll, auparavant aller au voiage qu'il fist ou debvoit faire pour le sire Gratian Carrière, marchand, demeurant à Kimper-Corentin, auquel toute la chargeson de ladite barque appartenoit, print et desroba de la chargeson de ladite barque, estant pour lors au havre de Saint Moran en ladite paroisse de Combrit, une pipe de bled, ne scait si cestoit froment, ou non ; ensemble un grand sac plein de sel et les fist apporter en sa maison ung soir envyron deux heures de nuict, lesdicts Goll et Reznou estants ce soyr seuls en la dicte barque ; et ne scait ledict Reznou si ledict Goll en print et et desrobba davantage.

« Disant aussy ledict Reznou estre allé en la compaignie desdictz Goll et Loy, trente lieues par de là le plus loing de troys hâvres en Normandie, où ilz debvoyent aller suivant leur chartepartie ; en l'ung desquelz ilz debvoyent rendre et déli-

vrer ladicte chargeson de bleds et sel, au sire Arnault Carrière, frère propre dudict Gratian, et en son absence au sire Johannis de la Sale. Et n'allèrent aucunement lesditz Goll et Loy chercher ny demander lesdictz Arnault Carrière et de la Sale, ny leur rendre les missives qu'ils avoient pour leur bailler, afin de vendre et débiter ladicte chargeson pour ledict Gratian Carrière, et luy acheter d'autre marchandise avec l'argent qui en proviendrait. Disant outre ledict Reznou, et ensemble Nouel Le Guerranye qui estoit le principal marinier de ladicte barque après le maistre, que ledict Michel Le Loy après avoir vendu lesditz bleds et sel, et entièrement receu l'argent d'icelluy, s'en alla a Rouen, distant du lieu où il fist la dicte vente trente lieues, et y fust deux jours et deux nuictz sans retourner trouver lesdictz Goll et ses mariniers.

Aussi dict ledict Reznou que lesdictz Michel Le Loy et Jacques Cochon s'en retournants avecq leur barque vuide à la maison, lestée seulement de sable, cachèrent dans ledict sable l'or et l'argent qu'ilz avoient. Et avoit avecq luy ledict Le Loy ung sien garson serviteur domestique de sa maison à Benaudet qui servoit de page en ladicte barque audict voyage, nommé Jan Le Denyc, pour voyr cacher lesdictz or et argent qui estoient en deux sacs, et ce à cause d'ung pyrate qui les vint aborder bientôt après ; lequel toutes fois n'emporta une seule maille de leur or ny argent caché. Et après que ledict pyrate les eust laissés, s'en retournant à son navire de guerre, il amena avec luy lesdictz Loy et Goll, prisonniers, pour les intimider par menasses et en avoir par ce moien rençon. Toutesfois ne gagna ledict pyrate rien, car lesdictz Goll et Loy nièrent fort et ferme qu'ilz n'avoyent point aucune somme d'argent qui fust notable pour luy, disants que leur marchand avoit tout emporté. Et après avoir esté ung jour ou deux prisonniers audict navire de guerre, furent relachés.

« Et pendant ledict emprisonnement, ledict page nommé Jan Le Denyc, qui sçavoit où estoit l'argent, va dire à Nouel Le

Guerranyc, qui estoit le principal marinier après le maistre, qu'il sçavoit bien où estoit l'argent caché ; ce que entendant Le Guerranyc, dict audict Denyc, page, luy apporter ledict argent, et qu'il luy payeroit sa peine ; ce qu'il fist. Et après que ledict Guerranyc eust prins ledict argent, qui estoit dans ung sac de mesme grandeur ou envyron que le poing, au plus, il le serra et garda ; et bailla et distribua ledict Guerranyc à chacun des autres mariniers qui estoient au nombre de troys et audict Denyc qui faisoit le quatrième, vingt escus pistoletz d'or, excepté à l'ung desdictz mariniers, nommé Nouel Odiern, dict Toby, qui fut le dernier payé, qui n'eust que dix sept écus d'or. Et ledict Denys, page et serviteur dudict Loy, heust vingt et cinq escus d'or, pour sa peine de luy avoyr enseigné l'or et l'argent.

« Et après que lesdictz Loy et Goll furent relaschés par le pirate, et qu'ils furent retournés à la barque, ledict Michel Le Loy dict audict Jan Le Denyc, page et sien serviteur, en langage breton ainsi : Garson va voyr si ces voleurs nous ont laissé notre argent ; bien qu'il sceut très-bien qu'ils n'y avoient touché, car jamais ilz n'eurent l'avisement de fouiller n'y regarder ledict sable, parmy lequel lesdicts Loy et Cochon avoient caché force draps de laine, estaing, pales et beaucoup d'autres marchandises par eulx acheptés qu'ils emportèrent de leur navire sans rien perdre. Et incontinent le garson s'en alla et luy apporta ung sac d'ung demy pied de longueur et de grosseur et grandeur, enflé comme le poing d'ung homme, et luy jetta ledict sac de desoubs boucle (pont ?) par le trou du tillat sur ledict boucle. Et ledict Le Loy estant assis sur ledict tillat, avecq ledict Goll, le print incontinent et le mist au sein. Ce que voyant les mariniers, commencèrent d'une voix à crier contre ledict Le Loy qu'il leur payast leurs salaires, et notamment ledict Guerranyc qui demanda outre son salaire, le fret pour sa part de ladicte barque qui luy appartenoit. Et pour tout cella ledict Le Loy ne leur bailla aucun denier de l'argent

ou l'or qui estoit dans ce sac. Lesdictz Le Loy et Goll leur disant, qu'il n'y avoit rien dedans que pour cent sols de liards. Toute-foys ne velurent jamais lesdictz Loy et Goll monstrier à aucun desdictz mariniers lesdictz liards. Ains au contraire incontinent l'avoyr enlevé, serré et prins, s'en allèrent à terre lesdictz Loy et Goll tous deux s'en faire ce que bon leur sembla dudict sac de liards..... »

J'ignore qu'elle fut l'issue de ce procès, mais on peut présumer, d'après les lois sévères de l'époque, que les coupables furent pendus par leur « pauvre cou » comme ils l'avaient mérité.

Les documents anciens relatifs au commerce de la Bretagne sont, comme on le sait d'une extrême rareté. Celui qu'on vient de lire nous offre le singulier exemple d'un maître de navire qui, après avoir volé son armateur, est lui-même enlevé par des pirates et ensuite volé par son propre équipage qu'il vole à son tour. Il faut bien se garder de croire que le commerce se faisait toujours de cette manière en Bretagne ; mais il est certain que les habitudes de piraterie étaient si bien établies sur nos côtes au XV^e et au XVI^e siècles, que des navires de commerce, appartenant à de très-riches marchands bretons, n'hésitaient pas à l'occasion, à s'emparer d'une barque dont la cargaison était à leur convenance.

Ce document peut encore donner lieu aux observations suivantes :

Que Bénodet était au Moyen-Age, un port plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

Que le mot *page* que l'on associe d'ordinaire aux idées de soie et velours, servait à désigner des enfants ou des jeunes gens qui remplissaient, soit à bord des navires, soit dans d'autres circonstances, les fonctions les plus humbles.

Enfin, que le véritable nom du village dont la chapelle s'élève sur la rive droite de la rivière en face de Bénodet, est Saint-Moran et non Sainte-Marine ou Sainte-Mareune, comme

on l'appelle aujourd'hui, en transformant irrévérencieusement en sainte un saint breton qui débarqua peut-être, comme tant d'autres saints de l'Irlande ou de la Cambrie à l'embouchure de l'Odé, pour établir son ermitage presque sur les ruines d'un établissement gallo romain, récemment découvertes par notre confrère M. du Perray.

M. le Président fait ensuite don au Musée d'archéologie de divers objets qui intéressent l'art de la peinture sur verre au XVI^e siècle.

Deux de ces objets sont des fragments de vitraux peints ; l'un représente une moucheture d'hermines, et l'autre est un quartier d'écusson qui porte : d'or au lion rampant de sable. Ils proviennent de la chapelle de Saint-Maudez, en la commune de Nizon, dont les vitraux, ainsi qu'il résulte d'une inscription qu'on lit dans une des verrières furent peints en 1552, par Pierre Androet de Quimper-Ellé, l'auteur bien connu, des beaux vitraux de la chapelle de Saint-Fiacre, près du Faouët.

Le troisième objet donné au Musée, par M. le Président, est un petit carré d'ardoise, trouvé au château de Québlen près Quimperlé, en 1876, dans des démolitions, et sur lequel est finement gravée, en beaux caractères de la fin du XV^e ou du commencement du XVI^e siècle, l'inscription suivante :

*Gaillardon Gaillardon
valet Colin Androet.*

Ce Colin Androet dont le nom n'était pas encore connu, comme peintre verrier, appartient sans aucun doute à la famille de Pierre Androet. Gaillardon qui n'était qu'un simple ouvrier, n'ayant pas osé mettre

son nom dans un vitrail qu'il avait fait pour le château de Québlen, l'aura probablement écrit sur une ardoise qu'il aura ensuite encastree dans le mur, au-dessous de cette vitre.

M. de Brémond d'Ars mentionne, dans la commune de Riec, une chapelle qui possède, comme celle de Saint-Maudez, des vitraux fort remarquables.

M. Pocard-Kerviler, ingénieur des ponts-et-chaussées à Saint-Nazaire, et membre de la Société archéologique du Finistère, lui fait hommage d'une étude qu'il vient de publier, sur Jean de Montigny, évêque de Saint-Pôl-de-Léon, poète et membre de l'Académie française. M. Kerviler joint à cet envoi, d'intéressants détails sur les précieuses découvertes qu'il vient de faire dans les fouilles du nouveau bassin à flot de Penhouët à Saint-Nazaire.

« Une partie, dit-il, de ce bassin est creusée dans une ancienne vallée remplie de près de 30 mètres de hauteur de vase par les alluvions de la Loire. Cette vase est coupée de distance en distance par des couches sableuses remplies de gravier. Or dans une couche située à sept mètres au-dessous du sol actuel, je trouve une foule de débris de l'époque dite préhistorique de l'âge du bronze : épées et poignards en bronze, masses d'armes en corne de cerf, têtes de cerfs et de *bos primigenius*, pointes en os, poteries grossières etc., et ce qui est plus caractéristique des pierres de mouillage de diverses formes, ce qui indique formellement un port situé à l'ancienne embouchure du Brivet. »

« A deux mètres plus haut je trouve une couche incontestablement gallo-romaine avec des débris de po-

teries caractéristiques, rouges fines, etc., têtes d'amphores, et un petit bronze de *Tetricus*. »

« Cela me permet d'affirmer que les cinq mètres supérieurs de vase ont mis 1,600 ans à se former, soit 30 centimètres par siècle, et par conséquent la couche de l'âge du bronze dans laquelle on a trouvé un crâne dolichocéphale, que le célèbre anthropologiste, M. Broca, a déclaré être de l'âge de la pierre polie, cette couche, dis-je, remonte au plus tard à 500 ans avant l'Ere-chrétienne. »

« Cette conclusion a une importance capitale: la Commission de la topographie des Gaules, informée de ma découverte, a envoyé M. Alexandre Bertrand, le conservateur du Musée de Saint-Germain, en mission à Saint-Nazaire. M. Bertrand a été en tous points de mon avis, et cela permet d'affirmer qu'en Gaule, l'âge du bronze, identique à celui des palafittes des lacs de Suisse, est absolument contemporain des âges historiques. »

M. l'abbé Abgrall, professeur au petit-séminaire de Pont-Croix, et membre de la Société, adresse l'inscription suivante qu'il a relevée sur la grande cloche de Lampaul-Guimiliau, Finistère.

JÉSUS MARIA. Anno fui 1715,

illustrissimo et reverendissimo Di. D. Joanne Ludovico de la Bourdonnaye, sedem Leonæ episcopalem occupante, M. Joanne Labouce, rectore de Guimiliau, impensis fabricæ de Lampaul, fusa. Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum, tempestatem fugo, defunctos ploro, festa decoro.

*Nob. et pot. Dominum Jacobum Ægidium de Kersa-
son, comitem dicti loci, et cœt : , nec non et supremæ Rhe-
donensis curiæ conciliarium, patrinum agnosco. Nob. vero
et pot. Domina Francisca Antonia de Marniere, marcho-
nissa de Bresal et cœt.:, Franciscæ Jacobæ me nomine
donavit.*

Ve. et dis. M. Laurens Gueguen p^{bre} curé.

*Joannes Larivier le Beuriée et Joannes Franciscus le
Beuriée me fecerunt.*

Jacques Abgrall et Hervé Pouliquen fabriques.

Tous les mots de cette inscription sont alternative-
ment séparées par une fleur de lis et une moucheture
d'hermines.

A cette communication, M. Abgrall joint les rensei-
gnements suivants :

1° Dans l'église paroissiale de Beuzec-cap-Sizun, se
trouve, près de la porte de la sacristie, un tableau
d'assez grandes dimensions et assez curieux ; c'est
probablement un ex-voto. On y voit des navires en
perdition, sur la côte, des naufragés, un cadavre porté
sur un brancard, puis l'église et le bourg de Beuzec.

Au-dessus de la mer, plane la Sainte-Vierge accom-
pagnée d'anges.

Au bas du tableau on lit avec peine cette inscrip-
tion : A : T : D : Missire de Gargadennec. R^r de Beu-
zec-cap-Sizun. Saint-Luc de Lannion pinxit à Quimper.
Michel Le Loarret fabrique de Beuzec. 1701.

2° A 500 mètres au nord-est du bourg de Meylars,
en face du moulin de Les-Voyen, existe une colline à
laquelle on donne le nom de *camp de la Fontenelle*.
Quelques traces pourraient faire croire, en effet, que

c'est l'emplacement d'un retranchement temporaire. On y remarque les vestiges de petits fossés en terre et cailloux formant une enceinte carrée, d'environ 40 mètres de côté. A l'angle qui regarde le moulin, le coteau est très-escarpé, et il semble qu'on y ait construit quelque ouvrage de défense, mais c'est à peine si on y découvre quelques débris de maçonnerie.

M. le Président, en son nom et au nom de la Société, remercie M. Kerviler et M. Abgrall de leurs intéressantes communications. Il exprime le vœu que leur exemple soit suivi par d'autres collègues dont les renseignements archéologiques seraient fort utiles à la Société.

M. Fourier, commandant de gendarmerie à Quimper, présenté par MM. de la Villemarqué et le Men, M. le Gal la Salle, sous-préfet de Chateaulin, présenté par MM. de Kerlivio et de Montifault, M. Devaux présenté par MM. Le Noble et de Montifault, et M. de Bremoy, chef de station des lignes télégraphiques, à Quimper, présenté par MM. le Men et de Montifault, sont reçus à l'unanimité membres de la Société archéologique.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire par intérim,

Paul MALEN.

STATISQUE MONUMENTALE DU FINISTÈRE (1)

(ÉPOQUE CELTIQUE).

ARGOL. — 1. A un kilomètre du bourg, dans la garenne dite *Ar C'hornellou*, près la Villeneuve, à gauche de la route qui conduit au Passage de Terennez, un dolmen renversé dont la table longue de 2 m. 55, large de 2 m. 40 et épaisse de 0 m. 60, reposait sur trois supports ; la hauteur totale du monument était de 1 m. 40.

2. Dans le *Menez-Han*, à un kilomètre à l'ouest de ce dolmen, près d'une maison isolée, au Guillidec, un tumulus de 8 mètres de diamètre.

3° Un dolmen isolé à *Ta-lar-Menguen*, aux dépendances du village de Treuseulom.

4. Un dolmen aux dépendances du village de Keridren.

5. Un dolmen renversé au village de Coatmadiou, dans la garenne dite *Goarem-an-Liaven*, bordant à l'est la route de Quimper à Lanvéoc.

6. Un dolmen dans la montagne d'Argol, près du village de Lescoat.

7. Quatre autres dolmens renversés dans la même montagne, deux vis-à-vis du rocher de Merdy, un à l'ouest et l'autre à l'est.

8. Sur le versant nord de la même montagne, à un kilomètre au sud du bourg, un menhir haut de 2 m. 72.

9. Un menhir haut de 1 m. 60, dans un champ dit *Parc-Lann*, à la Villeneuve.

10. Un autre menhir renversé, dans un champ appelé *Parc-Hamon*, au village de Garsprigent.

11. Au village du Merdy, dans un vallon marécageux, en-

(1) Comme l'auteur de ce travail prépare en ce moment, pour le Comité des Travaux historiques, le *Répertoire archéologique* du Finistère, il recevra avec reconnaissance les rectifications et les indications nouvelles relatives aux monuments celtiques et gallo-romains de ce département, qu'on voudra bien lui adresser. — R.-F. LE MEN.

ceinte (celtique ?), formant un carré de 60 mètres de côté, défendue par un double retranchement et par une double douve. La hauteur des parapets est de 1 m. 50 dans les endroits les plus élevés. A l'intérieur de l'enceinte est une motte ou éminence factice, de forme rectangulaire, longue de 15 mètres et large de 8, qui paraît avoir été la base d'une tour divisée en deux par un mur de refend. Un retranchement qui part de l'angle sud-est de la forteresse paraît se rattacher à une seconde enceinte.

ARZANO. — 12. Aux dépendances du village de Saint-Adrien, sur une pointe de terre et de rochers appelée *Lanvongoarec*, et entourée sur trois de ses côtés par un repli de la rivière *Ellé*, forteresse (celtique ?), formée d'une tour carrée de 14 mètres de côté à l'intérieur et dont les murs encore apparents et construits en pierres sèches, ont une épaisseur de 1 m. 10. Cette tour est défendue du côté de la terre par trois lignes d'épais retranchements, hauts de 3, de 8 et de 6 mètres, séparés par de larges douves. Sur le plateau qui domine cette forteresse et à une distance de 15 mètres du dernier retranchement, est une enceinte retranchée de 60 mètres de côté et dont les parapets ont une élévation de 2 mètres.

13. Au village de Ménébéré, dans un champ qui borde à droite le chemin de Saint-Adrien, à la forteresse qui vient d'être décrite, petite enceinte de 18 mètres sur 10, renfermant des traces d'habitations de forme rectangulaire ; elle est délimitée par des talus hauts seulement de 0 m. 50 à l'extérieur, et d'un mètre à l'intérieur.

AUDIERNE. — 14. Pendant les travaux du chemin de halage, M. Mahé, entrepreneur à Quimper, a trouvé, enfoui dans le sable de la grève qui se trouve entre le village de Kergadec et la ville d'Adierne, un sarcophage formé de quatre pierres debout, portant une table, et dans lequel il y avait des ossements.

15. A 50 mètres au sud-est de Kergadec, au nord du

phare, débris de poterie paraissant celtique et fragments d'argile cuite ayant conservé l'empreinte d'un clayonnage.

BANNALEC. — 16. Au village de l'Eglise Blanche, près du chemin qui mène au moulin du Quiliou, allée couverte longue d'environ 20 mètres, aujourd'hui très mutilée ; il reste des supports et quelques tables déplacées.

17. Un dolmen dont la table est renversée, dans un bois de châtaigniers, entre le Quiliou et le village de Kercoat.

18. Au village de Kermaout, un dolmen encastré dans la clôture d'un champ ; il ne reste debout que deux piliers portant une table longue de deux mètres sur une largeur à peu près égale ; les autres supports sont renversés auprès du monument.

19. Un dolmen au village du Cosqueriou d'an-Traon.

20. En faisant des défrichements dans la forêt de Quimerch, on a trouvé plusieurs haches à douille en bronze (Fréminville, *Antiquités du Finistère*, T. II p. 114).

21. Vers 1847, en ouvrant une carrière près des maisons du village de Penhoat, M. Chardon, ancien maire de Bannalec, a trouvé dans une cavité une douzaine de lingots de plomb coulés dans des moules de haches celtiques à douille, dont on avait retiré la pièce intérieure. (Ce renseignement m'a été fourni par M. Chardon). J'ai vu en 1863 dans la collection de M. Fornier, aujourd'hui conseiller à la cour de Rennes, deux des lingots provenant de cette trouvaille.

BEUZEC CAP-SIZUN. — 22. Une allée couverte au village de Kerbanalec.

23. Une autre allée couverte détruite à Lescogan.

24. Entre les villages de Kerzoal, en Beuzec, et celui de Berivalen, qui est en Goulien, plusieurs tumulus renfermant des dolmens.

25. Un tumulus haut de deux mètres, à droite de la route de Poullan à Pont-Croix, dans un bois de sapins.

25. Un menhir haut de 3 mètres, entre le bourg et le nouveau corps de garde.

26. On voit sur le bord de la route de Goulien, à cent mètres du bourg de Beuzec, deux grandes pierres qui paraissent être des menhirs renversés.

27. Dans un champ entre le bourg et la voie romaine qui passe par Lochrist pour aboutir à Saint They, urnes cinéraires celtiques en terre, trouvées en 1869 par l'instituteur de la commune.

28. Oppidum du *Castel Coz*, sur un promontoire élevé qui s'avance dans la baie de Douarnenez. Il était défendu du côté de la terre par un sillon naturel et par cinq lignes de retranchements. Cette forteresse renfermait environ deux cents habitations de forme rectangulaire et de très-petites dimensions. Les objets provenant des fouilles que j'y ai faites en 1869, sont au musée départemental d'Archéologie à Quimper. — Voir mon travail sur les *Oppida* du Finistère dans les mémoires lus au Congrès de l'Association bretonne, tenu à Quimper au mois de septembre 1873.

29. Sur une autre pointe un peu à l'Ouest de cet *Oppidum*, vestiges d'une tour carrée appelée le Coz-Castel, dont les murs, à en juger par ce qui reste étaient formés de gros blocs de pierre, non taillés.

BEUZEC-CONQ. — 30. Vers 1860 le fermier du village du Run a trouvé dans un tumulus divers objets celtiques, entre autres une hache en bronze et une fibule émaillée, en même métal, qui ont été donnés à M. du Frétay.

BOTMEUR. — 31. En défrichant un bois taillis entre les villages du Salou et de Rosdu-Huellaff, on a trouvé en 1860 plusieurs sarcophages formés de quatre pierres plates posées de champ et d'une cinquième servant de couvercle. Ils renfermaient une terre noirâtre ; dans l'un d'eux était, dit-on, un vase en terre muni d'anses. (Renseignement fourni par Jean Lagadec, du village de Bannalec-Ber, en Botmeur.)

BOTSORHEL. — 32. Trois tumulus formés en grande partie de pierres, tout près du lieu dit la *Croix-du-Christ*, entre cette localité et le village du Bodou, sur les limites de la commune de Guerlesquin.

BRASPARTZ. — 33. Tumulus haut de 6 mètres, près du village de Pratarbloc'h. (Renseignements fournis par M. de Kerret.)

34. Un menhir haut de 4 à 5 mètres, près du village de Roquinarc'h.

35. Alignement d'une vingtaine de menhirs, près du marais de saint Michel sur les terres du Parc ou du Cosquer,

36. Enceinte (celtique ?) appelée *Plas-ar-Bernou*, dans le même marais, à peu de distance de cet alignement.

BRIEC. — 37. Un tumulus au village de Kerbernez.

38. Plusieurs haches en bronze à douille, dont quelques-unes ornementées, trouvées en 1871 au village de Bronguen, en ouvrant une carrière. Elles ont été acquises pour le Musée archéologique par l'intermédiaire de M. Jean, maître fondeur à Quimper.

CAMARET. — 39. Entre la pointe de Toulanguet et celle de Pennhir, alignement composé de 41 pierres plantées se dirigeant du nord au sud sur une longueur de 600 mètres. Deux autres alignements parallèles entre eux, l'un composé de 12 pierres et l'autre de 14, viennent le rencontrer à angle droit vers son milieu. A l'est, un dolmen très-mutilé. A quelque distance à l'ouest est un autre menhir de 1^m 80 de hauteur.

40. Près du moulin de Camaret, deux dolmens mutilés.

CARHAIX. — 41. Une hache en diorite trouvée dans les environs de la ville et donnée au Musée archéologique par M. Gaubert, conseiller général.

42. Quelques haches en bronze à ailerons, trouvées dans la partie rurale du territoire de Carhaix.

43. Haches en bronze à douille, trouvées dans le même territoire.

CAST. — 44. Le père Grégoire de Rostrenen rapporte, dans son *Dictionnaire français-breton*, qu'en 1720, l'on abattit aux environs de Cast, un rocher sous lequel on trouva onze têtes de morts dans un bassin, et qu'elles se réduisirent en poussière, dès qu'on y toucha.

45. Plusieurs haches en bronze à douille, ont été trouvées dans cette commune en 1862 ou 1863, lors des travaux du chemin de fer de Quimper à Brest. Quatre de ces instruments dont l'un est orné d'un filet, le long de ses angles, sont au musée départemental d'archéologie.

CHATEAULIN. — 46. Une belle hache en bronze à douille, trouvée dans la rivière d'Aulne, a été donnée au musée par M. Tourbiez, ancien ingénieur des ponts et chaussées. Le tranchant de cette hache a été soigneusement aiguisé, et la douille est ronde au lieu d'être carrée.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — 47. La nouvelle édition du *Dictionnaire d'Ogée*, T. 1. p. 175, mentionne dans cette commune plusieurs menhirs dont elle n'indique pas la situation.

48. En sortant de cette ville, dans une prairie qui borde la route à droite, est un menhir n'ayant pas plus de 6 pieds d'élévation. (Fréminville, *Antiquités du Finistère*, t. II, p. 200).

49. A une lieue de Châteauneuf on a trouvé en 1867 en réparant la route de Brasparts, un souterrain composé de deux galeries renfermant beaucoup de fragments de charbon, des débris de poterie gauloise, et un vase en terre réfractaire de forme rectangulaire, ayant servi à couler du métal, et portant sur un de ses côtés gravé au trait, le chiffre ou les initiales XL. Ce vase et les débris de poterie ont été donnés au Musée par M. A. Richard, receveur des domaines à Châteaulin et membre de la société archéologique du Finistère.

50. Un grand nombre de monnaies gauloises en *electrum* attribuées aux *Osismii*, ont été trouvées dans cette commune. Elles portent au droit une tête à chevelure enroulée et entourée d'un cordon perlé, le cou orné d'un collier ; une croix

pommetée est placée en sautoir devant le visage. Derrière la tête divers symboles frustes parmi lesquels une petite tête. Au revers cheval androcéphale galopant à gauche ; sur sa croupe un oiseau. Entre les jambes du cheval, bœuf ou bison allant à droite ; un double cordon de perles part d'une croix semblable à celle de l'avvers, et remonte en s'évasant jusqu'au dessus de la tête du cheval. — (*Bulletin de l'association bretonne*. T. III. p. 215).

CLÉDEN-CAP-SIZUN. — 51. Oppidum du *Castel-Meur* sur un promontoire escarpé qui s'avance dans la baie de Douarnenez, et qui est défendu du côté de la terre, par trois lignes d'énormes retranchements accompagnés de douves. Cette forteresse comme celle du *Castel-Coz*, qui n'en est pas très-éloignée, renferme un grand nombre de petites habitations de forme rectangulaire. — Voir mon travail sur les *Oppida* du Finistère dans les mémoires du Congrès de l'association bretonne tenu à Quimper en 1873.

CLÉDER. — 52. On remarque entre cette localité et le bourg de Plouescat une étendue de terrain très-considérable appelée *Carneillou*, couverte dans la direction du nord au sud, d'une grande quantité d'énormes blocs de pierres brutes, usés et arrondis par le temps. La plus grosse de ces pierres qui obstruait le chemin de Plouescat ayant été brisée, on a trouvé dessous plusieurs haches en bronze et beaucoup d'instruments de même métal, d'une forme et d'un usage inconnus. Cette réunion de pierres serait d'après M. de Fréminville (*Antiquités du Finistère*, T. I. page 90) un *Carneillou* ou cimetière celtique.

53. Près du lieu où l'on cesse de trouver ces pierres funèbres, au sud vers Plouescat, est un menhir de 14 pieds de haut et tout auprès un dolmen. (Fréminville, T. I. p. 92).

55. Entre le bourg de Cleder et la chapelle de Brelevenez, bloc de pierres de plus de deux mètres cubes, présentant sur sa surface supérieure un bassin carré de 0 m. 33 de côté sur

0 m. 15 de profondeur, duquel part une rigole ou déversoir se terminant sur l'un des côtés de la pierre. Vers l'extrémité du bassin opposée à celle d'où sort le déversoir, sont gravés en creux deux caractères de forme inconnue. Cette pierre que M. de Fréminville (*Ibid.* T. II, p. 261) considère comme un autel druidique, n'est probablement que le soubassement d'une croix.

CLOHARS-CARNOËT. — 55. Au sud-ouest et sur la lisière de la forêt de Carnoët, les gardes ont fouillé, sans y rien trouver, un tumulus de 20 mètres de diamètre.

56. Dans la lande de Keroulic deux dolmens et un menhir haut de 3 mètres, large de 1 m. 50 et épais d'un mètre.

57. Autre menhir dans la lande de Keraudren.

58. On voit aussi trois menhirs haut de 1 m. 50 à 2 mètres, sur le bord de la route de Moëlan à Clohars, dans la lande qui sépare ces deux localités.

59. La pointe de Kergastel, qui s'avance dans la rivière de Quimperlé, près Saint Maurice, est défendue du côté de la terre par un retranchement haut de 6 mètres et d'une épaisseur de 12 mètres à sa base. Cette forteresse a la plus grande analogie avec celles de *Beg-ar-C'hastel*, en Ergué-Armel, et celle de la pointe de Saint-Cado, en Gouesnac'h.

CLOHARS-FOUESNANT. — 60. Quatre tumulus de forme elliptique sur les terres du manoir de Bodigneau. L'un d'eux situé dans un champ qui borde à l'ouest la route de Quimper à Bénodet, mesure en longueur 15 mètres sur une largeur de 8 mètres et une hauteur de 2 mètres.

61. On a trouvé sur la même propriété, plusieurs sépultures de très-petites dimensions, renfermant une terre noirâtre et formées de quatre pierres debout recouvertes d'une pierre plate.

COLLOREC. — 62. Un tumulus sur les limites des terres du manoir de Treflec'h à peu de distance de la voie romaine de Carhaix au Faou.

COMBRIT. — 63. Un menhir renversé long de 2 m. 50, dans dans un champ sur la limite de cette commune et de celle de Trémeoc.

COMMANA. — 64. Près la chapelle de Saint-Jean-du-Doigt est une allée couverte formée de plusieurs piliers portant quatre plateformes. (Ogée, *Dict. Hist.* nouvelle édit.) Sur l'un des supports est gravé un glaive.

65. Au village de Quilidiec, un menhir isolé ; à peu de distance sont deux grandes pierres plates appelées *palets des géants*.

CORAY. — 66. Tumulus haut de 4 mètres couvert de bois taillis, à 300 mètres au nord de la route de Coray à Roudouallec, au delà du village de Kervrec'h, à droite et sur le bord du chemin de Kersalaün (Renseignement fourni par M. Flagelle).

CROZON. — 67. Dans la lande de Landaoudec près du chemin de Crozon à Lanvéoc, double alignement de menhirs formant une sorte d'allée qui se dirige de l'est à l'ouest sur une longueur de 50 mètres. Elle se termine par trois enceintes composées aussi de menhirs. La première de forme à peu près triangulaire, a 42 mètres de longueur, sur 17 mètres dans sa plus grande largeur. La seconde enceinte placée à l'ouest de la précédente, avec laquelle elle a un côté commun, est rectangulaire, longue de 23 mètres et large de 17. Enfin au sud de ce rectangle, un demi cercle de pierres, au nombre desquelles est un dolmen mutilé, forme la troisième enceinte.

A l'est de ce monument, dans le voisinage du moulin à vent de Landaoudec on remarque un groupe de trois menhirs, dont le premier a 3 mètres, le second 2^m 60 et le troisième 2^m 30 de hauteur.

On voit au nord de ce moulin un grand nombre de blocs de pierres placées sans ordre sur le sol et formant ce que M. de Fréminville (*Antiquités du Finistère*, T. II. page 10 à 13) et d'autres archéologues appellent un *Carneillou* ou cimetière.

Le monument de Landaoudec a été fort mutilé depuis l'époque

où M. de Fréminville en a donné la description pour la première fois. En 1855, M. Le Bastard de Mesmeur, de Crozon, se trouvant sur les lieux au moment où l'on venait de renverser un des menhirs de ces alignements, découvrit au fond de la cavité d'où on l'avait retiré, une belle hache en diorite.

68. Dans l'anse de la Palue, sur la rive droite du ruisseau de Losmarc'h, deux alignements parallèles formés l'un de onze pierres, et l'autre de trois ; ils se dirigent de l'ouest à l'est, en partant d'un point où une réunion de blocs de pierres formerait un *Carneillou* d'après M. de Fréminville. Tout près au sud, est un menhir de 4 mètres de hauteur. M. de Lécluse, sous-inspecteur des domaines, a trouvé des silex taillés dans le voisinage de ces monuments.

69. Près du manoir du Leuré sont deux alignements qui se rencontrent à angle droit et forment les deux côtes d'un rectangle. L'un est composé de six pierres et l'autre de quatre. Le plus grand des menhirs de ces alignements a 3 mètres de hauteur.

70. Trois menhirs que l'on rencontre entre l'anse de Morgat et la pointe de Treberon, semblent être les restes d'un alignement. L'une de ces pierres longue de 2^m 30 a été renversée ; la plus longue des deux autres a 3^m 30 et la plus petite 2 mètres de hauteur.

71. A la pointe du Ghern, alignement composé de sept pierres de petites dimensions, se dirigeant du nord-est au sud-ouest sur une longueur de 12 mètres. A son extrémité nord-est est un dolmen renversé dont il reste une table et deux supports (Renseignement fourni par M. Flagelle).

72. Entre cette pointe est la rivière de l'Aber, non loin de la ferme de Kerglentin, alignement composé de six pierres dont les plus grandes ont 3 mètres de hauteur. A 110 mètres à l'est est un menhir qui se rattachait peut-être autrefois à cet alignement.

73. A 400 mètres au nord de ce dernier alignement, près

du village de Raghenez, est une enceinte de forme rectangulaire longue de 25 mètres sur une largeur de 12 mètres, composée de pierres très-rapprochées les unes des autres.

74. A deux kilomètres au sud du village de Goulien, assez près d'un moulin à vent, groupe de quatre menhirs accompagnés d'un dolmen, qui sont, il est probable, les restes d'un alignement.

75. Près du manoir de Trébéron est une colline couverte d'un grand nombre de blocs de pierres dispersés sans ordre, dont l'ensemble formerait un *Carneillou* ou cimetière, d'après M. de Fréminville. Cet archéologue mentionne, près de ces pierres, deux dolmens mutilés que je n'ai pas retrouvés. (*Antiq. du Finistère*, T. II, p. 27).

76. Dans la presqu'île de Kelern, près de la route de Roscavel aux lignes de fortifications, deux menhirs dont l'un est haut de 4 mètres ; le second qui avait 5 mètres de hauteur, a été renversé.

77. Entre les alignements du Leuré et l'anse du Fret, menhir de 2 mètres accompagné d'un dolmen mutilé.

78. Un menhir haut de 5 mètres au fond de l'anse de Dinan, près du village de Goulien.

79. A un kilomètre à l'est du *Carneillou* de Trébéron, un menhir de 2 mètres entre le manoir de ce nom et la ferme de Kerzanvez.

80. Près du bourg de Crozon, menhir haut de 2 m. 30.

81. Au village de Keranstrobel, tumulus formé de galets (*Galgal*) appelé « Rubily » (*Run*, éminence ; *Bily*, galets). La tradition rapporte qu'un roi (le roi Grallon, d'après quelques-uns), y est enterré dans un triple cercueil d'or, d'argent et de plomb. Je tiens d'un habitant du voisinage, que l'on trouve à 0 m. 50 sous le sol, une route pavée en galets assez gros, qui passe devant le tumulus.

82. Le sieur Talagaz, garde de dunes en Crozon, m'a indiqué deux tumulus à l'entrée de la pointe de la Chèvre.

83. Près du manoir de Treberon, tumulus (?) haut d'environ 3 mètres et d'une circonférence de 90 mètres à sa base, que M. de Fréminville désigne à tort sous le nom de *Tombeau d'Artus*, nom tout-à-fait inconnu dans le pays. (*Antiq. du Finistère*, T. II. p. 26.) Cette éminence est peut-être la motte féodale de la seigneurie de Treberon.

84. A l'extrémité de la pointe de la Chèvre, près du village de Rostudel, est un dolmen haut de 1 m. 80, composé d'une table longue de 3 m. 30, portée par trois supports.

85. Au village de Kerzanvez, dans un champ qui borde au nord la route de Landevennec à Crozon, dolmen haut de 1 m. 60, formé d'une table et de trois supports.

86. Près du bourg de Crozon, dolmen incliné haut de 2 mètres.

87. Entre Landévennec et Talargroas, près du moulin du Sénéchal, dolmen composé d'une table et de plusieurs supports. A peu de distance au nord est un champ appelé *Parc-ar-C'hielc'h* (le champ du cercle), d'où l'on a retiré des pierres plantées. (Renseignements fournis par M. Flagelle.)

88. Un dolmen dans une garenne aux dépendances du manoir de Keridreu-Hirgartz. (Renseignement fourni par M. Savina, notaire à Telgruc.)

89. Autre dolmen renversé sur les terres du village de Keridigant. (Id.)

90. Plusieurs haches en diorite, dont une a été donnée au Musée départemental d'archéologie, par M. le docteur E. Halléguen, ont été trouvées en divers endroits de cette commune.

91. Le même Musée possède une hache en bronze à ailerons, et un poids de même métal, ayant la forme d'un grand anneau, dont la circonférence intérieure est munie d'une arête dans tout son pourtour, qui proviennent de la commune de Crozon.

92. On a aussi trouvé dans cette commune, une monnaie gauloise en or, pesant 140 grains, attribuée aux Curiosolites et

dont voici la description. Au droit : tête barbare à chevelure composée de deux grosses boucles ; un sanglier posé en cimier et entouré de cordons perlés. Au revers : cheval androcéphale conduit par un cavalier ; entre les jambes du cheval petite roue perlée dont les rayons sont fermés par une étoile à quatre pointes. (*Bulletin de l'Assoc. bretonne*, T. III, p. 223.)

93. Entre la pointe de Morgat et celle de S.-Hernot, sur le flanc sud d'une colline inculte qui dépend du village de Montourgard, est une forteresse (celtique ?) de construction cyclopéenne extrêmement remarquable. L'enceinte principale dont le plan donne un rectangle de 18 mètres sur 10 m. 40, est entourée de murs d'une épaisseur moyenne de 1 m. 25, formés de blocs de pierre non taillés, dont quelques uns ont 1 m. 60 de hauteur ; ceux qui composent la première assise sont simplement plantés dans le sol les uns près des autres et disposés sur deux rangs qui se touchent. D'autres pierres étaient entassées sur cette première assise. A l'intérieur sont les substructions de l'habitation du maître ; elle consistait en un donjon ou tour rectangulaire de 7 m. 30 sur 6 m. 50 de côté dont les murs étaient construits par le même procédé que ceux de l'enceinte où elle était enclavée.

De cette enceinte principale partent, dans la direction de l'ouest et du sud, des lignes de pierres plantées assez rapprochées, qui forment une succession d'enceintes secondaires dont il n'est pas facile de préciser la destination. Je pense cependant que les unes servaient d'habitations à des hommes ; et que l'on pouvait dans d'autres parquer des animaux. Il est impossible de donner, par une simple description, une idée de l'ensemble de ce curieux monument, probablement unique en France ; mais il est à désirer qu'on en fasse faire un plan le plus tôt possible, car au mois d'octobre 1873, époque de ma dernière visite, on avait brisé, du côté de l'ouest, un assez grand nombre de pierres pour en faire des clôtures de champs nouvellement défrichés.

M. de Fréminville (*Antiq. du Finistère*, T. II, p. 23) désigne

sous le nom de *Maison du Curé*, l'enceinte principale de la forteresse de Montourgard, qu'il considère comme un « sanctuaire druidique. » Ils se trompent certainement, avec tous ceux qui l'ont copié, quant à la destination de ce monument. Mais il y a dans le territoire du Finistère, entre les constructions de l'époque celtique et celle des premiers temps du Moyen-Age, une si grande analogie, qu'il serait téméraire d'attribuer une origine à cette forteresse avant d'y avoir fait des fouilles.

94. Au nord de l'anse de la Palue, sur un promontoire étroit et escarpé qui s'avance dans l'Océan et forme la continuation de la crête où sont les monuments décrits plus haut (N° 66), est un *Oppidum* ou lieu de refuge, défendu du côté de la terre par deux forts retranchements accompagnés de fossés; il n'existe à l'intérieur aucun vestige d'habitations.

DINEAULT. — 95. Un menhir dans une enceinte retranchée, au village de Keredan.

96. Près de ce monument est un souterrain creusé dans un sol schisteux, et dans lequel on pénètre par un couloir large de 0^m60 à 0^m80 à son orifice. Il se compose : 1° d'une galerie longue de 8^m25 et haute de 1^m50, sous voûte, avec une largeur moyenne de 2 mètres; 2° de deux grottes d'inégales dimensions, placées aux extrémités de cette galerie avec laquelle elles communiquent par d'étroites portes cintrées, hautes de 0^m60 à 0^m70. La plus grande de ces grottes a 2^m75 de longueur sur 1^m70 de hauteur; la plus petite ne mesure que 2^m25 sur 1^m50. (Renseignement fourni par M. le docteur E. Halléguen).

97. Au village de Ty-ar-Gall, existait un souterrain semblable au précédent; il est aujourd'hui comblé. (*Bulletin de l'Assoc. bretonne*, T. IV, p. 57.)

98. Un troisième souterrain m'a été indiqué dans le jardin du village de Kervinic, à deux kilomètres du bourg, par M. Balcon, maire de Plomodiern. Voir Ergué-Armel, N° 109.

DIRINON. — 99. Tumulus haut de 1^m50 et de 14 mètres de diamètre, dans la montagne dite *Goré-Menez*, à 50 mètres de la

route de Dirinon à Landerneau. (Renseignement fourni par M. Flagelle.)

100. Dolmens au village de Linglaz.

101. Substructions d'habitations et retranchements (celtiques ?), dans la garenne appelée *Mene-ar-Vechen*, aux dépendances du village de Guernevez.

DOUARNENEZ. — 102. L'Ile Tristan était un *Oppidum* qui renfermait un grand nombre d'habitations de forme rectangulaire semblables à celles du *Castel-Coz* (N° 28) et du *Castel-Meur* (N° 49) ; elles ont été presque toutes détruites par les défrichements depuis 20 à 30 ans. M. Le Guillou-Penanros y a trouvé : 1° Un poignard d'une forme remarquable et long d'environ 0 m. 20 ; 2° des fragments d'épées ; 3° trois haches à ailerons brisées ; 4° Deux couteaux ou racloirs dont l'un percé d'un trou elliptique, a 0 m. 07 de longueur sur une largeur moyenne de 0 m. 35. Le second qui est long de 0 m. 03 et large de 0 m. 25 présente une côte le long de sa partie médiane, et paraît avoir été fait d'un fragment d'épée. Tous ces objets sont en bronze ; 5° deux monnaies gauloises en billon de module différent ; la plus grande porte au droit une tête à chevelure enroulée, et au revers un cheval androcéphale, conduit par un oiseau. Le revers de la petite, porte aussi un cheval androcéphale, mais l'oiseau est remplacé par un cavalier ; 6° quatre petits grains de collier en pierre.

ELLIANT. — 103. Dans le champ dit *Parcou-Macé*, dépendant du manoir de Tréanna, deux tumulus de forme elliptique, hauts de 1 mètre, longs de douze et larges de quatre mètres ; des fouilles pratiquées dans l'un deux n'ont amené aucun résultat.

104. Une centaine de haches à douille en bronze ont été trouvées en 1863 sur les terres du village de Kerho, en ouvrant une carrière. (Renseignement fourni par M. le Rouxeau de Rosencoat, conseiller général, maire d'Elliant.) Plusieurs de ces haches ornées sur les côtés de filets terminés par des cercles

ou par des pois, sont au Musée départemental d'archéologie ; deux d'entre elles ont été données par M. Prosper Hémon.

105. Entre la chapelle du Moustoir et la rivière l'Odet, sur le bord d'une très-ancienne voie qui cotoie la rive gauche de cette rivière, forteresse (celtique ?) de forme rectangulaire divisée en plusieurs compartiments ou habitations.

106. Dans la lande de *Ménez-Meil-Avel*, aux dépendances du village de Keraugaign, trois enceintes (celtiques ?) faiblement retranchées, de forme rectangulaire, mesurant 35 mètres sur 25, et 30 mètres sur 15 ; tout au près sont les vestiges de cinq petites habitations dont la forme était aussi rectangulaire.

ERGUÉ-ARMEL. — 107. Au village de Keranhoat, dans le champ dit *Parc-Frévin*, sur le bord de la voie romaine de Vaunes à Quimper, tumulus formé en grande partie de pier-railles, et dans lequel MM. Aymar, de Blois, et Le Guay ont trouvé en le fouillant, en 1845, trois pierres taillées et plantées dans le sol, au pied de chacune desquelles étaient groupées quatre urnes en terre brune de formes variées et renfermant des cendres, des ossements et des fragments de bracelets en bronze. Le Musée archéologique possède cinq de ces urnes qui sont certainement de fabrique indigène. J'y ai trouvé récemment, en retirant les cendres qu'elles contenaient, deux fibules en fer, un instrument en même métal ayant la forme d'une clef et une bague formée d'une mince lame de bronze ; ces quatre objets avaient été brisés avant d'être placés dans les urnes.

108. En 1865, dans l'intérieur d'un poste romain, dans le champ dit *Parc-ar-Groas*, dépendant du village de Lesperbé, j'ai trouvé enfouie à 0 m. 40 de profondeur une urne cinéraire celtique en terre rougeâtre, ornée sur son col et sur sa panse de grandes spirales tracées au trait après la cuisson ; cette urne est au Musée départemental d'archéologie,

109. Aux dépendances du village de la Tourelle, dans un champ appelé *Parc-ar-Bosser*, souterrain découvert en 1866 et creusé dans un sol formé de granit décomposé. Il consistait

en une galerie longue de 3 m. 20, large de 1 m. 40, et terminée à chacune de ses extrémités par une chambre de forme ovale qui communiquait avec elle par une ouverture cintrée. On pénétrait dans la galerie par un couloir de 0 m. 60 de diamètre. Les fouilles faites dans ce souterrain, et que j'ai dirigées pendant quelque temps, ont amené la découverte de plusieurs haches en pierre, de silex taillés, de meules plates et de molettes, de pierres à aiguiser, de fusaïoles en terre cuite, d'anneaux en bronze, d'un collier en os de mouton, d'un poinçon en fer, d'un anneau en os, et d'un grand nombre de débris de poterie. Voir le compte-rendu que j'ai publié de ces fouilles dans l'*Archaeologia Cambrensis* en 1868.

110. Un dolmen au village de Stang-Youenn, encastré dans la clôture qui sépare les terres de ce village de celles du Plessis-Ergué. A quinze mètres plus loin est un petit tumulus dans un champ qui dépend du Plessis.

111. Petite hache ou pendeloque en diorite, percée d'un trou, découverte dans le parc du château de Poulguinan en 1874 et donnée au Musée par M. Xavier de Blois.

112. Trois haches en diorite dont deux sont au Musée archéologique, ont été trouvées vers 1868, l'une dans le même parc et les deux autres dans la rivière de l'Odet en face du château de Poulguinan.

113. Le même Musée possède deux couteaux en silex taillé, trouvés en 1870, l'un dans l'Odet et l'autre sur le sommet du Mont-Frugy.

114. Hache en bronze à ailerons trouvée dans une carrière de quartz près de la route de Quimper à Concarneau ; elle est au Musée.

115. Le 17 février 1860, le fermier du village de Kerlaëron a découvert en bêchant un champ voisin de sa demeure, et qui borde au nord la voie de Vannes à Locmaria-Quimper, un grand vase en terre grossière mélangée de mica, qui renfermait 168 haches en bronze, au nombre desquelles se trouvait une hache

plus grande et plus lourde que les autres, ornée sur ses côtés de lignes obliques et de filets terminés par des pois et par des cercles. Tout auprès était un second vase semblable au premier mais vide. M. l'abbé de Kernaëret et M. Guillaume, négociant à Quimper, ont fait don au Musée de plusieurs de ces haches.

116. M. Roussin, ancien conseiller général, a donné au même Musée quatre haches à douille en brouze, dont une de très-petites dimensions, trouvées dans cette commune.

117. A la pointe de *Beg-ar-Chastel* (la pointe du Château), près du manoir de Lanros, entre la rivière l'Odet et l'anse de St-Cadou, forteresse défendue du côté de la terre par de larges douves et par un fort rempart vitrifié. Voir mon travail sur les *Oppida* du Finistère, dans les mémoires du Congrès de l'Association bretonne, tenu à Quimper en 1873.

118. Sur la colline de *Menez-ar-Ster*, au village de Kerdroniou, forteresse (celtique?) composée de plusieurs enceintes retranchées différentes de formes et de dimensions, dans l'une desquelles sont les ruines d'un donjon carré construit en pierres sèches. On y a trouvé plusieurs meules rondes, un poids en pierre et des fragments de grandes amphores qui paraissent être de fabrique indigène.

ERGUE-GABÉRIC. — 119. Au village du Castel, forteresse (celtique?) formée de plusieurs enceintes de dimensions et de formes diverses, défendues par des retranchements en terre et en pierres.

120. Dans une lande bordant à droite la route de Quimper à Coray (ancienne voie romaine) restes d'enceintes retranchées (celtique?) à 8.800 mètres au-delà de l'embranchement de la Croix Saint-André. (Renseignement fourni par M. Flagelle.)

121. Au pont du Roudoubrie sur la limite de la commune d'Elliant, entre les villages de Meil-Gozet et de Mevouet, se trouve un rocher sur lequel est une cavité que l'on considère comme l'empreinte du pied de la Vierge. C'est d'après la tradition, sur ce

rocher qu'elle se tenait lorsqu'elle empêcha la Peste d'entrer, de la paroisse d'Elliant dans la paroisse d'Ergué-Gabéric.

ESQUIBIEN. — 122. Aux dépendances du village du Cosker-Bras, sur un promontoire appelé *Le Canavec*, qui domine l'anse de *Trez-Goarem* (la grève de la garenne), sont les restes d'une enceinte retranchée dans laquelle on a découvert en 1869, un assez grand nombre de sarcophages formés de quatre pierres posées de champ, et d'une ou deux autres composant le couvercle. Presque tous ces sarcophages renfermaient plusieurs squelettes. On a trouvé dans la même enceinte des silex taillés, des fusaïoles en terre cuite, des meules plates ayant servi à broyer le grain, des urnes cinéraires de fabrique indigène, une fibule en bronze de type celtique, etc. Ce promontoire sur lequel existait autrefois une chapelle dédiée à Saint-Onneau, patron de la paroisse d'Esquibien, a depuis longtemps été envahi par les sables.

123. Entre le manoir de Lezongar et la chapelle de Saint-Devet, on a découvert, en défrichant une lande, cinq sarcophages composés de quatre pierres debout, et d'une cinquième servant de couvercle.

124. A 150 ou 200 mètres du lieu de Keroulou, le sieur Gouzien, propriétaire, a détruit vers 1858, dans le champ dit *Parc Corniquellou*, un tumulus qui renfermait un sarcophage semblable aux précédents, dans lequel se trouvaient des ossements humains, et entre autres un crâne qui fut porté au cimetière de la paroisse.

125. A 20 mètres à l'ouest de ce tumulus, existe un deuxième sarcophage de forme carrée, et ayant seulement 33 centimètres de côté.

126. A 300 mètres au sud de Keroulou, dans la direction d'un nouveau village appelé Kerroc'h, et dans un champ nommé *Parc-ar-Vohel*, un vieillard a détruit un troisième sarcophage qui était entièrement vide.

127. A gauche de la route de Lervilly à la baie d'Audierne, tumulus haut d'un mètre 50 et de 16 mètres de diamètre.

128. A gauche, et sur le bord de la route d'Audierne à la pointe du Raz, à 3 kilomètres de cette ville, on a découvert en 1860, un souterrain qui renfermait des vases en terre et que l'on a ensuite comblé.

FAOU (LE). — 129. On a trouvé près de cette ville, en 1837, une monnaie gauloise en or, portant d'un côté une tête barbare et de l'autre un cheval à tête humaine, galopant à gauche. Cette monnaie est attribuée aux Osismiens, par M. Lémierre. (*Bulletin de l'Association bretonne*. T. III. pp. 218 et 219).

FEUILLÉE (LA). — 130. Un menhir haut de 5 mètres sur 2 mètres de largeur et un mètre d'épaisseur, dans un champ qui borde la route de Landerneau à Carhaix, à 210 mètres à l'ouest de la borne n° 27, en face du bourg de Brennilis.

131. — Un menhir au village ne Kelercun.

132. En 1845, des cultivateurs de la Feuillée, en défrichant une lande, brisèrent un vase en terre qui renfermait, mêlées à des cendres, une soixantaine de monnaies gauloises en argent, portant d'un côté une tête tournée à droite, ornée d'une riche boucle d'oreille triangulaire composée de perles ; la chevelure formée de plusieurs grosses boucles enroulées se terminait en avant par une espèce de visière en forme de casque, sur laquelle un sanglier était posé en cimier. Au revers, cheval à tête humaine galopant à gauche ; entre ses jambes un sanglier tourné à droite. (*Bulletin de l'Assoc. bretonne*. T. III, pp. 215-225).

143. Plusieurs centaines de monnaies gauloises en bronze, ont été trouvées vers 1850, près d'un ruisseau sur la limite des communes de la Feuillée et du Huelgoat. Elles portent au droit, une tête à chevelure enroulée, surmontée d'un sanglier en cimier. Au revers, cheval à tête humaine conduit par un cavalier ; entre les jambes du cheval, un quadrupède allant en sens contraire. Le Musée archéologique de Quimper, possède quel-

ques-unes de ces pièces. Elles ont été presque toutes vendues à M. Bigot, auteur de *l'Essai sur les Monnaies bretonne*.

FORÊT (LA). — 134. Une hache en bronze à douille, a été trouvée, par un habitant du bourg, dans un champ à 50 mètres environ en face de l'église paroissiale ; elle a été achetée pour le Musée, par M. de Montifault.

135. On a découvert en 1836, au village du Stang, une petite monnaie gauloise en or pesant 37 grains, et portant au revers un cheval à tête humaine galopant à droite. (*Bullet. archéol. de l'Assoc. bretonne*. T. III, p. 228.)

FOUESNANT. — 136. Deux menhirs à la pointe de Beg-Meil.

137. Dans un bois taillis voisin du château de Coatalio, tumulus presque entièrement formé de terre, haut de 3 mètres et de 15 mètres de diamètre. M. Charles de Trogoff, propriétaire du terrain et membre de la Société archéologique du Finistère, a fait pratiquer dans ce tumulus une large tranchée qu'il a conduite jusqu'au centre du monument sans rencontrer de traces de sépulture. Mais, en creusant dans cette partie centrale, il a découvert à 60 centimètres environ au-dessous du sol naturel, une urne en terre qui ne renfermait pas d'ossements, et que ne protégeait aucune enveloppe de pierres. Cette urne qu'un coup de pioche a malheureusement brisée, est munie de deux anses, haute de 16 centimètres et large de 21. Elle est ornée dans toutes ses parties de lignes de chevrons parallèles, et de traits disposés comme des feuilles de fougères. M. Charles de Trogoff a fait don de cette urne au Musée d'archéologie, où elle a été restaurée. On a recueilli parmi les terres du tumulus, plusieurs fragments de poterie dont une est ornée d'impressions digitales.

138. Traces d'habitations et de forteresses antiques, entre les bourgs de Fouesnant et de la Forêt (*Bullet. de la Soc. archéol. du Finistère*. T. III, p. 189.)

139. Dans les bois de Penfoulic, enceinte retranchée

(celtique ?) avec double rempart et douve ou chemin couvert au milieu. Les remparts en terres et en pierres ont encore 3 à 4 mètres de largeur au sommet et 2 mètres 50 à 3 mètres de hauteur. (*Ibid.*)

140. A quelques mètres de distance de cette enceinte, sont trois tumulus de 10 mètres de diamètre, entourés d'une douve ou rigole, d'un mètre de largeur. La hauteur de deux d'entre eux n'est que d'un mètre, mais le troisième est haut de 3 m., 20 centimètres. Des fouilles faites en 1875 dans ce dernier tumulus, par MM. de Trogoff, de Poulpiquet et de Montifault ont donné pour résultat de nombreux fragments de charbon et des couches de terre calcinée d'une teinte rouge présentant presque l'aspect de la brique. On n'y a trouvé aucun fragment de poterie. (*Ibid.*)

GARLAN. — 141. quelques menhirs ont été brisés dans le voisinage de la ferme de Kertanguy.

142. Au même terroir, dans l'ancien chemin de Morlaix à Plouégat-Guérrand, dans la descente de Ty-Nevez, six petits tumulus rangés sur deux files. (*Bulletin archéologique de l'Association bretonne. T. III. p. 62*),

GOUESNAC'H. — 143. Au village de Kerroncha, dans le champ dit *Douar land*, le sieur Cosqueric, propriétaire, a détruit en 1864, un tumulus long de 30 mètres, large de 10 et haut d'un mètre 60 centimètres, renfermant une allée couverte de 8 mètres de longueur. Il était cultivé avant sa destruction. On y a trouvé un mortier en pierre, que le propriétaire a mis dans la clôture d'un de ses champs, quatre meules plates à broyer le grain, et des débris de poterie d'un brun rouge, micacée et onctueuse au toucher.

144. M. Karl de Kerret a trouvé une hache en pierre et des meules plates en granit, dans sa propriété de Botiguerry, sur la rive de l'Odet.

145. Le colonel Hawker a découvert en 1868 ou 1869, sous

une grosse pierre, près du manoir de Lanhuron, une hache à ailerons et une petite lance à douille en bronze, avec une assez grande quantité de débris de haches, d'épées, etc., et de lingots en même métal. La plupart de ces objets ont été donnés au Musée archéologique par M. Hawker.

146. A l'angle sud formé par l'anse de St-Cado et la rivière de Quimper, forteresse défendue par des retranchements épais et élevés.

GOUEZNOU. — 147. Près d'une petite chapelle sur le bord de la route qui conduit de ce bourg à Guipavas, et une pierre appelée *pierre de Saint-Goueznou*, de forme arrondie, large d'un mètre 30 centimètres et épaisse de 60 centimètres. Elle est percée vers sa partie centrale d'un trou rond d'un diamètre de onze centimètres, dans lequel on introduit le bras pour se guérir de douleurs rhumatismales. Cette pierre était d'abord placée dans un champ près du village de Kerangalet, où elle était l'objet des mêmes pratiques superstitieuses.

GOUEZEC. — 148. Au village de Kerrio, allée couverte fouillée il y a quelques années, par MM. de Legge et de Limur, qui ont trouvé deux grandes haches en pierre sous les dalles de l'allée.

GOULIEN. — 149. Menhir haut d'un mètre 80 centimètres, à l'entrée d'un champ, à 300 mètres au sud du bourg, sur le bord de la route de la chapelle de Saint-Laurent. D'autres pierres que l'on aperçoit l'autre côté de la route, paraissent avoir été aussi des menhirs.

150. Près du bourg, menhir ayant environ 5 mètres de hauteur (*Ogée, Dict. hist. Nouv. édit. T. I. p. 309*).

151. Des meules plates en granit, à broyer le grain, et des fusaïoles en terre cuite, ont été trouvées par un cultivateur, à peu de distance du bourg.

GOULVEN. — 152. A quelque distance de l'église, à l'entrée d'un taillis, dolmen bien conservé, composé d'une seule pierre

plate presque circulaire, de 3 mètres 33 centimètres de largeur, supportée par six pierres verticales. La hauteur totale de ce monument, en dehors, est de plus de 3 mètres. Plusieurs pierres verticales sont plantées tout auprès, sans être recouvertes par une plateforme. M. de Fréminville ayant fait fouiller entre ces pierres, y trouva à 2 mètres 33 centimètres de profondeur, deux urnes grossières en terre d'un gris brun. L'un de ces vases contenait des cendres et des fragments d'os calcinés, l'autre vingt haches en bronze longues de 10 à 13 centimètres et de trois différentes formes. Ce même vase contenait aussi quelques lingots du métal avec lequel ces armes avaient été fabriquées. (Fréminville, *Antiquités du Finistère*. T. I, p. 112.)

GUENGAT. — 153. Haches en pierre, trouvées au village de Kerglaz, par M. Huchet, propriétaire.

154. Urne en terre renfermant des cendres et des ossements brûlés ; elle a été donnée au Musée d'archéologie, par M. Huchet.

155. Enceinte retranchée (celtique ?) dans le grand bois du Stavenneec.

156. Habitations de forme rectangulaire, dans une enceinte retranchée, au-dessus du moulin de St-Alouarn, dans la lande appelée *an-Liorzigou*, près de l'Hermitage.

GUERLESQUIN. — 157. Grand menhir appelé *Keïel-ar-vam-goz* (quenouille de la vieille mère), près de Kerellou, et dans une lande fort élevée qui fait partie du plateau de Menez-Meur.

158. Plusieurs petits tumulus au sud-ouest de Keraël. (*Bull. arch. de l'Assoc. bretonne*. T. III, p. 64.)

159. Trois tumulus au lieu dit *la Croix*, sur les limites de Botsorhel et de Guerlesquin. Voir Botsorhel.

GUICLAN. — 160. Au village de Kerouguy-Izella, sur les bords de la rivière Penzé, caverne divisée en deux chambres,

découverte et explorée par M. le docteur le Hir, membre de la Société archéologique du Finistère, et dans laquelle il a trouvé plusieurs centaines de couteaux, de pointes de flèches, de grattoirs, etc. en silex taillé.

La longueur de la première chambre est de 12 mètres 40 et sa hauteur de 7 à 8 mètres. La seconde chambre qui fait suite à la première, a 34 mètres de longueur, ce qui donne à la caverne une longueur totale de 46 mètres 40. (*Bullet. de la Soc. archéol. du Finistère*. T. I, p. 85.)

161. A 84 mètres à l'est de cette caverne, sur les bords de la même rivière, dans un champ nommé Parc-ar-Plenen, atelier de fabrication d'armes et d'instruments en silex et en grès lustré taillés. (*Ibid.* p. 89.)

162. Hache en pierre polie, trouvée par M. le docteur le Hir, près du moulin de Luzec.

163. Un tumulus haut de 1 mètre 50 et d'un diamètre de 23 mètres, près et à gauche de la route de Guiclan à Guimiliau.

GUILLIGOMARC'H. — 164. Plusieurs haches en pierre polie, trouvées dans cette commune par M. le Romancer.

GUIMAEZ. 165. Un cromlec'h près du village du Christ.

166. Au même lieu, près de la ferme de Mezanbez, est une sorte de dolmen dont la table porte le nom de *Lit de Saint-Jean*. On l'appelle aussi *Lit de la fileuse* (Gouele an inkinerez.)

167. On considère comme un cimetière, des blocs de pierre épars sur les côteaux voisins de la rivière Douron, près du lieu de Trelever.

168. On a trouvé au village de Kerbaul, une hache en fibrolithe. (M. Delécluse.)

GUIPAVAS. — 169. Au village de Kerdoncuff, le sieur Nicol, a découvert en 1872, dans un tumulus, un dolmen dont la table formée d'un bloc de granit de 2 mètres 50 de longueur sur 2 mètres de largeur, était supportée par des murs en maçonnerie

sèche. Dans la chambre de ce dolmen, qui mesurait 2 mètres 70 de longueur sur 1 mètre de largeur et qui était haute de 1 mètre 50, il a recueilli, avec quelques ossements humains, les débris d'un vase en terre et un fragment de lance ou de hache en bronze.

170. A la ferme de Penarcreac'h-Saint-Divy, dans le bois appelé *bois de Saint Goueznou*, deux menhirs taillés à quatre faces, hauts, l'un de 2 mètres et l'autre d'un mètre 70. La tradition prétend qu'il y avait primitivement en ce lieu, un temple païen et que *Saint Goueznou* y avait bâti un oratoire dont on voit encore les ruines, construit en pierres sèches, et formant une enceinte longue de 7 mètres sur une largeur moyenne de 3 mètres. C'est cette construction que la nouvelle édition d'Ogée qualifie de *sanctuaire druidique*. Les deux menhirs cités plus haut, sont probablement des *lec'hs*.

171. Une monnaie gauloise en or, du poids de 36 grains, a été découverte à Penarcrec'h-Saint-Divy, entre Guipavas et Landerneau. Elle porte d'un côté une tête barbare tournée à droite, l'œil de face, la chevelure figurée par deux boucles; sanglier en cimier. Au revers, cheval à tête humaine, galopant à droite; entre ses jambes un cercle perlé. (*Bullet. archéol. de l'Assoc. bretonne*. T. III, p. 224).

GUISSÉNY. — 172. A Kerilis, M. du Plessix, maire de Saint Frégant a fouillé un tombeau en pierres sèches, dans lequel se trouvait une urne en terre, renfermant des cendres, et cinq petites pierres blanches rondes.

173. — Le même explorateur a découvert au village de Kervolan, des haches et trois lances en bronze, de diverses formes, des bracelets, une spatule, des boucles d'oreilles, et d'autres objets aussi en bronze.

HANVEC. — 174. Tumulus, haut d'un mètre et de 10 mètres de diamètre, à 600 mètres au nord de la limite Est du bois du

Cranou, au sud du village de Kervel (Renseignements fournis par M. Flagelle.)

175. — A l'Est du village du Boudou-Guen, près de la route, au sud du camp romain, appelé Menez-ar-C'hastel, on trouve, dans les cultures, des fragments arrondis de terre cuite, ayant la forme de boulets de canon, et gros comme un sabot de paysan.

HENVIC. — 176. A l'embouchure et sur la rive droite de la rivière de Pensez, est un dolmen précédé d'un menhir, près de la ferme de Nengoz, dans un champ nommé *Parc-ar-Grac'h* (Champ de la Vieille). — (*Bullet. Archeol. de l'Association bretonne*, T. III, p. 64).

HUELGOAT. — 177. Menhir, haut de 6 mètres, large à la base, de 2 mètres 60 sur 1 mètre d'épaisseur, dans un champ cultivé, à 150 mètres à gauche de la route de Landerneau à Carhaix, à 500 mètres à l'ouest de la borne n° 23.

178. — Autre menhir près la chapelle de Saint-Guinec.

179. — Près du bourg, pierre branlante, dont le poids est évalué à 100,000 kilogrammes, par l'éditeur du nouveau Dictionnaire d'Ogée.

180. — On a découvert dans cette commune, vers 1860, un grand nombre de haches en bronze à ailerons, de dimensions différentes, dont quelques-unes étaient munies d'un anneau sur le côté. Avec ces haches se trouvait une hache-marteau, une gouge et un couteau, aussi en bronze. Plusieurs de ces objets sont au Musée d'archéologie.

181. — On voit au même Musée, deux haches en bronze à douille, dont une est ornementée, qui ont été trouvées dans la même commune.

ILE-DE-BATZ. — 182. Dolmen dans la table duquel est implantée une croix, près de la chapelle ensablée de Saint-Paul. (*Bullet. archéol. de l'Assoc. bret.*).

183. — Un menhir haut de 2 mètres, sur le bord de la route, appelée *Streat-ar-men-hir*, qui conduit à la même chapelle.

184. — Sur le bord de la mer, amas de rochers élevés appelé *Punç-ar-Serpant* (Puits du Serpent), du haut duquel d'après la tradition, Saint Paul précipita dans la mer le dragon qui infestait l'île de Batz. — Voir Roscoff.

ILE MOLÈNE. — Dans l'île de Biniguet, alignement de cinq à six menhirs vers le milieu de l'île.

186. — Un menhir isolé vers l'extrémité sud de la même île.

187. — Nombreuses substructions d'habitations (celtiques?), petites et de forme rectangulaire, semblables à celles de la presqu'île de Kermorvan. — Voir Trébabu.

188. — Dans l'île de Trielen, allée couverte mutilée dont sept à huit supports sont encore debout.

189. — Grand nombre d'habitations semblables à celles de l'île Biniguet.

190. — Dans l'île Banalec, habitations semblables aux précédentes.

191. — Dans l'île de Quemenez, trois menhirs, l'un à l'ouest et les deux autres au milieu de l'île.

192. — Quelques habitations. Il y a des retranchements et des vestiges d'habitations dans toutes les îles de l'archipel d'Ouessant.

ILE-D'OUessant. — 193. Alignement de pierres sur la pointe dite *Corne des Gaules*, (Ogée, *Dict. historique*, nouvelle édit.)

194. — Sur le bord de la mer, enceinte appelée *Temple des païens*, longue de 100 mètres sur 50 de largeur et formée de murailles hautes d'un mètre 60 centimètres. L'amiral Thévenard en a donné une description dans ses *Mémoires relatifs à la marine*, T. II. (Ibid).

ILE-DE-SEINS. — 195. Il y avait dans cette île un grand

dolmen, qui servait de poudrière et que les Anglais ont détruit pendant les guerres de la Révolution (Fremenville, *Antiquités du Finistère*, T. II, p. 94).

196. — On a découvert en 1866, un dolmen sur la pointe du Menez.

197. — Un menhir à Meneiou.

198. — Deux menhirs près la chapelle de Délivrance.

199. — Trois autres petits menhirs à l'est nord-est de la même chapelle.

200. — Au Corréjou est un rocher appelé la pierre de l'autel.

KERFEUNTEUN. — 202. M. de Fréminville (*Antiquités du Finistère*, T. II, p. 514) mentionne, près de la chapelle de la Mère-de-Dieu, les restes d'un Cromlec'h dont les pierres, peu volumineuses, forment une ellipse de 24 mètres de périmètre, et à une de ses extrémités, d'énormes quartiers de roc, empilés les uns sur les autres, où il pense que siégeaient le druide et ses acolytes, dans les cérémonies relatives au culte. Il cite aussi, à 12 mètres de ce Cromlec'h les débris d'un dolmen qui en dépendait. Le caractère monumental de ces pierres qui se trouvent dans un champ dépendant de la ferme de Kermorvan, me paraît fort douteux.

KERGLOFF. — 203. Dans le bois de Keryvon, dolmen ou allée couverte de 4 mètres de longueur sur 2 mètres 50 de largeur. (Ogée, *Dict. Hist.* Nouvelle édition.)

KERLOUAN. — 204. Il existe un dolmen au village du Menec, nommé *Roc'h Kegheliou* (la Roche des Quenouilles). — (*Rev. de Bret. et de Vendée*, T. VI, p. 116.)

205. Sur une colline, à peu de distance du manoir de Kerisquillien, deux menhirs de 5 à 6 mètres de hauteur.

206. Au bas de cette colline, pierre branlante de 12 mètres d'épaisseur sur 4 mètres de hauteur.

207. Autour de cette pierre, plusieurs gros blocs granitiques,

posés à nu sur le sol, semblent montrer les vestiges d'un Cromlec'h. (Fréminville, *Antiquités du Finistère*, T. II, p. 257-258.)

208. A peu de distance, au sud de ces monuments, menhir de 2 mètres 15 de hauteur.

209. M. du Plessix, de Kergloff, en Saint-Frégant, a trouvé des haches en silex et en porphyre, dans des caveaux formés de petites murailles en pierres sèches. (Renseignement fourni par M. Flagelle.)

LAMPAUL-PLOUARZEL. — 210. On a découvert en 1862, dans cette commune, trois poignées et une pointe d'épées, un couteau ou tranchet percé d'un trou à sa partie supérieure, une lance à douille, une hache à ailerons garnie d'un anneau, et une hache à douille ornementée, le tout en bronze. (*Bullet. de la Soc. Acad. de Brest*, T. III, p. 125.)

LAMPAUL-LOUDALMÉZEAU. — 211. On a trouvé au village du Vourc'h une hache en fibrolithe et trois haches en diorite. (M. Delécluse).

LANDELEAU. — 212. Entre le Huelgoat et Landeleau, à environ 3 kilomètres de ce dernier bourg, dans la lande de *Men-Glaz*, dolmen appelé *Maison de Saint-Teleau* (Ty Sant-Teleau), dont la table, presque circulaire, a 3 mètres 50 de diamètre, et est supporté par quatre piliers à 1 mètre au-dessus du sol.

LANDIVISAU. — On y a découvert, à peu de distance du bourg, vers 1866, un assez grand nombre de haches en bronze à douille, des bracelets moniliformes, un marteau.

214. Un tumulus dans un champ appelé *Parc-an-Duchen*, dépendant du village de Kervoasclé.

LANDUDEC. — 215. A 500 mètres à l'ouest du bourg, sur le bord de la route de Plozévet, tumulus long de 15 mètres, large de 8 et haut de 2 m. 50.

LANDUNVEZ. — 216. Au village de Kergastel, un menhir haut de 6 m. et épais d'un mètre 43 centimètres à sa base.

217. Autre menhir haut de 2^m. 20 et épais de 0^m.87, près du lieu de Kerlaguen.

218. Dans un champ qui domine la chapelle de Saint-Gonvel, près d'Argenton, est un dolmen appelé dans le pays *la pierre maudite* (Men milliguet).

LANILDUT. — 219. Près la chapelle de Saint-Ourzâl, dans un champ cultivé, petit dolmen composé d'une table et de trois supports, et haut d'un mètre 80 centimètres.

LANMEUR. — 220. Menhirs à Rupeulven, à Kermere'hou. (*Bull. de l'Assoc. bret. T. III. p. 62*).

221. On attache des souvenirs celtiques à une fontaine très-vénérée des paysans, qui n'est sous le vocable d'aucun saint, et qui se trouve dans le bois dit *Coatanfroter* (Bois du frictionneur) (*Ibid*).

222. Au lieu dit *Veneven*, est un terrain inculte parsemé de grosses pierres quarteuses et qui passe pour un cimetière antique (*Ibid. p. 63*).

223. Vers la limite de cette commune et de celle de Plouigneau, tumulus appelé *Tosen-ar-goniffled* (butte des lapins), où ces animaux ont creusé de nombreux terriers. Il a été fouillé à plusieurs reprises, et ces fouilles ont donné pour résultats des cendres, des ossements, des urnes. Une de ces dernières en argile d'un gris foncé, avait la dimension et la forme des pots à lait encore en usage en Basse-Bretagne (*Ibid*).

LANNEANOU. — 224. En exécutant des travaux au village du Grand-Hugen, en 1836, on a trouvé un assez grand nombre de monnaies gauloises en argent à bas titre, portant d'un côté une tête semblable à celle décrite N° 132. Au revers cheval androcéphale galopant à gauche, et ayant entre les jambes un oiseau (peut-être un aigle), qui semble lutter contre un sanglier.

225. On a découvert en 1842, au fond d'une tourbière de cette commune, un certain nombre de monnaies gauloises en billon, portant au droit, une tête barbare de profil, l'œil de face les

cheveux enroulés. Au revers, un cheval à tête d'oiseau, ayant entre les jambes un symbole ressemblant à un candélabre à cinq branches.

LANNILIS. — 226. Près du bourg, dans un champ appartenant au sieur Caraës, on a fouillé, au mois de septembre 1873, un tumulus haut d'environ 3 mètres et de 11 mètres de diamètre. On y a découvert un dolmen formé d'une table longue de 3 mètres, large de 2 mètres 26 et épaisse de 20 centimètres, supportée par des murs en maçonnerie sèche. Dans la chambre, qui avait 2 mètres 38 centimètres de longueur, sur 1 mètre 19 de largeur, on a trouvé des fragments de bois de chêne, une serpette en bronze longue de 13 centimètres, et un vase en terre rougeâtre muni de trois anses et orné de quatre bandes de chevrons. Ces deux derniers objets sont au musée départemental d'archéologie avec des silex des grès lustrés taillés, et des fragments de poterie dont un est orné d'impressions digitales, trouvés dans la terre du tumulus et du dolmen. (Renseignement fourni par MM. Caraës, propriétaire du terrain et Delécluse, sous-inspecteur des domaines, qui ont fait les fouilles.)

227. On a trouvé une hache en diorite au village de Gorrékear. (M. Delécluse.)

LANRIEC. — 228. Un dolmen à Keraubarz-Lanriec. (Renseignement fourni au bourg.) Une allée couverte m'a aussi été indiquée dans cette commune, sur les terres d'un village dont j'ai oublié le nom.

229. On remarque dans cette commune, comme dans celle de Trégunc, de gros blocs de pierre, épars sur le sol, et que quelques archéologues considèrent comme des Cromlec'hs.

LANRIVOARÉ. — 230. On a découvert, en 1731, sous des pierres plates, dans un marais qui fut autrefois un étang, plus de deux mille haches en bronze à douille, garnies extérieurement d'un petit anneau. (*Bullet. de la Soc. des antiquaires de*

France, année 1875, p. 136. — Ogée, *Dict. Hist.* Nouvelle édition.)

LAZ. — 231. Un dolmen a été détruit sur le placître du village de Rocuet.

232. Menhir haut de 2 mètres 60 au nord du village de Kermez.

233. A Croaz-Men, tout près du bourg, menhir en schiste surmonté d'une croix et portant des figures gravées de forme triangulaire. (Renseignement à vérifier.)

234. Au-dessus du village de Kerzilaouen, dans la montagne qui s'étend du sud au nord, près et au sud-est de la route de Quimper à Châteauneuf, enceinte retranchée (celtique ?) de forme circulaire, d'environ 20 mètres de diamètre. Les retranchements ont dans quelques parties, 1 mètre 50 de hauteur.

LESNEVEN. — 235. On a trouvé, vers 1839, au village de Kerdurand près de Lesneven, une monnaie gauloise en argent à bas titre portant d'un côté une tête tournée à droite, l'œil de face, la chevelure composée de deux grosses boucles, un sanglier en cimier. Au revers, cheval à tête humaine, galoppant à gauche ; entre ses jambes, un sanglier tourné à droite. (*Bullut. Arch. de l'Assoc. bret.* T. III, p. 215.)

LEUHAN. — 236. Dans la lande de Saint-Jean au nord de la route de Coray à Roudouallec, un peu au-delà de l'embranchement de la route de Laz, sur les terres de Kerhuel, tumulus de forme ronde appelé *Run-Bras*, de 33 mètres de diamètre. Ce tumulus qui a été cultivé à 2^m50 de hauteur.

237. Un peu plus loin vers lest, au sud de la même route, dans la même lande et sur les terres de Poulhuel, autre tumulus appelé *Run-Bihan*, ayant à peu près le même diamètre que le précédent, et haut de trois mètres.

238. Plus loin dans la même lande au sud de la route, deux menhirs appelés l'un *Men-Hir* et l'autre *Men-Ber*, et éloignés l'un de l'autre de 400 mètres. Plusieurs pierres tombées que

l'on remarque entre ces deux menhirs, font présumer qu'il y avait là un long alignement.

239. Un menhir renversé long de 2^m60, dans un champ qui borde au nord la route de Quimper à Carhaix, près du pont de Roudouallec.

LOCQUIREC. — 240. On a trouvé vers 1850 dans cette commune, plusieurs monnaies gauloises en argent imitées des deniers consulaires, et dont une était fourrée. (*Bullet. de l'Assoc. bret*) T. III, p. 230.

LOCRONAN. — 241. Sur la montagne de Locronan dans un champ à l'ouest de la route de Quimper, est un rocher à bassins long de 4^m30, large de 2^m20, et haut de 1^m10, que l'on appelle le *Lit de Saint-Ronan*, et qui est de la part des femmes, l'objet de pratiques superstitieuses et peu décentes. Les pêcheurs de Douarnenez appellent aussi ce rocher que l'on aperçoit très-bien de la mer, *Ar Gazek ven*. (La jument de pierre).

LOPERHET. — 242. Aux dépendance du village du Carn, dans une lande appelée Menez-Bras, sur un point culminant, cinq ou six habitations (celtiques?) de forme rectangulaire, dans l'une desquelles on a trouvé une meule à bras ronde percée d'un trou. A 20 mètres à l'est, retranchement haut de 2 mètres, avec retour vers l'ouest. On voit les vestiges de nombreuses habitations semblables, plus au nord, dans Goarem-Nevez, et dans un bois de pins à Lezmuriou.

LOQUEFRET. — 243. Tout près du bourg de Brennilis, dans une lande, un tumulus haut de 2^m60, sous lequel est une allée couverte appelée *Ty an Boudiket* (la Maison des Nains), formée de onze piliers qui supportent trois tables ou plateformes, dont la plus grande a cinq mètres de longueur. Le nombre des plateformes était autrefois plus grand, mais quelques unes ont été détruites. La longueur de l'allée couverte est de 13 mètres; elle paraît avoir été divisée en trois com-

partiments dans le sens de sa longueur par des pierres posées de champ. On remarque autour du monument, un cercle de pierres de petites dimensions plantées verticalement, et destinées à maintenir les terres du tumulus, M. René de Kerret, membre de la Société archéologique du Finistère, qui a acheté ce monument pour en assurer la conservation, a fait don au Musée archéologique de Quimper, de plusieurs fragments d'un vase en terre ornementé qu'il a trouvé dans cette allée couverte.

244. Quatre tumulus au village de Plouenez dans des landes bordant à gauche l'ancien chemin menant de la route de Carhaix à Brennilis, et formant limite entre les communes de la Feuillée et de Loqueffret. Le premier a 15 mètres de diamètre et 5 mètres de hauteur. Il est porté au centre à une profondeur de 1^m50. Le deuxième au nord-est du premier, a 20 mètres de diamètre et 4 à 5 mètres de hauteur. Le troisième a les mêmes dimensions que le précédent. Le premier s'appelle *Tusken-ar-Run*, le 2^e *Tusken-Rosvari*, et le 3^e, *Tusken-Beklan*. Le 4^e presque entièrement détruit est à 250 mètres à l'ouest, du 3^e, et au sud-ouest du premier. Les trois premiers sont à une distance d'environ 100 mètres l'un de l'autre. Le 1^{er} et le 4^e sont dans la parcelle 21, section C. du cadastre ; les deux autres dans la parcelle, 23, même section.

245 Au nord-ouest du bourg à l'embranchement de deux chemins, sont deux tumulus dont l'un borde la route.

246 On a trouvé dans cette commune, notamment à Kerangueven et à Rundu, une grande quantité de sacrophages formés de quatre pierres plates posées de champ et recouvertes d'une dalle. Ces sarcophages ne renfermaient autre chose qu'une terre fine et noirâtre.

MAHALON. — 247. On a détruit il y a environ vingt ans deux menhirs dans un pré entre le manoir de Lanaon ou Lanavan et Keretret. Il y avait sous chacun d'eux une petite hache en

Pierre ; ces deux haches sont au Musée d'archéologie à Quimper.

248. Un tumulus haut de deux mètres et renfermant cinq à six cercueils de pierres hermétiquement fermés, a été détruit vers 1860 au lieu de Lanavan, chez Le Bihan.

LA MARTYRE. — 249. Une hache plate en bronze ayant la forme ordinaire des haches en pierre, a été trouvée dans cette commune. (Renseignement fourni par M. Delécluze.)

MEILARS. — 250. Dans une lande dépendant du village de Penguilly, et bordant au sud la route de Poullan à Beuzec, tumulus en forme elliptique haut de 2 mètres et mesurant 20 mètres dans son plus grand diamètre. On a trouvé en le fouillant en 1869 une sorte de dolmen formé d'une grande table ayant trois mètres de largeur et reposant en partie sur des pierres de petites dimensions, et en partie sur une banquette d'argile formée par le sol naturel. Dans la cavité qui se trouvait au-dessous de cette table et qui n'avait pas plus de 0.^m50 de hauteur était les débris d'un vase en terre rougeâtre qui ont été recueillis et déposés au Musée d'archéologie. Cette cavité renfermait en outre une certaine quantité de détritrus noirâtre. On a trouvé dans la terre du tumulus quelques fragments de poterie rouge et deux silex taillés en forme de pointes de flèche.

251. On a détruit un dolmen dans cette commune en 1862. (Renseignement fourni par M. Béléguic.)

252. Plusieurs tumulus dans lesquels on a trouvé des urnes en terre ont été détruits sur les terres du village de Kergos, près Confort.

MELGVEN. — 253. A un lieu de Kermadeoua dans un petit champ de genêts voisin du lieu de Kerbrunou, est un dolmen dont la table fortement inclinée, longue de 4 mètres et large de trois, et supportée par quatre piliers. Ce dolmen est entouré d'un retranchement en terre de forme carrée, qui n'est peut-

être pas ancien, (Fréminville, *Antiq. du Finistère*, T. 2., page 155).

254. On m'a indiqué au village du Cosquer un dolmen qui est peut-être le même que le précédent.

255. Au village de Saint-Antoine, allée couverte très mutilée longue de 20 mètres et haute de 2 mètres. Il restait en 1858, cinq tables déplacées, et neuf supports.

256. Au-delà de Coatcanton, près du bourg de Cadol et au milieu d'un taillis, se trouve une allée couverte très mutilée, la plupart de ses pierres ayant été dérangées ou même renversées. (Fréminville, *Ibid.* p., 174.)

257. Près du hameau appelé Kerroc'h, sur une hauteur au bord de l'Aven, allée couverte très mutilée longue de 17 mètres et divisée en deux chambres. Ses supports verticaux existent encore d'un seul côté, et deux des pierres de la plate-forme sont auprès à demi renversées. (Fréminville, *Ibid.* p. 156.)

258. En face du moulin du Goël, tout près de l'Aven, dans un taillis dépendant de Coatcanton, sur le bord du chemin du Goël à Luzuen, est un tumulus presque entièrement formé de gros galets, haut de 3 mètres et d'un diamètre d'environ 30 mètres. Au centre de ce tumulus est une allée couverte dont la plateforme composée de trois tables et longue de 14 m. 70, est entièrement visible. Ces tables sont supportées par 16 piliers qui au lieu d'être verticaux sont inclinés en dedans. La longueur de la galerie à l'intérieur est de 13 mètres, sa largeur à la base des piliers de 2 m. 65, et sa hauteur de 2 m. 60. Elle est orientée nord-sud. Un grand nombre de trous ou de cupules ont été creusés sur deux des pierres de la plateforme. Quelques-uns de ces trous sont groupés de manière à représenter la disposition des étoiles de la grande ourse. Des pierres verticales, formant contreforts, sont plantées dans l'intérieur du tumulus, et rangées en ellipse autour de la galerie à 4 mètres de distance de ses supports. L'intérieur de la galerie était rempli par une sorte de maçonnerie composée de grands

moellons et d'argile. On a trouvé à différente hauteur parmi ces pierres, des débris de poterie, en tout semblable aux poteries des dolmens du Morbihan. Ce monument a été fouillé en 1875 par des délégués de la Société archéologique du Finistère. (*Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, T. III, p. 77.)

259. Au Bourgneuf, au sommet d'un champ appelé Mené-Lanbley, tumulus fouillé ayant 16 m. de diamètre et 2 m. 50 de hauteur. On aperçoit la mer du sommet de ce tumulus.

260. Au village de Kerroué, tumulus fouillé, de 6 mètres de diamètre et de 1 m. 50 de hauteur.

261. Une hache en diorite a été trouvée dans cette commune. (Renseignement fourni par M. Prouhet, notaire à Melgven.)

262. Vingt haches en bronze à douille ont été trouvées il y a 18 ans, entre le bourg de Melgven et Rosporden. Quelques-unes de ces haches, sont au Musée départemental d'archéologie.

MOÉLAN. — 263. Au village de Kermeur-bihan, près la rivière de Belon, dans un champ appelé *Parc-Priouac'h*, allée couverte longue d'environ 18 mètres et en partie couverte de ronces et de gazon. Sa hauteur totale est de près de 2 mètres. Sa plateforme composée de huit tables larges de 2 mètres 30, est soutenue par vingt deux supports.

264. Au village de Kergoustance, allée couverte longue de 17 mètres, et haute de 1 mètre 66. Ce monument qui est fort mutilé consiste aujourd'hui en onze supports et en neuf tables, dont deux seulement reposent par leurs deux extrémités sur les piliers verticaux. Les sept autres s'appuient d'un bout sur le sol.

265. A peu de distance de cette allée couverte est un alignement composé de quatre ou cinq rangs de pierres d'assez petites dimensions.

266. Un dolmen se voit aussi non loin du même monument.

267. Au village de Kersegalou, dans le champ dit *Parc-ar-*

Menhir, allée couverte longue de 10 mètres, large de deux et haute de 2 mètres 30. Elle se compose de trois tables de 3 m. de longueur sur 1 mètre 60 de largeur, portées par dix sept piliers.

268. Dans le même champ est un menhir haut de 4 mètres large de 1 mètre 66 et épais de 0 m. 80. Il est placé dans l'axe de l'allée couverte, du côté sud, à une distance de 4 mètres de ce monument.

269. Dans une lande dépendant du village de Kerdoret à droite de la route de Quimperlé à Moëlan, sont les débris d'une allée couverte. Il reste une table renversée d'une dimension de 7 mètres en tout sens, et trois piliers ou supports encore en place. Les autres gisent tout auprès. Les vestiges d'un tumulus sont très apparents autour de ce monument.

270. De l'autre côté de la route, dans la même lande, en face de l'allée couverte décrite ci-dessus, est un menhir haut de 3 mètres 30, large de 1 mètre 30 et épais de 0 m. 80. Ce menhir porte le nom de *pierre de Saint-Philibert* ; on s'y frotte le ventre pour se guérir de la colique. Il y a dans la même lande deux ou trois menhir moins élevés.

271. Toutsprès du bourg, sur le bord et à droite de la route de Plaçamen, menhir de 5 à 6 mètres de hauteur et d'une épaisseur d'environ un mètre sur ses quatre faces.

272. A peu de distance de ce menhir, sont de nombreux blocs de rochers dispersés sans ordre sur le terrain. En faisant sauter l'un d'eux lors de la rectification de la route, on trouva dessous, environ 80 haches en bronze à douille, dont une est au musée départemental d'archéologie.

273. Entre Moëlan et la Porte-Neuve, menhir haut de 2^m 60, dans une lande couverte de blocs de pierre.

274. Tumulus haut de 5 mètres et de 10 mètres de diamètre, sur les terres de Penanprat.

275. Dolmen surmonté d'une croix, dans une clôture à Kervignac.

276. Un menhir haut de 3 mètres, à Kermerc'hiet ou Kerzeler.

277. Une hache en pierre a été trouvée sur les terres de Kerliviou.

278. M. Barbe, notaire à Moëlan, et membre de la société archéologique, a fait don au musée d'une autre hache en pierre, découverte dans cette commune.

279. M. Barbe a fouillé entre Kerrivoalen-Huel et la route de Moëlan, un tumulus, dans lequel il a trouvé un petit vase en terre, de forme élégante, et orné de dessins.

280. Un tumulus fouillé au village de Quillimar, un dolmen au village de Parriou, et un alignement composé de quatre pierres debout, au village de Kervennou, m'ont été signalés par M. P. Carrer, propriétaire à Kermorial, en la commune de Baye.

MORLAIX. — 281. Quatre monnaies gauloises en électrum ont été trouvées à peu de distance de cette ville. L'une porte d'un côté une tête tournée à droite, à chevelure composée de trois mèches terminées chacune par trois pointes hérissées et accompagnées d'une partie arrondie ; au-dessus de la tête, une étoile à quatre pointes ; plusieurs petites têtes à l'extrémité de cordons perlés. Au revers, cheval androcéphale galopant à gauche ; au-dessus un rinceau terminé par une croix placée devant le poitrail ; entre les jambes du cheval, une tente soutenue par cinq piliers formés de perles ou globules.

Les trois autres monnaies portent une tête semblable à celle de la précédente. Au revers cheval androcéphale galopant à droite ; entre ses jambes, un génie ailé renversé tenant une couronne dans la main droite. (*Bulletin archéol. de l'Assoc. bretonne*. T. 111, p. 217.)

282. On a trouvé dans des communes voisines de Morlaix, deux monnaies gauloises en or, portant d'un côté une tête tournée à gauche, reposant sur un trait surmontant trois demi-cercles ; chevelure partagée en deux grosses boucles ; croix pom-

mettée en sautoir devant le visage. Au revers cheval androcéphale galopant à gauche et conduit par un Auriga. Entre ses jambes, symbole formé de trois traits aboutissant à un même point surmonté d'une petite roue à quatre rayons. (*Ibid*, p. 219.)

283. Il y avait au XV^e siècle sur les buttes où les habitants de Morlaix s'exerçaient à tirer de l'arc, une pierre, appelée la *Roche Corolérés* (la Danseuse), qui était peut-être un menhir. (*Reformation du Domaine de Morlaix en 1455*, aux archives du Finistère.)

NEVEZ. — 284. Dans un bois de pins au village de Kerlan, dolmen appelle *ar C'hreier* (les crèches) formé de trois supports hauts de 1 mètre 30, et d'une table longue de 3 mètres 20 sur 2 mètres 50 de largeur.

285. Près la chapelle du château du Henan, dans un bois entre le château et la mer, un dolmen a été détruit vers 1860, par le propriétaire du terrain.

286. Un menhir haut de 1 mètre 30 à la pointe de Kerjan.

287. Près le manoir du Poulguen, sur le bord de l'Aven, grand rocher long de 17 mètres et large de 8, dont la face supérieure est creusée de nombreux bassins de différentes dimensions, qui communiquent entre eux par des rigoles. Il repose par ses extrémités sur d'autres rochers, de sorte qu'il existe au-dessous une grotte naturelle, dans laquelle on avait établi une forge il y a quelques années. Quand on frappe ce rocher d'une certaine manière, il produit un son que les gens du pays compare à celui du violon.

NIZON. — 288. Au village de Luzuen, dans le champ dit *Parc Lan* ou *Parc Roussic*, allée couverte, longue de 13 mètres. Sa plate forme était composée de trois tables dont celle du milieu a disparu ; celles qui existent encore ont, la première 6 mètres 50 sur 3 mètres 30, elle est soutenue par neuf piliers verticaux ; la seconde dont les supports sont au nombre de cinq, mesure 4 mètres sur 2 mètres 30. La hauteur du monument est de 1

mètre 60. Dans l'intervalle qui sépare ces deux tables est un support isolé.

289. Au village de Kermarc, dans le champ dit *Parc Kermarc* ou *Parc ar Garrek* est un dolmen formé de cinq supports hauts de 1 mètre 50, et d'une table longue de 4 mètres 50 sur 3 mètres de largeur. Il est orienté du nord-ouest au sud-est.

290. On m'a indiqué un dolmen à Saint-Maudetz.

291. On m'en a signalé un autre, formé d'une table et de trois supports, au village de Keraël, près le château de Saint Georges.

292. Un dolmen a été détruit vers 1865, par un cantonnier, sur le bord de la voie romaine qui traverse la commune de Nizon pour se rendre à Concarneau.

293. Près de la ferme de Kerangosker, entre Pontaven et le Hénan est un menhir haut de 6 mètres.

294. Menhir peu élevé près du même village, dans une lande au sud de Loge ar Poussin, à droite du nouveau chemin vicinal de Pontaven à Nevez.

295. Dans la lande de Kerviguelen, menhir haut de 6 mètres.

296. Des haches en bronze à douille ont été trouvées au Ples-six, par M. de La Villemarqué.

PENHARS. — 297. M. Briot de la Mallerie, membre de la Société archéologique, a découvert dans sa propriété de Kerlagattu, dix à douze sarcophages groupés, formés de quatre pierres posées de champ mais inclinées à l'intérieur, et d'une cinquième formant couvercle,

298. A peu de distance de ces sépultures, M. Briot a trouvé deux haches en bronze à douille.

299. Plusieurs haches semblables ont été découvertes dans un pot, dans les environs de Pratanraz, vers 1845, lors de la rectification de la route de Quimper à Douarnenez.

300. Au village de Kercaradec, au sommet d'une colline, oppidum ou forteresse gauloise appelé *Ar C'hastel* et *Camp de Fon-*

tenelle. Cette forteresse est entourée d'un double rempart en terre et en pierres, encore très-élevé dans quelques parties. Aux angles sont des vestiges de tours et au centre qui est le point culminant, les substructions d'un donjon ou tour rectangulaire, construit en pierres sèches et divisé en deux par un mur de refend. On y a trouvé un fragment de hache en diorite, une fusaiïole en terre cuite, un meule de moulin à bras, des éclats de silex et de nombreuses pierres de fronde. Quelques uns de ces objets sont au Musée archéologique. C'est par erreur que M. de Fréminville a pris pour la table d'un dolmen, une pierre extraite d'une carrière ouverte au centre de cet oppidum, et laissée sur place. (Voir mon travail sur les Oppidums du Finistère dans les mémoires du Congrès de l'Association bretonne tenu à Quimper en 1873.)

301. Sur les terres de Kerlagattu, dans un bois nouvellement défriché près la route de Quimper à Pont-Labbé, oppidum ou forteresse gauloise, défendu par un seul retranchement. On y a trouvé une statuette en bronze du dieu Mars d'un travail grossier, des meules plates à broyer le grain avec leurs molettes, des percuteurs en quartz, des amphores remplies d'ossements brûlés, dans l'une desquelles étaient les débris d'une épée en fer, etc. Plusieurs de ces objets sont au Musée départemental d'archéologie.

302. M. Briot a découvert en 1868, dans cette même propriété, à l'extrémité du chemin de halage de Quimper, un souterrain analogue à ceux qui ont été explorés dans les communes d'Ergué-Armel et de Plouvorn. Aucun objet n'a été rencontré dans ce souterrain.

PENMARC'H. — 303. A la pointe de Rosmeur ou de Portz-Carn, tout près de la mer et non loin de la chapelle de Saint Guénolé, tumulus de 44 mètres de diamètre et de 6 mètres de hauteur. En y faisant des fouilles en 1861. on a trouvé à l'intérieur une chambre, construite en pierres sèches, de 3 mètres

de côté, et dont les angles étaient fortement arrondis. La voute ou plateforme de cette chambre n'existait plus. Elle était précédée d'une galerie formée de pierres plates soutenues par des piliers verticaux, et qui avait 2 mètres 50 de longueur, 1 mètre de hauteur, et 0 mètre 75 de largeur. Cette galerie était murée du côté de l'entrée. On a trouvé dans la chambre et dans la galerie une hache en diorite, des fragments de poterie celtique extrêmement grossière, des pointes de javelots en fer, et des monnaies romaines, parmi lesquelles un moyen bronze de Trajan et un petit bronze de Constantin le jeune. Ces objets sont au Musée d'archéologie.

304. A 55 mètres au nord du précédent, est un autre tumulus de mêmes dimensions, mais presque entièrement détruit.

305. Sur la dune de Porz-Carn, près Kerloc'h, tumulus de forme elliptique ayant 30 mètres de diamètre du sud-est au nord-ouest, et 40 mètres du nord-est au sud-ouest. Sa hauteur primitive devait être de 3 mètres. Il est formé d'un sable de dune très-léger. Des fouilles faites dans ce monument en 1861, ont mis au jour deux galeries parallèles longues de 3 mètres, larges de 0 mètres 75, se dirigeant du nord-est au sud-ouest, et composées la première de quatre tables longues de 1 mètre 30, et supportées en partie par des piliers verticaux et en partie par une maçonnerie sèche ; la seconde, de trois tables soutenues uniquement par des pierres plantées debout.

306. Au village du Poulguen-Bras, grand tumulus de 55 mètres de diamètre et de 7 mètres de hauteur, surmonté d'une vigie en pierres de taille haute de 4 mètres. Ce tumulus est construit sur une allée couverte, composée d'une chambre carrée de 2 mètres 50 de côté, et haute de 1 mètre 30, et d'une galerie d'accès de 13 mètres 60 de longueur. La largeur de cette galerie qui est de 2 mètres 30 à son orifice, va en diminuant jusqu'à la distance de 6 mètres 60 ; à ce point elle n'est plus que de 1 mètre 30, et cette largeur se maintient sur une longueur

de 7 mètres, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée de la chambre, qui occupe le centre du tumulus. Cette galerie dont la hauteur est de 1 mètre 30, est formée d'énormes pierres servant de plateforme et dont trois ou quatre ont été enlevées à une époque ancienne ; elles sont encore au nombre de cinq, sans compter celle de la chambre, et sont soutenues par douze piliers verticaux. Trois des piliers paraissent avoir été détruits. Des fouilles faites en 1861 dans ce monument ont amené la découverte de fragments de vases en terre grossière, à parois très-minces, d'une fusaïole en terre cuite, d'un mortier en pierre, de morceaux de chêne presque réduits en poussière, et d'un fragment de tuile romaine à rebord.

307. Il y avait autrefois près de Kerity, au lieu dit Penanker, un dolmen composé d'une table et de quelques supports, et qui était dit-on colossal. Il a été détruit en 1820, par les entrepreneurs de la route qui traverse la commune de Penmarc'h pour se rendre au phare.

308. Derrière les servitudes du manoir de Gouenac'h, allée couverte mutilée. La plateforme de la chambre a 2 mètres 60 de longueur, sur une largeur de 2 mètres ; elle est supportée par trois pierres debout, à une hauteur de 1 mètre 80. Il ne reste de la galerie qui conduisait à cette chambre, que quelques uns des supports verticaux ; les plateformes ont disparu. On voit sur la surface extérieure de la pierre qui recouvre la chambre, quatre trous ou cupules creusés de main d'homme et disposés en Y. (Fréminville, *Antiq. du Finistère*, T. 11, p. 117.)

309. Plus loin dans un champ inculte à droite de la route, est une table de dolmen dont les supports ont été détruits, et qui a 8 mètres de diamètre en tout sens. (*Ibid.*)

310. Dans le chemin qui se dirige de la ferme de Gouenac'h vers l'est, pierre plate ayant l'apparence d'un menhir, encastré dans une clôture.

311. Dans un champ dépendant du village de Kerscaven, qui

borde au nord la route de Pont-Labbé, sont deux menhirs hauts de 6 à 7 mètres.

312. Près la chapelle de Notre-Dame de la Joie est un menhir haut de 2 mètres 30.

313. J'ai vu détruire vers 1850, à peu de distance de ce menhir, mais un peu plus avant dans les terres, un alignement composé de trois ou quatre rangs de menhirs.

314. On a trouvé à diverses époques, dans la commune de Penmarc'h, plusieurs monnaies gauloises en or, ayant au revers un cheval à tête humaine. L'une d'elles portait au côté droit une tête tournée à gauche, coiffée d'un casque et posée sur un trait horizontal auquel étaient suspendus trois demi-cercles formant lambrequin.

315. Un bracelet en or a été trouvé dans un tumulus de cette commune, par un archéologue anglais.

PERGUET. — 316 Un menhir peu élevé dans le vallon dont le ruisseau descend au village du Poulker.

317. Hache en diorité trouvée sur la grève des sables blancs. Elle est au Musée d'archéologie.

318. A un kilomètre de Benodet, à gauche de la route de Perguet, près d'un Penty, tumulus de forme arrondie, dans lequel on a trouvé en 1866, des débris d'urnes cinéraires en terre grise et brune.

319. A 500 mètres plus loin, à droite de la même route, près d'une croix de pierre plantée sur une clôture, dans l'ancien chemin de Keranscoat au Poulker, grand tumulus de forme elliptique. Il y a plusieurs autres petits tumulus dans cette commune.

320. La nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée, mentionne un dolmen dans la commune de Perguet.

PEUMERIT. — 321. Un dolmen appelé *Ty-Corric*, au village de Quillianet.

322. Un menhir au village de Miné-Cavarec, dans le champ dit *Prat-Menhir*.

323. Un menhir au village de Kerloazec.

PLABENNEC. — 324. Une inscription en caractères inconnus est gravée sur un rocher situé à l'embranchement des chemins de Plabennec et du Drennec, près de la croix des trois recteurs. Cette roche, usée par le temps, n'adhère point au sol, et a une forme arrondie presque ovoïde. Longueur 2 m. 60 c. ; largeur 2 m. ; épaisseur 1 m. 30 c. L'inscription est gravée en demi-cercle à son extrémité la plus étroite. (Fréminville, *Ant. du Finistère*, T. 11, P. 250.)

Cette inscription n'est peut être pas très-ancienne. On peut y lire le mot breton *person* (recteur), écrit par une main peu exercée. Les paysans du pays sont persuadés que cette pierre renferme un trésor.

325. A un kilomètre de la croix des trois recteurs, on voit dans un champ de genêts, un menhir à demi-renversé, haut de 6 mètres. (*Ibid.* P. 253.)

326. A la même distance du bourg de Plabennec, dans une lande entourée de taillis épais, près de 600 blocs de pierre de 1 m. 30 c. d'épaisseur en moyenne, sont éparpillés sur le sol et forment un *Carneillon*, comme à Cléder. (*Ibid.* T. 1, P. 132.)

PLEUVEN. — 327. Un menhir haut de 3 m. 50 c. percé d'un trou rectangulaire à son sommet, dans un bois de sapins à gauche de la route de Quimper à Benodet, un peu au delà du moulin du Pont.

328. A peu de distance dans une lande situé dans la bifurcation des routes de Benodet et de Pleuven, sont un assez grand nombre de blocs de pierre, qui paraissent avoir fait partie de plusieurs alignements, ou d'un cromlec'h, d'après M. de Fréminville. (Fréminville, *Ibid.* T. 11, P. 516.)

PLEYBEN. — 329. Un dolmen sur le bord et au sud de la voie romaine appelée Hent-Ahès, près de l'entrée du village de Kerasker. Longueur de la chambre 2 mètres ; largeur 1 mètre. Plate-forme composé d'une seule table, portée au nord et au sud par deux pierres debout, et à l'est et à l'ouest par une

maçonnerie en pierres sèches. On y a trouvé un fragment de vase en terre brunâtre grossière, muni d'un anse. Ce dolmen qui était enfoui dans un tertre naturel, et recouvert d'une couche de pierres de 0 m. 50 c. d'épaisseur, a été détruit.

330. M. Bizien du Lézard, a découvert dans sa propriété de la Boissière, sur une petite colline qui domine le cours de l'Aulne, un dépôt d'armes en bronze de l'époque celtique, composé de haches à ailerons, de lames d'épées et de pointes de lances.

331. A cinq cents mètres au nord du bourg, grand tumulus de forme elliptique, ayant 52 mètres de diamètre de l'est à l'ouest, et 41 mètres du nord au sud, sa hauteur est de 2 m. 50 c. Ce monument a été fouillé en 1875 par MM. Piraux et Duval, qui y ont trouvé avec de nombreux fragments de charbon, plusieurs meules en quartz et en granit, ayant servi à broyer le grain; des molettes, des pierres à aiguiser, un casse-tête, des poids en pierre, et des débris de poterie brunâtre en terre très-fine. Ces objets sont au musée d'archéologie. (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, T. 111, P. 129.)

PLOBANNALEC. — 332. Au village de Kerlorc'h, dans la lande de Lesconil, grand menhir appelé Men-Korriket, comme les autres pierres levées de cette commune.

333. Au village de Traonval dans *Parc-ar-foennec*, un menhir haut de 3 m. 60 c.

334. Tout auprès, dans le même champ, cimetière celtique ou tumulus renfermant un certain nombre de dolmens, ou chambres sépulcrales, rangés sur une seule ligne; deux de ces dolmens ont leurs plate formes inclinées.

335. Dans *Menez-Traonval*, près et à l'est du château de Lestriagat, menhir de 2 m. 30 c., creusé d'une rigole profonde.

336. Tout auprès dans la même lande, autre cimetière forment grand alignement long de 53 mètres, composé de

quatre à cinq rangs parallèles, de petites chambres sépulcrales, et d'un grand dolmen bien conservé.

337. Au village de Kervintic, un menhir haut de 4 m. 60 c.

338. Au village de Kelarn, autre cimetière formé d'un grand tumulus long de 60 mètres et large de 20, appelé *Run*, il est aplati et renferme un grand nombre de dolmens dont on voit une partie des supports.

339. Au village de Kervignon, dans *Menez-ar-pont-flat*, son les ruines d'un grand tumulus, ou cimetière qui renfermait cinq allées parallèles de chambres aujourd'hui mutilées, et dont deux ou trois seulement ont conservé leurs plate-formes.

340. Au même village, autre tumulus semblable, renfermant plusieurs chambres et un dolmen bien conservé. Les pierres des chambres de ce tumulus sont plus grandes que celles des chambres du précédent.

341. Dans un champ dépendant du même village, près de la croix de Kervignon, grand tumulus de 20 mètres de longueur dans lequel on voit engagés deux dolmens d'assez grandes dimensions.

342. Au village de Kervadol, dans *Menez-Kervadol*, grand tumulus renfermant un grand nombre de chambres sépulcrales mutilées, dont deux seulement de celles qui sont visibles, ont conservé leurs plateformes.

343. Au village de Kerandraon contigu au précédent, restes de chambres semblables.

344. M. Toulemont, ancien maire de Plobannalec, avait trouvé dans une des chambres mentionnées plus haut une pierre polie de forme rectangulaire, longue de 10 à 12 centimètres, et percée d'un trou à chacun de ses angles. Cette pierre est aujourd'hui perdue.

345. On a découvert en 1861, à la pointe de Lesconil, parmi les débris d'un four à poterie, un disque en terre cuite percé d'un trou, et un grand nombre de petits vases en terre

de forme rectangulaire et n'ayant que trois rebords. Ces objets sont au Musée départemental d'archéologie.

PLOGOFF. — 346. Au village de Lescoff, près du mât des signaux, menhir haut de 3 mètres 60 et épais de 0 m. 50.

347. Près du même village, au nord de la route de la Pointe-du-Raz, et au-delà du menhir décrit ci-dessus, tumulus *gal-gal*, sur lequel est bâtie la chapelle de Saint-Michel, qui servait de corps-de-garde. Il renferme une allée couverte qui a été fouillée il y a longtemps. En y faisant de nouvelles fouilles en 1871, on y a trouvé une hache en pierre polie et un vase en terre de très-petites dimensions.

348. Au milieu du village de Lescoff, menhir de 1 mètre 80 de hauteur, formant clôture au nord de la route de la Pointe-du-Raz.

349. A 300 mètres à l'est de Kerherneau, au sud de la route de la Pointe-du-Raz, en face la borne 44,600, dans un petit chemin, poterie brune grossière et fragments de briques portant des empreintes de clayonnage. (Renseignement fourni par M. Flagelle.)

350. A 200 mètres au sud des moulins à vent de Kerhuret, traces d'habitations (celtiques?) dans un petit vague (*Id.*)

351. A 300 mètres plus au sud, tumulus fouillé dans lequel on n'a rien trouvé. (*Id.*)

352. A 150 mètres au sud-est de ce tumulus, dans une lande appelée *Menez-Cornec*, dépendant du village de Kergonneau, nombreuses substructions d'habitations, entourées d'un retranchement épais de 1 mètre 80 et haut de 1 mètre à 1 mètre 50. (*Id.*)

353. A 400 mètres au sud-est du Treff, au milieu de terres labourables, tumulus détruit appelé *Turumel*, renfermant les restes d'un dolmen. (*Id.*)

354. A 200 mètres au sud du précédent, tumulus fouillé. (*Id.*)

355. A 800 mètres au sud-sud-est de Penaneac'h, sur la montagne près de la mer, tumulus détruit, renfermant encore

les supports d'un très-beau dolmen, dans lequel se trouvent des débris de vases en terre brune onctueuse au toucher. (*Id.*)

356. On a trouvé un vase en terre à peu de distance de ce monument, dans une lande près de Porsloubous-Bras. (*Id.*)

357. A 700 mètres au sud de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Voyage, est une table de pierre de 3 m. 20 c., sur 2 m. 30 c., au raz du sol et qui paraît provenir d'un dolmen. (*Id.*)

358. Entre cette pierre et la chapelle de Bon-Voyage, grand tumulus *gal-gal* détruit; ce cimetière renfermait de nombreux dolmens. On y a trouvé de la cendre. (*Id.*)

359. Sarcophage long d'un mètre et large de 0 m. 50 c., trouvé au sud-est du Dreff, près d'une chapelle au bord de la mer, il ne renfermait que du sable et des galets.

360. A la pointe du Raz, au delà du phare, oppidum, ou forteresse gauloise, défendu par un épais rempart, appelé *Moguer-ar-Chastel* (muraille-du-château), formé de blocs de rochers superposés, qui coupe la pointe du nord au sud. La porte d'entrée était flanquée de deux tours rondes dont les substructions existent encore. On voit aussi les vestiges de petites habitations carrées, adossées au rempart de la forteresse. (Voir mon travail sur les oppidums du Finistère, dans les mémoires du congrès de l'Assoc. bret. tenu à Quimper en 1873.)

PLOGONNEC. — 361. On a découvert vers 1850, plusieurs urnes cinéraires en terre, sur la limite de cette commune et de celle de Guengat, entre les villages de Kervern et de Kerguerbé.

362. Au haut de la côte de la Lorette, près d'un *Penty*, à droite sur le bord de la voie romaine de Quimper à Lanvéoc, forteresse (celtique?) appelée *Coz-Kemper* (le vieux Quimper), défendue par plusieurs retranchements et renfermant un grand nombre de petites habitations de formes rectangulaires; dont plusieurs ont été détruites en défrichant un champ.

363. Entre cette forteresse et la rectification de la côte de la

Lorette, dans une lande qui descend jusqu'à la route, au-dessus d'une auberge et vis à vis du vallon de Saint-Alouarn, autre forteresse, renfermant comme la précédente, de nombreuses habitations. (Voir Guengat.)

PLOMELIN. — 364. A peu de distance au nord du bourg, dans une prairie qui borde le chemin de Boissavarn, est un alignement de menhirs dont deux seulement sont debout. L'un d'eux a 5 mètres de hauteur et l'autre 5 mètres 30, avec un diamètre de 4 mètres à la base. M. l'abbé du Marc'hallac'h, vice-président de la société archéologique du Finistère, ayant fait des fouilles, il y a quelques années sous le plus gros des menhirs encore debout, y trouva un moyen-bronze romain, et des fragments de tuiles à rebord.

365. Au village de Keralbihan près et à gauche de la route de Quimper, entre le 7^e et le 8^e kilomètre, forteresse (celtique?) composée de plusieurs enceintes retranchées renfermant un donjon et les substructions de plusieurs habitations de forme rectangulaire à angles arrondis.

366. Au-dessous de cette forteresse, tumulus dans un vallon marécageux.

367. Tumulus dans une garenne au village de Lestremeur. (Renseignement à vérifier).

368. Une urne cinéraire en terre a été découverte au village de Lezourmel.

369. Dans une lande qui domine la route de Pont-l'Abbé au dessus de *l'Eau rouge*, et qui dépend du village de Penhoat-Bihan, forteresse (celtique ?) dont il ne reste plus que deux retranchements qui se rencontrent à angle droit. A leur point de jonction est une grande habitation rectangulaire, dont les substructions sont formées par des blocs de pierre non taillés, simplement plantés dans le sol. En faisant des fouilles dans cette maison il y a quelques années, on y a trouvé un percuteur en quartz.

(A suivre.)

SÉANCE DU SAMEDI 13 JANVIER 1877.

Présidence de M. le vicomte Th. HERSART DE LA
VILLEMARQUÉ, de l'Institut.

Étaient présents : MM. F. Audran, vice-président, Bourassin, Flagelle, de Chabre, Malen, Le Moalligou, de Brémoy, Moreau, Le Noble, de Gouyon, Fougeray, de Kercadio, de Goy, Joseph de Jacquilot, Cormier, Créac'hcadic, de Montifault et Le Men, secrétaire.

M. Pavot, sous-intendant militaire, retenu pour affaire de service, s'excuse par lettre, de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président exprime de la part de MM. Trévédy, président du tribunal civil et de Chamaillard, avocat, que leurs fonctions retiennent au Palais de Justice, leurs regrets de ne pouvoir se joindre à leurs collègues pour l'examen des matières qui doivent être traitées dans cette séance. Il ajoute que le départ pour Paris de M. l'abbé du Marchallac'h, ne lui a pas permis d'assister à la réunion.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Duchatellier, qui lui a été transmise par ministère d'huissier, par laquelle M. Duchatellier, dont le nom a été rayé de la liste des membres de la Société Archéologique du Finistère, dans sa séance du 28 octobre dernier, prétend se disculper des torts qui lui ont été reprochés, et dont il exige l'insertion au prochain Bulletin de la Société.

La lecture de cette lettre donne lieu à plusieurs observations de la part de tous les membres présents

à la réunion, et après une discussion prolongée, l'assemblée décide par un vote presque unanime, que la réponse de M. Duchatellier ne sera pas insérée au Bulletin de la Société. Elle laisse au bureau le soin de la réponse à faire à M. Duchatellier.

M. le Président invite ensuite M. Le Men à donner lecture de sa communication portée à l'ordre du jour sous le titre :

LES LÉPREUX ET LES CACOUX DE LA BASSE-BRETAGNE.

La lèpre, ce terrible fléau qui fit tant de ravages en Orient et en occident pendant le moyen âge, n'épargna pas la Bretagne, et l'on dut établir dans ce duché, comme dans le reste de l'Europe, pour isoler des personnes saines les gens entachés de cette infection, des asiles situés à quelque distance des lieux habités, et désignés sous les noms de *Léproseries* et de *Maladreries*. Cette dernière dénomination vient du mot *ladres*, nom que l'on donnait aux lépreux parcequ'ils invoquaient saint-Lazare ou saint-Ladre. On les appelait aussi *mezels* ou *mezeaux*, au féminin *mezelles*, et le mot *mezellerie* était synonyme de celui de lèpre. Les uns font venir *mezel* ou *mezeau*, de l'italien *mezzo* (gâté, corrompu), d'autres lui donnent pour étymologie le latin *miser*, *miseria* et *misellus*.

Quoi qu'il en soit, les lépreux n'étaient pas les seuls hôtes des tristes asiles que je viens de mentionner. Vers l'époque de Charlemagne, de nombreuses familles espagnoles ou peut-être sarrazines, par suite d'événements qui ne sont pas connus, émigrèrent en France et se répandirent sur tout le littoral ouest de cette contrée, depuis les Pyrénées jusqu'en Bretagne. Le peuple prenant ces malheureux pour une colonie de Goths, les désigna par le terme injurieux de *Ca-goths* (chiens de Goths). Ce surnom s'altéra suivant les provinces où se fixèrent

les émigrants. Ainsi tandis que dans les Pyrénées on les appelait *cagots*, *cagoux*, *transgots*, on les désignait ailleurs sous les noms de *gahets*, *gavaches*, *gavots*, et de *colliberts* dans le bas Poitou. En Bretagne on les appela *cacous*, en breton, et *caqueux* ou *caquins*, en français.

Cette race misérable ne put sortir de l'état d'injuste oppression auquel elle fut tout d'abord réduite, et le préjugé populaire ne tarda pas à confondre avec les lépreux, ceux qui en faisaient partie, et à leur imposer les dures conditions d'existence de ces derniers. En Bretagne les évêques, non moins prévenus que le peuple contre les *caqueux*, leur ordonnèrent de se tenir en bas des églises, ne leur permettant de baiser la *Paix*, qu'après tous les autres ; ils leur défendirent en outre de toucher aux vases de l'autel sous peine de cent sols d'amende (1).

Un mandement de l'année 1475 de la chancellerie de ce pays, leur fit défenses de voyager dans le duché, sans avoir une pièce de drap rouge attachée à leur robe, afin que les personnes saines pussent les reconnaître de loin et éviter leur contact. Il leur défendit d'exercer d'autre métier que celui de cordier, et de faire d'autre commerce que celui du fil et du chanvre. Ils ne pouvaient cultiver que la terre de leur propre jardin, et défenses expresses étaient faites de leur vendre d'autres marchandises que du fil et du chanvre, et de leur affermer aucun bien sous peine de confiscation (2).

En Basse-Bretagne les *caqueux* fournissaient gratuitement les cordes pour les exécutions des criminels, et moyennant cette redevance ils ne payaient aucun droit pour les marchandises qu'ils exposaient en vente dans les foires et marchés. Près de trois siècles se sont écoulés depuis la suppression des Maladre.

(1) Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, T. II, col. 1610.

(2) *Ibid.* col. 1350.

ries ; mais si, dans d'autres provinces, le préjugé qui condamnait au mépris cette race maudite, a cessé d'exister, il n'en est pas de même en Bretagne, où pendant longtemps encore, les cordiers seront des *cacous* aux yeux des gens de la campagne.

Si je me suis longuement étendu sur les caqueux, c'est qu'il m'a paru utile de bien établir les caractères qui les distinguent des lépreux, ladres ou mezaux, avec lesquels on a souvent confondu à tort cette population laborieuse, réduite il est vrai à un état non moins abject, mais pour des causes toutes différentes de la lèpre.

Je reviens maintenant aux lépreux non pour reproduire ici les généralités qui les concernent et que l'on trouve imprimées un peu partout, mais pour relever, d'après un petit nombre de documents inédits, certains détails qui peuvent jeter quelque jour sur la manière dont s'exerçait au XV^e siècle, la jurisprudence relative à cette catégorie de personnes, dans la partie de la Basse-Bretagne que nous habitons.

Les causes des lépreux étaient en Bretagne, comme ailleurs, soumises aux tribunaux ecclésiastiques. Le concile de Vougarot, en Armagnac, tenu en 1270, défend par son 5^e canon, de poursuivre les lépreux devant le juge laïque, pour les actions personnelles. C'est ici le lieu de faire remarquer que si la séparation des lépreux était une dure nécessité et une véritable mesure de salut public, on ne disposait pas arbitrairement de la personne des gens suspects de la maladie, et avant de prononcer la terrible sentence qui retranchait en quelque sorte, un homme du nombre des vivants, le juge d'église s'entourait de tous les renseignements qui pouvaient l'éclairer sur la situation réelle de celui qui était en cause.

Le public était d'ailleurs, en cette matière, le meilleur auxiliaire des tribunaux ; car il avait le plus grand intérêt à éviter la contagion, et dès que l'on soupçonnait une personne d'être entachée de la maladie, elle était immédiatement dénoncée au juge qui, après l'avoir fait arrêter, lui faisait

régulièrement son procès, comme si elle s'était rendue coupable de quelque délit. Voici de quelle manière se fit en 1453, à Quimperlé, devant le chambrier de l'abbaye Sainte-Croix, le procès pour la séparation d'un nommé Yves Le Bihan, de la paroisse Saint-Michel de cette ville, située dans le fief de l'abbaye.

Cet homme que la rumeur publique (*fama publica et clamosa*), signalait comme atteint de la lèpre, ayant été dénoncé par les habitants de cette paroisse, au chambrier de Sainte-Croix, celui-ci fit comparaître l'accusé devant lui, dans un champ appelé Locdeleau, en la paroisse de Trélivalaire, où ses prédécesseurs avaient coutume de connaître des causes de séparation des lépreux. Quand Yves Le Bihan fut en sa présence, le chambrier lui dit qu'il était atteint de la maladie incurable de la lèpre (*morbo incurabili lepre nisi miraculose*), qu'il l'avait reconnu lui-même devant témoins, qu'il allait le faire examiner par des gens experts en la connaissance de cette maladie, et que s'il était reconnu entaché d'infection, il le séparerait des gens sains, et le condamnerait à demeurer dans un petit hôpital (*in hospiciolo*), ou une petite maison que les procureurs de la fabrique de sa paroisse lui feraient bâtir, dans leur léproserie, et où ils lui fourniraient des vêtements et des vivres.

A ces observations l'accusé Le Bihan répondit qu'il voulait bien être examiné et que s'il était reconnu malade il consentait à être séparé.

Le chambrier fit alors venir deux barbiers de Kemperlé, Guillaume Douazren et Goulven le Neveu, experts dans la connaissance de la lèpre, et un certain nombre de lépreux qui demeuraient dans la léproserie de Kemperlé, située dans la paroisse de Trélivalaire. Sur l'ordre du chambrier les deux barbiers se retirèrent alors à l'écart, avec l'accusé Le Bihan, et le visitèrent près d'une maison qui se trouvait là. Dès qu'ils

eurent fini leur inspection, les lépreux, tant les hommes que les femmes, s'approchèrent du malade, et l'examinèrent à leur tour. Leur examen terminé, ils s'en vinrent en compagnie des barbiers trouver le chambrier devant lequel ils déposèrent les uns après les autres, sous la foi du serment, qu'ils avaient reconnu à certains signes qui leur étaient familiers, que l'homme qu'ils venaient de visiter était réellement atteint de la lèpre.

Le chambrier de Sainte-Croix, invoquant le nom du Christ, prononça alors une sentence qui séparaient Yves Le-Bihan des gens sains, et le condamnait à demeurer dans une maisonnette que les procureurs de la fabrique de Saint-Michel, lui feraient construire dans la léproserie de Kemperlé (1).

Cette sentence est rendue en termes fort simples et sans accompagnement de ces formules prohibitives que l'on remarque hors de Bretagne dans des documents du même genre.

Dans certaines contrées, au dire des historiens et des chroniqueurs, l'on construisait pour les lépreux, de vastes hôpitaux que les rois et les seigneurs dotaient richement. Comme on a pu le voir par l'analyse qui précède, et comme on le verra par les titres dont je donnerai plus bas le texte, cette coutume n'existait pas en Basse-Bretagne. Au lieu de réunir dans un même local tous les ladres d'une paroisse, les procureurs de la fabrique, à qui incombait ce soin d'après les règlements, mettaient à la disposition de chaque lépreux, une petite habitation qu'ils faisaient construire ou seulement réparer s'il s'en trouvait de vacantes. L'ensemble de ces misérables chaumières établies à quelque distance des lieux habités, formait des villages de lépreux dont les gens sains se gardaient bien de s'approcher.

[1] J'ai publié le texte latin de cette sentence dans mon édition de *l'Histoire de l'Abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, par Dom Placide Le Duc. Un vol. in 8°. Quimperlé, TH. CLAIRET.

Lorsque la personne que l'on soupçonnait d'être entachée de la lèpre consentait à être séparée, si les barbiers reconnaissait qu'elle était réellement malade, le procès était bien vite terminé et le condamné après avoir été confessé, mis en extrême-onction et conduit à l'église où on le couvrait d'un drap noir et où l'on récitait pour lui l'office des morts, était emmené portant sa croix qui, pendant la lugubre cérémonie, avait été entourée de cierges. Un prêtre le conduisait ensuite à l'asile qu'il ne devait plus quitter.

Mais dans la plupart des cas, les lépreux ne se laissaient pas séparer sans opposer la plus grande résistance, et alors il fallait leur faire leur procès dans les formes. C'est ce qui eut lieu en 1470, pour une femme nommée Katherine Pencat, de la paroisse de Saint-Mélaine, de Morlaix. Les registres de cette paroisse (1), nous ont conservé le détail des dépenses faites à l'occasion de ce procès, par Guihoré Kerlehouarn et Alain Hamon, procureurs de la fabrique :

« S'ensuit la mise entour Katherine Pencat, mèsèle. »

« Pour ung procès faict devant maistre Jehan
Jehannin, vicaire de Monseigneur de Tréguier » l. 5 s. » d.

(Un des procureurs de la fabrique passe trois
jours à Tréguier pour la suite de ce procès).

« Pour son cheval pour troys jours à 16 de-
niers par jour (de location) » 4 »

« Pour les despens du cheval par jour . . . » » 20

« Pour son avocat » » 20

« En vin pour l'avocat » » »

« A maistre Philipe Guicaznou, pour la com-
mission de y avoir vacqué sellon ledict derrain
procès, comme commis par ledict vicaire à
l'effet de regarder et visiter ladite Katherine
jouxte (selon) ladicte commission. » 6 8

(1) Aux archives du Finistère.

« A Bertelé Squiant et Alein Bernau, ser-
giens et congnoissantz au fait de ladicte Kathe-
rine, tant pour leur commission que pour une
quarte de vin avant la visite » l.10 s.10 d.

« A Jehan Le Granec, appelé par lesdictz
sergiens pour visiter ladicte Katherine, pour
mieux examiner si elle estoit mésele ainsi que
on avoit proposé » 2 6

« Pour les despens desdictz commissaire et
procureur, le jour qu'elle fut visitée et regardée,
et aultres de ladicte paroisse » » » »

« A ladicte Katherine pour des despens du-
rant son plect (procès) à Lantréguier » 12 6

« Pour abiller et réparer sa maison à la
maladerie » 13 10

(Le procureur de la fabrique passe encore
six jours à Tréguier pour la même cause).

« Pour la commission de maistre Alein
Cammic et Jehan Robichon qui estoient auxi
enquis pour visiter ladicte Katherine. » 15 »

« Pour la commission dudict M^e Jehan
Jehannin, vicaire. » 25 »

« Pour deux sentences l'une pour ledict
procureur, l'autre pour ladicte Katherine » » »

« En despens à ladicte Katherine, en atten-
dant aller en sa maison en buches et paille » 3 6

« Pour la commission de M^e Ph. Guicaznou
qui estoit commis pour voyer (voir) séparer
ladicte Katherine, et faire les aultres choses
nécessaires, le jour qu'elle fut menée à sa
maison, et pour ses despens ledict jour luy et
ledict procureur » 7 6

« En despens audict procureur qui fut à

environ six jours aménager ladicte maison, et
mètre en ycelle les ustensiles de ladicte Katherine,
comme paille, buches et les envoyer à
ladicte maison, et comme ses draptz, et les
faire coudre et tailler » l. 5 s.» d.

« Pour une douzaine de drap de gris pour
robe et manteau à ladicte Katherine. . . . » 45 10

« A Jehan Coutellou, taillandier (tailleur)
pour une robe et un manteau à ycelle . . . » 5 »

« Au chapelain qui mict ladicte Katherine
en onction et la confessa par plusieurs foiz, et
la conduit (*sic*) juques à sa maison, et les
aultres debvoirs et solempnitez accoutumées . . » 5 »

« Au malars et cacous de Penanknec'h (1)
qui dévent et sont tenuz servir ladicte Katherine,
ainsi et o la manière accoutumée, pour
le devoir de ce faire, et la bienvenue de ladicte
Katherine en leur vestue. » 22 6

Ainsi l'arrivée parmi eux, d'une nouvelle victime, était pour
ces deshérités du sort l'occasion de réjouissances. Les procureurs
de la fabrique leur donnaient quelque argent pour fêter sa
bienvenue, mais il est clair que cette libéralité avait surtout pour
but d'engager les lépreux à adoucir, par leurs soins et leurs
attentions, la douleur que devait éprouver dans les premiers
jours leur nouveau compagnon d'infortune.

L'extrait de compte qui précède, nous donne le détail des
nombreuses formalités qui accompagnaient les procès de sépa-
ration des lépreux, formalités qui devaient laisser peu de place
pour l'erreur. Un point à relever c'est l'appel fait d'un troi-
sième expert pour contrôler l'examen fait de la malade par deux
autres *sergiens*. Ce vieux mot français dont l'équivalent est au-

[1] Aujourd'hui Penrec'h.

jourd'hui *chirurgien*, s'est conservé dans l'anglais *surgeon* qui a la même signification.

Il faut remarquer dans le dernier article, les mots *Malars* (maladres) et *Cacous*, dont l'association prouve bien que les deux catégories d'individus, dont il est question dans cette note, habitaient la même léproserie.

Il résulte encore de ce titre que tous les frais du procès étaient à la charge de la paroisse à laquelle appartenait le malade, et que les procureurs de la fabrique étaient tenus de leur fournir des vêtements, des aliments, et tous les accessoires d'un pauvre ménage. Les extraits suivants renferment d'autres indications sur le rôle que jouaient les procureurs des fabriques, dans ces sortes de procès.

En 1465, J. Le Grannec et H. Criset, barbiers, appelés à visiter une femme de la paroisse de Saint-Mathieu de Morlaix, nommée Marguerite, déclarèrent qu'elle « estoit infectée de mé-sélerie », Les procureurs de la fabrique dépensèrent pour elle :

« En sept aulnes de gris d'Angleterre pour faire robbe et petite cotte (jupon) à ladicte Marguerite, à 5 solz checune aulne. . . . » l. 35 s. » d.

« Pour demi aulne de morègne pour cha-pouron » 13 4

« En trois quartz de toile grise pour mettre entour sa petite cotte. . . . » » 15

« Lesdictz procureurs apportèrent à ladicte Marguerite sur ce qu'elle demandoit avoir manteau, lincelx (draps), couverture, pot et poelle, et aultres utensiles à elle nécessaires pour son gouvernement. . . . » 45 »

« Pour communier ladicte Marguerite et luy administrer le sacrement d'onction, le jour qu'elle fut séparée. . . . » » »

« En chandelle de cire mise entour sa croix

ledict jour qu'elle fut conduycte à sa maison . . . l. » s. » d.

« Au vicaire de Saint Melayne pour son deb-
voir de la prendre sur le pont de l'ospital. . . » » »

« A ceux de Penanknec'h pour leur debvoir
de la récevoir. . . » 16 3

On voit par ce dernier article que la même léproserie servait pour les deux paroisses de Saint-Mathieu et de Saint-Melaine de Morlaix. On avait, en effet, tout intérêt à réunir sur un même point, les malades appartenant à diverses paroisses, puisque l'on diminuait ainsi le nombre des foyers d'infection. Dans ce cas le prêtre qui avait célébré l'office des morts pour la personne déclarée lépreuse, conduisait le malade jusqu'aux limites de sa paroisse, où il était remplacé par le vicaire de la paroisse voisine.

L'extrait suivant d'un compte de 1481, relatif à Marguerite Bihan, femme Yvon Bayte « ladresse » de la paroisse de Saint-Melaine de Morlaix, qui fut visitée par maître Giles et Jehan Le Criset, chirurgiens, et par Alain Barneau, barbier, contient des dépenses analogues à celles mentionnées plus haut :

« Aux habitans de Penanknec'h à cause de
ladicte ladresse.. . » l. 25 s. » d.

« A l'official de Plougastel pour sa comis-
sion pour ladicte ladresse . . . » 12 6

« Au promoteur de Plougastel . . . » 20 10

« Au clerc pour le proceix de ladicte
ladresse. . . » » »

« Au vicaire de Saint Melaine pour conduyre
ladicte ladresse à Penanknec'h. . . » » »

« En douze verges et demie de drap pour
vestir ladicte ladresse, savoir robe, manteau,
petite cote, chaperon et chausses . . . 4 10 »

« En sept verges de toile pour faire linceulx
(draps) cote et traversier (traversin) pour

ladicte ladresse	»	l.10 s. 6 d.
« En ung trepier pour ladicte ladresse . . .	»	» » »
« En deux potz, deux écuelles, deux cuillers et ung picher	»	2 7
« En une cordée de boys pour ycelle. . .	»	2 1
« En pain, cher (viande), gruel (gruau) et sel	»	2 »
« Pour un langeau (lange, pièce d'étoffe) de bureau (drap de bure)	»	8 4
« A Paul Pezron taillandier (tailleur) pour la faczon des draps de ladicte ladresse . . .	»	» » »

Il y avait au XV^e siècle, dans l'évêché de Tréguier, deux officialités, celle de Tréguier et celle de Plougastel ou de Pougastel, dont Morlaix était originairement le chef-lieu. C'est au tribunal de l'official de Plougastel, à Tréguier (Lantreguer), qu'étaient déferées les causes des lépreux de Morlaix. Le promoteur remplissait près de cette cour, à peu près les mêmes fonctions que celles qu'exerce de nos jours, le ministère public, devant d'autres juridictions.

Les « chausses » qui figurent dans la triste garde robe de Marguerite Bihan, sont ce que l'on appelle aujourd'hui des « bas ». Il y avait autrefois des « hauts de chausses » dont personne n'ignore la destination, et des « bas de chausses », qui se faisaient en étoffe. La petite cotte, ou jupon, était ainsi appelée pour la distinguer de la grande cotte ou robe, que les hommes portaient aussi bien que les femmes. Le mot « petite cotte » s'est conservé dans l'anglais « petty-coat » qui signifie « jupon ».

On a dans le dernier article de ce compte, un remarquable exemple des changements qui s'opérèrent avec le temps dans la signification des mots. On y voit en effet que les tailleurs s'appelaient « taillandiers » en Bretagne, au XV^e siècle. Dans les siècles suivants, ils furent plus ordinairement désignés dans le même pays, sous le nom de « cousturiers. »

En 1475 eu lieu à Tréguier, le procès de séparation d'Yvon Riou, « ladre » de la paroisse de Saint-Melaine, à Morlaix, et voici le compte des dépenses auquel il donna lieu.

« A M ^e Arthur Corrac, commissaire commis du vicaire pour visiter le lieu où ledict Riou étoit mis	» 1. » s. » d.
« Pour l'ostel dudict Riou par feu et marché	10 » »
» A Bertele, servant médecin, pour redarguer (regarder) ledict Riou	» 10 »
« A Hervé le Criset pour visiter ledict malade et le saigner.	» 5 »
« A Prigent Nicolas, clerc qui fit le proceix et sentence de separation	» » »
« Au vicaire de Saint-Melaine pour mesner ledict Riou à son ostel	» 5 »
« A M ^e Alein Harmon, promoteur de la visitacion pour conduyre le proceix vers ledict malade	» 55 »
« Pour les ferrementz et la claveure (serrure) de la maison dudict malade	» 5 »
« Audict M ^e Alein Harmon et son clerc quieulx vindrent de Lantreguer pour envoyer ledict malade à son ostel à la maladerie. . .	4 7 4
« A M ^e Hervé Le Marant, pour rélation du refus que ledict malade fit de prendre la cleff de son dict ostel à Penanknec'h, et en despens aux tesmoins	» 20 »
« Aux habitans de Penanknec'h, pour leur droit de recepvoir et servir ledict malade. .	» 32 4
« Audict malade pour les utensils à luy deus.	7 » »

On voit en lisant ce compte, que l'on est en présence d'un cas de rébellion de la part d'un lépreux. En effet l'accusé Yvon Riou, est d'abord mis dans un lieu particulier, probablement dans une sorte de prison, où il reçoit la visite des médecins.

Après la condamnation à Tréguier, le promoteur qui l'a fait condamner et son clerc sont obligés de venir le conduire de cette ville jusqu'à Morlaix, et delà jusqu'à la misérable cabane que l'on décore ici du nom d'hôtel. Mais même arrivé là, il résiste encore, et pour conserver jusqu'à la fin à la procédure son caractère de légalité, l'on doit faire venir sur les lieux un notaire, maître Hervé Le Marant, pour prendre acte du refus du condamné de recevoir la clef de son « ostel. »

Comme la lèpre commençait au dedans longtemps avant de paraître au dehors, une des épreuves auxquelles on soumettait le malade, était la saignée. Le sang de ceux qui étaient réellement infectés, était en effet rempli de petits corps blancs et luisants semblables à des grains de millets qui s'en séparaient et demeuraient sur le linge qui servait à le passer. Comme on l'a vu plus haut, Yvon Riou fut saigné par Hervé Criset qui est qualifié du titre de barbier dans un autre compte. Il est fait mention du linge qui servait à passer le sang, dans le compte de Jehannette Dol, lépreuse de la paroisse de Saint-Melaine de Morlaix qui fut séparée en 1481. On y remarque en effet l'article suivant :

« Pour ung demi quartier de toile à passer le sang. »

Grâce aux soins d'hygiène et aux précautions prises par les villes et par les paroisses rurales, la lèpre diminua rapidement en Bretagne comme dans le reste de la France. Il y avait cependant encore des lépreux en Bretagne au commencement du XVII^e siècle, car une ordonnance de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, du 8 janvier 1605, fait défenses « à tous lépreux et mezeaulx d'entrer parmi les gentz sains » et leur enjoint de porter la marque « afin qu'ils soient connus, et pour la marque porteront quatre doibtz de large en couleur rouge au costé dextre, et de l'autre costé un bleu de mesme largeur, et en tout cas en croix audict costé dextre » (1). Mais c'était là l'ex-

[1] Archives du Finistère.

ception, et la maladie de la lèpre ayant presque cessé au XVII^e siècle, les revenus des maladreries devinrent à peu près sans emploi, et furent en bien des lieux usurpés par les seigneurs. C'est alors que l'on vit des misérables se faire passer pour lépreux afin de mendier des pensions sur ces hôpitaux. Les revenus des maladreries furent unis à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare par Edits des années 1664 et 1672. Un troisième Edit de 1693 les en détacha pour les réunir aux hôpitaux ordinaires.

En France beaucoup de maladreries furent dédiées à Saint-Lazare (S. Ladre), Sainte-Marthe, et Sainte-Magdeleine. C'est sous le vocable de cette dernière sainte, qu'étaient placées la plupart des chapelles des anciennes maladreries de Bretagne. Aussi les localités jadis habitées par les lépreux, ont-elles, presque partout, conservé le nom de la Magdeleine. On y remarque souvent les vestiges d'anciennes corderies, souvenir du métier qu'exerçaient les hôtes de ces tristes demeures. Quant aux chapelles que la libéralité des fidèles avait fait construire à leur intention, elles ont presque toutes disparu, et celles qui existent encore ont été pour la plupart affectées à des usages profanes.

Il en est une cependant, dans les limites du pays que j'ai eu en vue en écrivant cette note, qui a échappé au triste sort qui paraissait lui être, comme aux autres, fatalement réservé, et dont le propriétaire entretient avec un soin jaloux, les sépultures longtemps délaissées quelle renferme, et qu'il appelle les tombeaux de ses ancêtres.

M. le Président fait observer à la suite de cette lecture, qu'il existait une classe de lépreux qu'on appelait *lépreux royaux*, et qu'il a entendu chanter aux environs de Quimperlé, une chanson bretonne où il était question de cette catégorie de lépreux.

La parole est ensuite donné à M. Audran, pour lire la note suivante de M. de Courcy :

NOTE DE M. POL DE COURCY EN RÉPONSE AU MÉMOIRE DE M. BRÉMOND D'ARS, SUR LE SIEUR DE ROMÉGOUX, TUÉ AU SIÈGE DE CROZON, LE 16 NOVEMBRE 1594 (1).

L'auteur de ce curieux mémoire reconnaît en le terminant (p. 18), qu'il y a encore « beaucoup de recherches à faire pour arriver à la connaissance exacte de la filiation et de l'identité du sieur de Romégoux. » Effectivement ce nom de seigneurie ayant été successivement porté par les familles Goumard, Acarie, Gombaud et Courbon, la question à résoudre est de déterminer à laquelle de ces quatre familles appartenait le héros de Crozon qui, suivant les conclusions de l'auteur du mémoire, aurait été Jean Acarie, sieur du Bourdet puis de Romégoux, du chef de sa mère.

Ces conclusions ne nous semblent pas décisives et en raison de l'intérêt historique attaché à la personnalité du lieutenant du maréchal d'Aumont, nous venons proposer une autre solution au problème généalogique posé par notre savant confrère.

Nous admettons avec lui que la seigneurie de Romégoux, en Saintonge, appartenait au commencement du XVI^e siècle à Catherine Goumard, mariée 1^o à Jean Acarie, sieur du Bourdet, 2^o à François Gombaud, sieur de Champfleury.

Du premier lit issu : Jean Acarie, sieur du Bourdet et de Romégoux en partie (auquel M. Brémond d'Ars attribue le fait d'armes de Crozon), père de Zacharie Acarie, marié à Jeanne Gombaud de Briaigne, héritière de son mari et qui convola avec Jacques Courbon, sieur de Saint-Léger. (*mémoire cité p. 15 et 17*).

Du deuxième lit issurent : 1^o Jean Gombaud, sieur de

[1] Bulletin de la société, T. IV P. II et suivantes.

Champfleury, mort sans postérité de Léa de Culant, qu'il avait épousée en 1581 ; 2° Benjamin Gombaud, mort avant 1594. (*mémoire cité p. 15 et 17.*)

A ces deux frères, on peut ajouter suivant l'ordre des temps :

3° Pierre Gombaud, sieur de Briaigue et de Champfleury, marié vers 1540 à Bertrande de Léaumont, fille de Jean de Léaumont, sieur de Gariès et de Puygaillard et de Bertrande de Comminges.

De ce mariage issu entre autres enfants, suivant la *Chénaye-des-Bois* (généalogie de Courbon) :

Jeanne Gombaud douairière de Romégoux, par donation de son premier mari, mariée 1° à Zacharie Acarie, sieur du Bourdet et de Romégoux (son cousin germain, fils d'un frère utérin de son père, rapporté ci-devant), 2° en 1575 à Jacques Courbon, sieur de Saint-Léger et de Romégoux, par sa femme, commandant pour le Roi en la ville de Saintes en 1585 ; mort suivant la *Chénaye-des-Bois*, avant 1601, et dont la postérité a possédé jusqu'à la fin du dernier siècle, la seigneurie de Romégoux.

Voilà ce nous semble le mestre de camp d'un régiment gascon, qui succomba glorieusement à l'attaque du fort des Espagnols à Crozon, en même temps que don Proxède, lieutenant de don Juan d'Aquila et qui fut inhumé dans la même tombe que son adversaire, dans l'église des Septs-Saints à Brest.

Si l'identité du personnage n'est pas certaine, elle offre les plus grandes vraisemblances en sa faveur.

Quant au sieur de Champfleury qui se distingua également au siège de Crozon, ainsi que le sieur Jégado de Kerollain, dont il épousa la sœur, et dont la postérité s'est fondue dans les la Rochefoucaud, nous croyons que le chanoine Moreau en le désignant comme frère, et M. Brémond d'Ars, comme demi-frère utérin de Romégoux, ont fait une légère confusion, et qu'il n'était que son beau-frère, c'est-à-dire le frère de Jeanne Gombaud.

M. de Fréminville, cité par M. Brémond d'Ars, a cru recon-

naître sur une tombe de l'église des Sept-Saints, en 1844, les armes écartelées des deux ennemis Romégoux et Proxède, qui avaient si chèrement vendu leur vie, l'un à l'attaque et l'autre à la défense du fort des Espagnols. Pour réfuter cette opinion conjecturale, nous n'avons plus besoin d'invoquer des présomptions, nos preuves sont absolues. La dalle funéraire aujourd'hui disparue et que nous avons examinée après M. de Fréminville, renfermait sans inscription et sans indication d'émaux, un écu écartelé aux 1 et 4 : *un chef endenché chargé de trois étoiles* (et non de 2 *quintefeuilles*, comme l'a dit Fréminville) ; aux 2 et 3 : *un chevron accompagné en chef de 2 quintefeuilles ou roses et en pointe d'une cloche*.

M. de Fréminville ajoute avoir compulsé inutilement les divers armoriaux de Bretagne sans y reconnaître les armoiries ci-dessus blasonnées. Il faut alors que sa recherche ait été bien légère, car celles des 1^{er} et 4^e quartiers appartiennent à la famille de Tournon (1), et celles des 2^e et 3^e quartiers, à la famille le Mercier (2).

De plus les registres de la réformation de Bretagne (arrêt de maintenue du 6 juin 1669, en faveur de Pierre de Tournon), rapportent l'alliance, en 1600, d'Olivier de Tournon, sieur de Mesguen, près Brest, aïeul du défendeur, avec Louise le Mercier, de la maison de Beaurepos, en Guipavas. Il est donc hors de doute que la tombe de l'église des Sept-Saints était celle de ces époux et non celle de Romégoux et de Proxède.

D'ailleurs en inhumant sous la même pierre les deux cham-

[1] Tournon (de) — De gueules au chef endenché d'or, chargé de 3 étoiles de sable [voy. l'*armorial breton* de Guy Le Borgne, in f° 1667 et tous les nobiliaires de Bretagne modernes.]

[2] Mercier [le] — De gueules [*alias* : d'azur] au chevron d'argent accompagné en chef de 2 quintefeuilles de même, et en pointe d'une cloche d'or, bataillée de sable [voy. les mêmes auteurs.]

pions, on n'aurait pas écartelé leurs armes réciproques, disposition qui n'avait lieu que pour des alliances de consanguinité, mais on aurait gravé séparément leurs armes respectives sur leur tombe commune.

Après cette lecture quelques membres expriment le regret que M. de Brémond d'Ars forcé de partir pour Nantes, n'ait pu assister à la séance.

M. Joseph de Jaquelot demande à M. le Président, s'il peut donner à la Société quelques explications sur les motifs qui ont fait accorder à M. Duchatellier, fils, la mission archéologique dont la nouvelle a si fort surpris les archéologues du département du Finistère. Il pense que notre Société qui a déjà publié, il y a deux ans, la statistique des monuments gallo-romains du Finistère, et qui a presque terminé celle des monuments celtiques du même département, peut légitimement s'enquérir de ces motifs. Il demande à ce sujet l'avis de l'Assemblée qui est unanime à partager l'opinion de M. de Jaquelot.

M. Serret, présenté par MM. de Brémoy et de la Villemarqué, et M. Jégou, juge de paix de Lorient, par MM. Audran et Le Men, pour faire partie de la Société Archéologique, sont admis à l'unanimité.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire,

R.-F. LE MEN.

Dons offerts au Musée départemental d'Archéologie.

Madame veuve Kerlo'ch, de Quimper.
Un verre gravé et doré.

M. Ch. de Jacquelot, contrôleur des contributions directes, à Quimper.
Une ammonite fossile.

M. Le comte de Saint-Luc, du Guilguiffin.
Un denier de la république romaine.

M. Guyhot, propriétaire à Loctudy.
Trois silex taillés et un fragment de hache polie.

M. de Brémoy, directeur du télégraphe, à Quimper.
Un grain de collier en cornaline, trouvé à Carnac.

M. Plateau, peintre à Quimper.
Un globe en ferblanc, percé de trous.

Mademoiselle Le Duc, de Kergloff.
Peaux et ossements de phoques.

SÉANCE DU 3 MARS 1877.

Présidence de M. F. AUDRAN, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

Étaient présents : MM. Audran, de Bremoy, Serret, Malen, Fougeray, Flagelle, l'abbé Guillard, Trévédry, Moreau, de Kercadio, Le Noble, de Blois, Créac'hcadic et de Montifault, secrétaire.

M. Le Men s'excuse, pour raison de santé, de ne pouvoir assister à la séance et transmet à M. le président, divers documents, par l'intermédiaire de M. Flagelle.

M. le président, après avoir rappelé la décision prise par la Société, dans sa dernière réunion, au sujet des exigences de M. Duchatellier, communique à l'assemblée la lettre suivante qui lui a été transmise, par le bureau, le 3 février.

Quimper, le 15 janvier 1877.

Monsieur,

La Société archéologique du Finistère, ayant entendu la lecture de la lettre que vous avez adressée à son président, par ministère d'huissier, a le regret de vous annoncer qu'elle en a refusé, à la presque unanimité, l'insertion dans son Bulletin.

Agréez, etc.

Les membres du bureau de la Société archéologique du Finistère. (*Suivent les signatures*).

Lecture est ensuite donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 27 janvier 1877, relative à la réunion des délégués des sociétés savantes, qui doit avoir lieu à la Sorbonne, le 4 avril prochain et jours suivants.

M. de la Villemarqué, président de la Société archéologique du Finistère, et en ce moment à Paris, assistera à ces réunions.

La Société délègue, sur sa demande, M. F. Audran, vice-président, pour la représenter dans cette solennité.

M. Audran donne ensuite lecture du travail suivant :

NOTICE

SUR LA PAROISSE DE REDENNÉ, PRÈS QUIMPERLÉ (1).

REDENNÉ, paroisse du ressort de la sénéchaussée d'Hennebont, et à quinze lieues de Vannes son évêché, est borné au nord-est et à l'est, par les paroisses d'Arzano et de Lesbin ; au midi par celle de Guidel, à l'ouest et nord-ouest par la rivière Ellée, qui sépare l'évêché de Vannes de celui de Quimper, à l'exception de quelques mouvances entre le vieux chemin de Quimperlé à Lorient et la rivière Ellée. Cette paroisse fait partie des anciens dons et partages que les souverains de Bretagne accordèrent aux auteurs de M. le prince de Rohan, lequel à cause de sa principauté de Guémené est seigneur suzerain et supérieur de cette paroisse de Redenné, en laquelle outre quelques domaines particuliers, il possédait par inféodations envers nos ducs et nos rois, l'universalité des terrains non inféodés vers son Altesse, et des landes vaines et

(1) J'ai trouvé cette notice dans d'anciens papiers provenant de l'étude de M^e Mancel, notaire à Quimperlé. Elle paraît avoir été rédigée vers 1874, en vue de la publication d'une deuxième édition du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée ; car l'auteur anonyme a pris pour modèle l'article du géographe breton, qu'il complète très-heureusement. mais dans des proportions que ne comporte pas une paroisse comme Redenné.

vagues, terres décloses et abandonnées, lesquels par actes des deux mars et douze avril, homologués le onze octobre mil sept cent soixante-neuf, sa dite Altesse a généralement transportés, ainsi que pareils droits en la paroisse d'Arzanno, à M. Simon Bernard Joly de Rosgrand, Sénéchal de la sénéchaussée de Quimperlé, conseiller du Roy, premier magistrat en ce siège, et qui est demeuré duement inféodé, outre ces vagues aussi considérables que suceptibles, si les cultivateurs ne manquaient pas dans cette paroisse presque maritime ; elle contient beaucoup de proches mouvances à M. le prince de Rohan, et plusieurs seigneuries, terres et maisons nobles, la première et plus ancienne desquelles suivant la tradition de l'endroit et les aveux des princes de Rohan, est la terre et seigneurie de Rosgrand, autrefois Rosangrand, dont la mouvance est restée à la principauté de Guémené, après luy avoir été plusieurs fois contestée par les procureurs généraux des ducs, et par MM. de la chambre des comptes, qui prétendaient cette terre de Rosgrand, soit comme ancienne mouvance immédiate du domaine ducal, soit comme juveigneurie de la Rochemoisan, ou des princes de Rohan, ces prétentions étaient fondées sur la plus haute antiquité ; puisqu'en l'an mil quatre cent vingt-cinq, Jean du Terre qui n'avait et ne reconnaissait sous noble et puissant Charles de Rohan, seigneur de la Rochemoisan, autre demeure et manoir que celui de Rosgrand, en fournit aveu à ce prince, et y employa comme dépendances de Rosgrand, ses héritages tant en fief que domaine, ses seigneuries en ligençe et ramage aux paroisses de Redenné, Arzano, Lesben, Guidel et Plœmeur, par acte qui fut reçu aux généraux plaids du huit mai 1425. Par autre aveu fourny le 26 juin 1430 au même Charles de Rohan par Guillaume de Guer, ce dernier s'inféode de la seigneurie de ramage, sur les susdits héritages de Jean du Terre, seigneur de Rosgrand, et employe plusieurs héritages, rentes, domaines et seigneuries, en majeure partie rentrés depuis héréditairement ou par retrait aux seigneurs de Rosgrand. Le trois janvier 1495, noble écuyer

Louis du Terre, seigneur de Rosgrand et du Terre, fournit à haut et puissant Louis de Rohan, aveu de sa terre de Rosgrand seulement, et des mêmes seigneuries, terres rentes, et héritages cy dessus et autres comme dépendances de Rosgrand ; le même Louis du Terre obtint les droits de haute; basse et moyenne justice par concession de la duchesse Anne de Bretagne de l'an 1490, et par lettres de confirmation du Roy Louis douze, de l'an 1505. Ce fut peut-être leur enregistrement, qui fit naître ou rappeler les prétentions de la chambre des comptes sur la terre de Rosgrand, dont la mouvance ne paraît plus contestée à la principauté de Guémené, servie depuis par les seigneurs de Rosgrand, fondateurs et préeminenciers de l'ancienne et belle église de Saint-Pierre et du monastère de Templiers et camaldules y joints et tombés en ruines, sur le grand chemin de Quimperlé à Pont-Scorff, aux confins de cette paroisse de Redenné; en laquelle, et en la trêve de Saint-David, comme dans l'abbaye de Blanche, aux religieux, Jacobins et ailleurs, les mêmes seigneurs de Rosgrand jouissent et ont les marques des premiers et plus beaux droits honorifiques. De cette terre, outre ses mouvances et autres droits utiles dépendait l'ancien manoir noble de Kerguèvre, sorti de l'ancienne maison de Boutteville, qui payait sur Kerguèvre six livres de chef rente à Rosgrand, y rentré avec ses bois, moulins et dépendances par retrait féodal en 1644. Ces deux terres qui n'en font plus qu'une, sont échues héréditairement à M. Joly de Rosgrand, sénéchal de Quimperlé (1), qui, outre les terrains va-

(1) Simon-Bernard Joly de Rosgrand, né à Port-Louis, paroisse de l'Assomption, le 9 juin 1740, fils de Simon Joly, né à Lorme, le 29 décembre 1707, subrécarque de la compagnie des Indes, et, lors de sa dissolution, capitaine d'infanterie gardes-côtes, acquéreur en 1752, de la terre de Rosgrand, et de Anne marchand, originaire de Lorient.

Il avait épousé à Quimperlé, le 18 octobre 1763, Catherine-Louise Briant du Stang, fille unique de M. Théodore-Bonaventure Briant du Stang, avocat à Quimperlé, et de Marie-Anne Hervieux, fille de René-Corentin Hervieux, conseiller honoraire au siège de Quimper.

Il prétendait descendre de la famille romaine à laquelle appartenait Jules-César.

Ortus ex Jûliis æduis civib. Rom. Simon Jûl. Mont-Levrain

gues luy concédées en 1769 par M. le prince de Rohan, jouit encore en cette paroisse, par l'effet de son contrat du 24 novembre 1773 avec M. le marquis de Tinteniach, des droits des seigneurs de Quimerch ou Keymerch qui entr'autres droits et mouvances avaient celle du manoir de Keransquer, reconnu par Renault du Bouyer et Marie Kergadeu, sa femme, sieur et dame de Keransquer et dépendances en Redenné suivant aveu fourni à noble haut puissant messire Charles, seigneur de Quimerch et du Haut bois, le vingt-troisième jour de mars 1472, signé, Jehan Lamollen, passe. Sous la dite principauté de Guémené, ressort d'Hennebont en cette même paroisse, sont les maisons et lieux nobles de Ports-Cadic, de Lûminec, du Tymen sans aucunes traces de cette dernière (1). D'un autre côté, et à l'occident de cette paroisse et du grand chemin de Quimperlé à Lorient, sont les métairies et lieux nobles de Penerven, du Parc, de la Villeneuve, de Trevosec, Keranhouarn, du Plessis ou Quinquis. M. le prince de Rohan Guémené prétend la mouvance de plusieurs de ces derniers articles, dont jouit provisoirement le domaine royal de Quimperlé, à cause de l'ancienne chatellenie ducale de Carnouet, qui s'étend en cette partie trêve de Saint-David, ou est le bois du duc avec les restes d'un ancien retranchement entouré de ses douves. Les faubourgs du Bourgneuf sous Quimperlé et pont Ellée, autrement terre de Vannes, sous Hennebont, faisant partie considérable de la ville de Quimperlé, dépendent de la trêve de Saint-David en cette paroisse, évêché

filius Jûlii, centurio, genuit Jûl. Rosgrand Prætor ex XXVII prætoribus Britann, armoricis.

Son fils Jean-Marie-Théophile Joly de Rosgrand, maire de Redenné et juge de paix du canton de Quimperlé, fut annobli par ordonnance royale du 24 mai 1818. F. A.

(4) La seigneurie de Tymen que l'auteur de la notice ne connaissait pas appartenait à cette époque, à M^{lle} Marie-Anne du Couédic, épouse de Charles-Louis du Couédic seigneur de Coroaç'h, son cousin (qui s'est immortalisé comme commandant de la *Surveillante*), et à sa sœur Marie-Joséphine du Couédic, épouse de M. Jean-Marie du Vergier, ancien officier des vaisseaux du roy. F. A.

de Vannes ; d'anciennes traditions assurent que l'église tréviale de Saint-David ou se font toujours toutes les fonctions curiales, était la première et plus ancienne église paroissiale : que celle de Redenné doit postérieurement son établissement à une image miraculeuse de la vierge qui, par des événements singuliers, manifesta vouloir être invoquée à l'endroit où est cette église paroissiale. Ce qu'il y a de certain, c'est que vers la fin du quatorzième siècle, Pierre de Terre, seigneur de Rosgrand, reçut près la croix, sous les murs de l'église de Redenné, la soumission de plusieurs de ses vassaux et domaniers d'y charroyer sans discontinuer les pierres de taille et matériaux de son lieu de Kerloganos ; ses domaniers au dit Kerloganos se chargeant particulièrement de six vingt charrois, pour être quittes de leurs usurpations aux dits matériaux. Par le même acte, le dit du Terre aumône une année des convenants lui dûs sur ses terres joignants la dite église, outre cinq années de son droit de coutume et havage de Saint-Pierre Kerloganos, le tout pour aider à l'édification de la chapelle de Notre Dame (dite de Lorette) que faisait construire Marguerite de Guer, épouse du dit du Terre, héritière de Guillaume de Guer. Les seuls enfeux existant en cette église paroissiale de Redenné et construits dans la longère coté de l'évangile de cette église, sont propres à la maison de Rosgrand.

Ces droits à Redenné et autres premières prééminences de cette terre, dans l'ancienne église de Saint-Pierre Kerloganos, dans les chœur et sanctuaire des églises de Saint-David, de l'abbaye Blanche et autres chapelles, (1) indiquent les sépultures et armoiries de plusieurs familles connues et distinguées par

(1) Les droits et prééminences de la seigneurie de Rosgrand dans l'église de Saint-David, sont décrits dans un procès-verbal rapporté par les notaires de Quimperlé, le 26 décembre 1762.

Les droits et prééminences de la même seigneurie dans l'église des Dominicains de Quimperlé, sont réglés par un accord intervenu en 1768, entre M. de Rosgrand et le marquis de Tinténac, baron de Quimerc'h. (Acte du 19 mars 1768. au rapport de Moreau, notaire à Quimper).

leurs services auprès de nos ducs, et que lors de la dernière réformation étaient entièrement éteintes ou sorties de cette province. Sur d'anciens édifices au chef-lieu, sur la chapelle dans les bois et aux dépendances de Rosgrand, se sont trouvés et s'y voient encore de très belles, fort grandes et anciennes sculptures et pierres représentant, l'une un lion assis et couvert d'un casque soutenant un écu d'hermines ou de Bretagne. Une autre pierre sur la fontaine dans le bois de Rosgrand, représente un écusson party *d'hermines accolé d'un autre portant, au premier, d'or semé de fleurs de lys d'azur, au canton de gueules* ; au second *pallé d'or et de gueules de six pièces* ; on tient que ce sont les armes d'une duchesse de Bretagne, que l'on croit être Françoise d'Ambroise, femme du duc Pierre deux, laquelle avait et céda un droit sur cette terre, dont la situation est saine et agréable, et y a passé quelques temps avec Yves de Pont-Sal, évêque de Vannes, dont une très grande pierre y porte ses armes, qui sont un écu *d'argent à la fasce de gueules chargée de trois besants d'or, accompagnée de six hermines de sable, trois en chef et trois en pointe*. Cet écu est soutenu par deux figures de grandeur d'enfant, et couronné d'une crosse et d'une mitre. Cet évêque y avait occasion d'y voir souvent des dominicains qu'il aimait, et dont il avait pris l'habit en leur maison dite l'abbaye de Blanche en cette paroisse de Redenné. Une quatrième et très belle pierre plus ancienne que les deux dernières représente un écu renversé portant les armes de la maison de Rohan et ses anciennes alliances, notamment avec la maison de Navarre, et au surplus est soutenu par deux lions et couronné d'un casque. Plusieurs autres grandes pierres représentent aussi en relief des écus *d'azur à sept macles d'or, trois, trois, et un, au canton d'argent fretté de huit pièces de gueules* (1). Il s'y trouve aussi beaucoup d'autres écussons portants d'argent au lion de gueules, et autres d'anciens seigneurs de Rosgrand, mais le plus répété et qui est celui connu pour être les armes

(1) Ces armoiries sont-elles de la famille de Guer ?

particulières de cette terre porte, *d'hermines, quatre, trois, trois, et un : trois des hermines des second et troisième rangs entourées de trois cercles où anneaux de gueules posés deux et un* (1).

Les armes de la terre de Kerguèvre sont *d'argent au cerf passant de sable onglé et boisé d'or*. Depuis la réunion de ces deux terres, ces deux derniers écus accompagnent souvent les armes du seigneur actuel, qui sont *d'azur au lys naturel d'argent au chef d'or chargé d'une croix pattée de sable*. Au sud-ouest de Rosgrand est le village de Saint-Ihuel, en dépendant, au nord et près duquel était une très-ancienne chapelle sur un terrain nommé Roz-Verret, ou le coteau du cimetière ; lequel joint les bois fort étendus de Rosgrand, dans lesquels est, sous un rocher, une chambre dite l'hermitage ou suivant la tradition habitait saint-Ihuel ou Saint-Tuel qui, les jours de fêtes, venait instruire le peuple en cette chapelle, près l'emplacement côté du nord de laquelle a été bâtie une petite métairie dite Loverret-Saint-Ihuel, ou le lieu du cimetière de Saint Ihuel. Peut être, lors de quelques maladies, ou à la suite de quelques actions inhumaines on a plusieurs corps en cet endroit. Son nom le fait croire, avec d'autant plus de fondement, que les anciens de ce village ont rapporté qu'on avait vu souvent des lumières autour des ruines de la chapelle. On sait que ces phénomènes électriques, connus sous les noms de feux follets, sont toujours miraculeux pour les gens de campagne. Ceux de cette paroisse sont dans l'usage immémorial de dire des *pater* suivis de *de profundis*, quand ils passent, surtout la nuit, dans des chemins de traverse, qui depuis un endroit nommé pont Patirau, vien-

(1) Ces armoiries sont celles que l'armorial de l'Arsenal donne à la famille DU TERRE : *d'hermines à trois annelets de gueules* (Pol de Courcy, nob. de Bretagne 2^e édit., page 425). — Le procès-verbal cité dans la note p. 162, donne pour armoiries particulières de la terre de Rosgrand : *d'argent au cerf passant de sable*, etc.

(2) Le musée archéologique de Quimper possède une pierre portant les deux écussons.

nent dans les plaines de Roscasquen qui aboutissent au levant à la chapelle dite l'Hôpital percé. C'est exactement l'endroit où, l'an mil trois cent quarante deux pendant le siège d'Hennebont, Gauthier de Mauny, avec trois mille hommes d'élite, rencontra Louis d'Espagne, qui à la tête de six mille hommes, venait au secours de Charles de Blois contre la comtesse de Monfort assiégée à Hennebont. On sait que des six mille hommes commandés par Louis d'Espagne, il n'en échappa que trois cents avec ce prince, qui, dans cette action, perdit son neveu Alphonse. Tout le reste fut tué dans le combat ou assommé par les paysans du pays. Les descendants de ceux-ci en conservent le souvenir par ces pater et de profundis. Cette chapelle de l'Hôpital percé fut l'endroit où l'on rassembla les blessés; les restes d'argent et secours donnés à ces derniers morts ou guéris, contribuèrent à l'édification de cette chapelle, qui est sur le bord au nord du grand chemin de Quimperlé à Pont-Scorff et Hennebont, à une petite lieue à l'ouest de l'église de Saint-Pierre, où ont été trouvés, en terre, quelques armures anciennes, y laissées peut-être par les troupes de Gauthier de Mauny, ou enterrées avec quelques uns des vaincus.

A un quart de lieue du dit lieu de St.-Pierre Kerloganos, et au nord et près le bourg de Redenné, se trouve la plaine du Vaguer; c'est le terrain plat le plus étendu des environs. On y distinguait et on y voit encore, des marques d'anciennes circonvallations très-étendues, et formant quelques parties de retranchements, qui annoncent un très ancien camp. On y trouva en 1771, en formant des fossés, une urne d'une terre grise très-dure et très-épaisse. Elle contenait des cendres, quelques ossements d'oiseaux ou de poulet, et une espèce de croix composée de balles de cuivre réunies et soudées. Cette plaine, la seule qui soit voisine de la rivière Ellée, et la seule du pays où une armée considérable ait pu s'étendre, pourrait être celle, où l'an huit cent dix-huit, Louis Le Débonnaire, empereur d'Occident et roy de France, fils de Charlemagne, établit son camp, comme dit l'histoire, sur les bords de la

rivière Ellée en Bretagne. Ce fut en ce camp d'été que les seigneurs Bretons consternés de la défaite de Morvan, leur souverain, se rendirent aux pieds de l'Empereur, et en acceptèrent toutes les conditions qui leur furent imposées. M. Joly de Rosgrand, sénéchal de la sénéchaussée de Quimperlé et propriétaire du Vaquer, y forma, sur la fin du dernier règne, cinq établissements et métairies fort étendues. Pendant les années 1771, 1772, 1773, la disette et la cherté des grains furent excessives. Le riche laboureur gardait ses grains pour les vendre et n'employait aucuns journaliers ; quoique ceux-ci offrissent leurs journées pour leur simple nourriture. Ce magistrat touché de la misère qui régnait en cette paroisse et en celle de Quimperlé, réunit toutes ses ressources, et occupa pendant les mauvaises saisons de ces années et des deux suivantes, toutes les familles infortunées et particulièrement celles des pauvres laboureurs. Il les paya en argent et en pain où à leur option, et suffisait particulièrement aux besoins des femmes et des enfants. Les jours de distribution qu'il allait faire lui-même, lui offraient l'aspect attendrissant d'hommes épuisés et décharnés ; plusieurs desquels voulaient se jeter à genoux, et lui baisaient les mains, en recevant un salaire qu'ils avaient mérité. Les avances qu'il eut occasion de faire à ces malheureux firent connaître leur bonne foy. Tous semblaient concourir à cette exactitude, en rappelant même à M. Joly de Rosgrand, des avances qu'il voulait oublier, ou compter pour rien. Le véritable laboureur, qui ne fréquente les villes que pour son commerce, est communément vertueux ; des soulagements placés à propos maintiennent sa probité, et animent sa reconnaissance. Mais que peut ce dernier sentiment, quand le défaut de bras et de forces arrête le zèle du cultivateur. Cette paroisse de Redenné n'a pas la moitié des habitants nécessaires à sa culture, toutes les terres en sont généralement susceptibles ; néanmoins de quinze nouveaux établissements y formés avec soin par M. Joly de Rosgrand, il en est cinq qui produisent en raison de quelques anciens champs annexés.

Pour les dix autres quelques considérables qu'ils soient, M. Joly de Rosgrand n'a pu trouver d'autres habitants, que des familles accoutumées à la mendicité. Le défaut de laboureur, la jalousie ordinaire et répréhensible des riverains, ont rendu inutiles non seulement ces établissements, mais encore des épreuves faites avec les succès les plus propres à encourager.

Si M. Joly de Rosgrand avait été plus heureux et plus secondé, il eut étendu sur deux à trois mille autres journaux de terre, des établissements qui auraient soutenu, au profit de l'Etat, plus de cinquante familles, propres à en partager les charges. Les travaux continuels et sédentaires de la magistrature, les procédures criminelles aussi multipliées que gratuites, ont encore arrêté ce citoyen zélé. Il se propose, quand il aura rempli le temps de son service avancé, et s'il y survit, d'aller partager ses revenus avec les cultivateurs, et d'en augmenter le nombre, en demandant au Ministre des hommes moins utilement occupés ailleurs.

Cette paroisse, quoiqu'en majeure partie du ressort de la sénéchaussée d'Hennebont, est en partie de la subdélégation de Lorient où est la juridiction de M. le Prince de Rohan sous Hennebont et en partie sous Quimperlé. On observe que la paroisse de Redenné est la dernière en cette partie, de l'usage de Brouerec, ancien territoire des Comtes de Vannes, ainsi nommé du vieux mot gaulois Brog, qui signifie pais ou canton, et de Werec ou Guerec, fils de Mactiarn, comte de Vannes dont parle Grégoire de Tours, livre 5 chap. 16. Cet usage s'étend en longueur, depuis la rivière de la Roche Bernard jusqu'à la croix qui existait autrefois près le pont de Penpont-Ellée ou terre de Vannes, faux-bourg de Quimperlé, paroisse de Redenné. Elle contient, y compris la trêve de Saint-David, douze à quinze cents communians. Cette église de Redenné, dédiée à Saint Pierre, l'est particulièrement aussi à Notre-Dame de Lorette dont on célèbre la fête le dimanche qui suit le huit septembre ; il s'y rend un peuple considérable. La fête

de l'église tréviale de Saint-David est célébrée le premier de mars, jour de Saint Aubin.

Ces deux églises sont exactement, la première à l'angle nord-est, la seconde aux bords sud-ouest de la paroisse. Il a souvent été question de les réunir en n'en faisant qu'une (au centre, vers le moulin à vent de Rosgrand), où le service spirituel serait plus à la commodité des paroissiens. Le couvent des Jacobins ou abbaye de Blanche, rendrait toujours subsidiairement ses services ordinaires aux habitants du Bourgneuf et de la terre de Vannes, faux-bourgs de Quimperlé, en Vannes. Ce qui est relatif à cet abbaye de Blanche où est inhumé l'un de nos ducs, a plus de rapport à Quimperlé et ne rentre pas dans le cadre de cette notice (1).

Après la lecture de cette intéressante notice, il est donné communication d'une note de M. le comte de St-Luc, par laquelle il informe la Société qu'il a découvert en 1875, dans les démolitions de la ferme de Quilliou, en la commune de Plogastel-Saint-Germain, un écusson carré en pierre portant : écarleté, au 1 et 4, d'*hermines*

(1) C'est sans doute pour la même raison que l'auteur de la notice ne parle pas du prieuré de Bonne-Nouvelle dépendant de l'abbaye de Ste-Croix de Quimperlé.

Je crois utile de compléter cette notice par quelques mots sur ce prieuré. En 1770, Dom Pierre-Josse Voyez, prêtre, religieux bénédictin et procureur de l'abbaye, royale de Saint-Ricquier, diocèse d'Amiens, fut nommé prieur conventuel et régulier du prieuré de Bonne-Nouvelle, et par acte du 10 décembre 1770, aux rapports des notaires de Quimperlé, il rendit aveu des maisons, terres et héritages composant ce prieuré qu'il déclarait tenir en proche fief, mais seulement à devoir de prières et oraisons à très-haut et puissant seigneur Jules Hercule de Rohan, prince de Rohan et de Guémené, etc., etc.

Dans cet aveu il est fait état : de la *chapelle dite de Bonne-Nouvelle ou du Recluz avec le petit jardin y attenant, borné au nord par la rue des Vignes, et au midi par la rue du Recluz ou de Bonne-nouvelle* le tout contenant environ un quart de journal, et de rentes peu importantes sur quelques maisons, situées près du prieuré ; mais le prieur avait le droit de prendre et percevoir la *dixme, savoir de trente-trois gerbes, deux et la troisième à M. le Recteur de la paroisse de Redené,* depuis le ruisseau Menguer jusqu'au Pont-Ellé, en la ville de Quimperlé.

au croissant de gueules en abime, surmonté d'un écu d'or chargé de trois tourteaux de gueules 2 et 1 ; au 2 et 3, d'azur au sautoir tréflé d'or.

M. de Saint-Luc ajoute que ces armes qui sont celles des familles de Kymerc'h et Le Barbu, rappellent l'alliance qui eut lieu, a la fin du XV^e siècle, entre ces deux familles, par le mariage de Charles de Kymerc'h ou Keymerc'h, seigneur dudit lieu, du Hautboys et de la Rocherousse, avec Jehanne Le Barbu.

Cette dernière devait être fille de Jehan Le Barbu, sire du Quilliou, écuyer du duc de Bretagne en 1453. Elle apporta à son mari la terre et seigneurie du Quilliou, que ses aïeux possédaient de temps immémorial. Elle vivait encore en 1481 et mourut avant 1491, ainsi que le prouvent plusieurs titres des archives du Guilguiffin. De son union avec Charles de Kymerc'h naquit un fils, Thebault de Kymerc'h, seigneur du Quilliou,

Les armes propres des Kymerc'h étaient d'*hermines au croissant de gueules en abime*, mais ils ont quelquefois brisés ces armes d'un *écu d'or à trois tourteaux de gueules* qui sont les armes du Hautboys, dont ils étaient seigneurs.

M. le comte de Saint-Luc, qui étudie avec le plus grand zèle l'histoire et les antiquités du canton qu'il habite, si riche en souvenirs du passé, ajoute à cette communication, l'annonce de la découverte qu'il vient de faire de débris romains, à 500 mètres du château du Guilguiffin, en la commune de Landudec. Il n'a pas encore trouvé de substructions d'habitations, mais les débris de poteries abondent, et il s'est rencontré parmi ces débris, un denier de la République romaine,

dont M. de Saint-Luc fait hommage au Musée départemental d'archéologie. Cette pièce d'argent porte :

ANT. (*Antonius*) III VIR (*triumvir*) R. P. C. (*Reipublice constituende*). Galère prétorienne.

Rev. LEG. VIII (*Legio octava*). Une aigle entre deux enseignes.

M. le président remercie M. de Saint-Luc de son intéressante communication, et exprime le vœu qu'il fasse bientôt connaître à la Société, le résultat des utiles recherches qu'il a entreprises dans la commune de Landudec.

La parole est ensuite donnée à M. de Montifault pour lire la note suivante de M. Ledoze, sur une inscription bretonne qui a été récemment l'objet d'un travail de M. de la Villemarqué.

PEDEDALEDAN.

Dans la séance du 19 août dernier, M. le Président a communiqué une note relative à l'inscription placée au bas d'une statuette trouvée en 1860 dans la Seine au Pont-aux-Changes.

Je ne crois pas bonne l'interprétation qu'il en a faite, et néanmoins je pense que cette inscription est bretonne ; que la troisième et la cinquième lettres sont bien des *d*, et que la troisième avant-dernière est aussi un *d*, quoique d'une autre forme. D'abord j'ai pris cette dernière pour un *s*, mais le mot breton qui en résultait péchant contre l'orthographe, je suis persuadé que c'est bien un *d*.

Pas de doutes pour toutes les autres lettres.

Je ne puis m'expliquer à qui s'adresserait l'injonction de prier. Est-ce au personnage représenté par la statue ? Il n'en a nul besoin, puisqu'il est dans la posture de l'homme priant avec la plus grande ferveur. Si l'on a eu intention de faire remarquer cette grande ferveur, le verbe *prier* serait à la troisième personne de l'indicatif présent, et le mot *ped* devrait être

précédé de l'article il, en breton *ez*, ou mieux *pedi ra*, il prie.

Si l'on acceptait l'interprétation du reste de l'inscription telle qu'elle est produite, il est hors de doute que le mot *ped* signifie *combien*, soit interrogatif ou admiratif, et il faudrait après lui, sous-entendre un mot, comme *s'étendent*, dont le sujet, aussi sous-entendu, serait ses prières, et alors on aurait : *combien* (ses prières s'étendent) *en long et en large*.

Mais cette périphrase de long et large, pour signifier beaucoup ou grandement, manque de justesse, soit qu'il soit question de prières ou de réputation, et elle est d'un assez mauvais goût comme celles à peu près semblables de *dru* et *serré*, *sec* et *ferme*, etc., et je ne pense pas que dans une inscription aussi brève on ait eu l'idée de se servir de périphrase.

Ensuite une faute d'orthographe est reconnue dans *ed* long qui doit s'écrire avec *h*. Une autre existe dans *a* (et), qui doit aussi commencer par *h*. Il est impossible que cette inscription ait été écrite avec toutes ces imperfections. Il y a donc tout lieu de penser que *Pededaledan* doit offrir un autre sens et que les lettres qui le composent doivent recevoir une autre combinaison. Voici celle qui s'est présentée naturellement à mon esprit :

Peded al e dan

Priez comme le celui ou icelui, et en français moderne comme lui.

Peded est l'impératif pluriel du verbe *pedi*, prier. *Al* est un terme de comparaison toujours en usage. *E* est article et *dan* ou *dezan* se trouve dans tous les dictionnaires pour signifier celui. Voyez Grégoire de Rostrenen au mot *comme*, infra (1).

(1) *Al*, terme de comparaison qui signifie *comme*. Il est possible que ce soit une contraction du mot *eval* ou une forme du mot *el* qui s'emploie dans le dialecte de Vannes, mais il est incontestable que les latins en ont tiré leur mot *alter*, d'où est venu le français *autre* qui est aussi un terme de comparaison. Le mot *autour* qui vient aussi de *alter* et *tantum* signifie *autre*, *aussi*, *grand*. Dans le breton, *al* est souvent accompagné d'un autre mot comme *gement* ou *gehyd*. Mais il est certain que dans les environs de Quimperlé, où la langue a beaucoup de rapport avec le dialecte de Vannes, il s'emploie seul et que *faire comme vous* se traduit *ober al doc'h*.

L'injonction de prier s'adresse au public, et cette statuette est une image offerte en exemple aux fidèles, comme toutes celles exposées dans les églises.

J'ai dit qu'à cause de leur différence, j'ai d'abord pris le troisième *d* pour un *s*, et j'obtenais : *Priez comme ce saint*; mais l'absence du *t* final me fait préférer le mot *lui*. C'est parce que ce *d* commence un mot, qu'il a une autre forme. C'est de ces mots *e dan* que les Latins ont fait *idem*, *eadem*.

Après cette lecture, M. Fougeray, directeur de la manufacture de faïence de Locmaria, donne communication d'une notice dans laquelle il explique pourquoi les potiers ont choisi saint Antoine pour leur patron.

NOTICE SUR SAINT ANTOINE, PATRON DES POTIERS.

On m'a souvent demandé pourquoi saint Antoine était le patron des potiers. Avant de donner à ce sujet, une explication qui ne sera pas je pense, hors de propos au lendemain d'une exposition de faïences, dont notre Société a eu l'initiative, que l'on me permette de reproduire ici les principaux traits de la vie de saint Antoine, que j'emprunte aux *Fleurs des vies des Saints*, ouvrage composé en espagnol par le R. P. Ribadeneira de la compagnie de Jésus, et traduite en français par M. René Gauthier, conseiller du roi, en 1667.

« Il y avait à Lisbonne, ville capitale du Portugal, un gentilhomme nommé Martin Boullouez, qui était marié avec une dame de bon lieu, nommée Thérèse de Tevore, dont il eut un fils nommé Ferdinand. Il fut baptisé en la grande église de Lisbonne dédiée à la Reine-des-anges, la vierge Marie, où il fut nourri petit, et y apprit à lire, parce que la maison de son père était auprès. »

« A l'âge de quinze ans, il se rendit en un monastère de chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin, nommé St-Vincent, en dehors de la ville de Lisbonne, où il fut fait profez et demeura deux ans. Ses parents et amis le visitaient souvent. Pour être éloigné de l'importunité des siens, il demanda permission d'aller au couvent de Ste-Croix de Conimbre, où il demeura quelques années. »

« A l'âge de vingt-six ans, il prit l'habit de St-François et, afin que les siens n'eussent pas moyen de l'inquiéter, sachant où il serait, il changea son nom de Ferdinand en celui d'Antoine à cause de la dévotion du lieu où il prenait l'habit qui portait ce même nom. »

« Il fut envoyé en Afrique annoncer l'évangile aux Mores. Il y contracta une maladie et s'embarqua pour retourner en Espagne, mais une tempête fit aborder en Sicile le vaisseau qui le portait; de là, il alla en Romagne, et le supérieur de l'ordre de Saint-François lui commanda d'exercer la profession de prédicateur. Il lut la théologie dans les villes de Montpellier, en France, et de Boulogne et de Padoue, où il fit de nombreux miracles. Il trépassa le treizième jour de juin l'an 1231, âgé de trente-six ans. »

Il y a dans les Bollandistes certains détails relatifs à la vie de saint Antoine, qui ne sont pas rapportés dans l'ouvrage dont je viens de citer des extraits. On y trouve entre autres choses le récit d'un miracle dont voici l'analyse :

« Un soldat de Sauve-Terre, nommé Aleardin, élevé dans les ténèbres de l'hérésie, avait entendu raconter des choses admirables de ce père. Or un jour qu'il était venu à Padoue avec sa femme et sa famille, se trouvant à table en compagnie d'autres personnes, il parlait avec elles des miracles de saint Antoine. Comme ses compagnons affirmaient qu'Antoine était véritablement un saint, Aleardin ayant vidé le verre qu'il tenait à la main, s'écria : « Si celui, que vous prétendez être saint, empêche ce verre de se briser, j'ajouterai foi à ce que vous essayez de me faire croire. » Et ce disant, du siège où ils étaient assis

pour dîner, il lança son verre sur le pavé. Mais, ô miracle ! Le verre résista au choc de la pierre, et demeura intact. à la vue d'un grand nombre de personnes qui se trouvaient sur la place voisine. »

« Converti par ce miracle, le soldat se précipita sur le verre demeuré intact ; et l'ayant emporté, il raconta en détail aux frères (franciscains) tout ce qui avait été dit et ce qui s'était passé. Ayant ensuite dévotement confessé ses péchés, il accomplit avec humilité la pénitence qui lui fut imposée, et devenu fidèle disciple du Christ, il prêchait constamment ses mérites. » (1)

C'est très-probablement ce miracle qui a porté les ouvriers potiers à prendre saint Antoine-de-Padoue pour patron.

La fête de saint Antoine s'est conservée à peu près dans tous les centres de fabrication de faïences et de poteries.

En Lorraine, la veille de saint Antoine, les potiers mettent un bouquet devant sa statue placée dans une niche. Le lendemain il y a banquet et bal.

A Nevers, qui a compté jusqu'à douze fabriques, les ouvriers se réunissent et font une cotisation pour célébrer la fête. Pendant la grand'messe qui se chante à cette occasion, une

(1) « Voici le texte de ce miracle :

« Miles quidam de Salva-Terra, Aleardinus nomine, cum ab ineunte discretionis tempore foret hæreticâ pravitate delusus, auditis mirabilibus dicti patris [Antonii], die quâdam cum uxore et familiâ Paduam veniens, constitutus in mensâ, cum prandentibus ceteris super miraculis S. Antonii conferebat. Asserentibus autem illis illum fore sanctum Dei, evacuato quem manu tenebat cyatho vitreo, in hæc verba prorupit : « Si cyathum istum inconcussum servaverit, quem vos sanctum asseritis, vera fore cetera fatear quæ de ipso mihi persuadere contenditis ; projecit que de solio in quo consederant ad prandendum, super pavementum cyathum. Dictu mirabile ! Collisum lapidi vitrum restitit ; et, videntibus multis in plateâ prope astantibus inconcussum permansit. »

« Quo viso miraculo, pænitiâ ductus, ad vitrum impiger miles ipse prosiluit ; illæsum que secum perferens, quæ dicta vel facta fuerunt cuncta per ordinem fratribus enarravit. Facta ergo devote confessione peccaminum, injunctam sibi pænitentiam humili devotione suscepit ; et fideliter adhærens Christo virtutem ejus constantissime predicabat. »

— Rolland. T. II. p. 721, N° 68.

procession a lieu dans l'intérieur de l'église. Le plus ancien des potiers de la ville, portant un bouquet à la main, ouvre la marche, précédant le brancard sur lequel est déposée la statue du saint. Le soir, vêpres, banquet et bal.

A Quimper, le jour de la fête de saint Antoine; un bouquet est offert au patron ; une cotisation est faite entre les ouvriers, pour payer le lendemain la messe et les *binious* qui doivent les faire danser. A Rouen et à Quimper, au dernier siècle, les amendes infligées aux ouvriers dans le cours de l'année, pour quelque infraction au règlement, étaient inscrites sur un registre et versées à la caisse pour être utilisées le jour de la fête de leur saint patron.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre qui lui a été communiquée par M. Blain, inspecteur d'Académie, et dans laquelle, M. Quéré, instituteur à Carhaix, signale une découverte de ruines romaine qui vient d'être faite à Carhaix ; voici le texte de cette lettre :

« Le sieur Gille Rivoal, jardinier à Carhaix, est venu me prévenir qu'il avait mis à découvert une ruine romaine dans son jardin, configu à l'école communale des filles. Je me suis immédiatement rendu sur les lieux, et voici un résumé de ce que j'ai vu :

« Une excavation d'une longueur de 2^m.90 et d'une hauteur de 0^m.75. Les fouilles n'ayant pas été continuées, je ne puis dire si la cavité est carrée ou rectangulaire. Le parquet et les parois sont en une composition rougeâtre, pareille à celle des briques des tuyaux et des tuiles que j'y ai aussi vus. Il y a des briques carrées, de 0^m.12 de côté, sur 0^m.04 d'épaisseur. D'autres sont à rebords : largeur, entre les rebords : 0^m.21 ; celle de chaque rebord est de 0^m.02 ; longueur inconnue, attendu qu'aucune n'est intacte. Je ne puis au juste préciser leur forme, qui me paraît légèrement courbe on peut-être cylindrique. Il me sem-

ble avoir remarqué au fond des fouilles quelques tuiles en forme de dos d'âne. Quelques tuyaux, ou plutôt des parallélipèdes, dont deux remplis de terre, sont intacts : longueur, 0^m.30 ; largeurs intérieures : 0^m.15 et 0^m.08 ; épaisseur de la brique, 0^m.02. Les débris de quelque-uns de ces tuyaux sont fortement marquer de suie à l'intérieur. Des débris paraissant composées de chaux et sable, sont enduits d'une couche lisse où sont tracés des bandes et des dessins de diverses couleurs, blanc, rouge, vert, etc. Des os, des coquillages, des clous. »

« Enfin, une lance romaine assez bien conservée, mesurant 0^m.35 de l'extrémité du manche, qui n'est pas complet, jusqu'à la pointe. »

M. le Président remercie M. l'inspecteur d'Académie de l'intérêt qu'il veut bien prendre aux travaux de la Société ; il adresse aussi des remerciements à M. Quéré, et exprime l'espoir que par ses soins quelques-uns des objets provenant de la découverte qu'il a signalée, le premier, pourront être conservés pour le Musée départemental d'archéologie.

M. Flagelle communique à l'assemblée une monnaie d'or de l'Empereur Gratien, trouvée au village du Quéau, sur le bord d'une voie romaine, dans la commune de Locmélard, canton de Sizun (Finistère), et qu'il consent à céder au Musée au prix d'acquisition.

L'offre de M. Flagelle est acceptée avec reconnaissance ; voici la description de cette monnaie :

D. N. (dominus noster) GRATIANVS P. F. (pius felix) AVG.
Son buste diadémé à droite avec le paludament.

Rev. — VICTORIA AVGG. (augustorum).

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
V. DE MONTIFAULT.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME IV.

Liste générale des membres de la Société archéologique du Finistère.

Séance du 3 juin 1875. — LE SIEUR DE ROMÉGOUX TUÉ AU SIÈGE DE CROZON EN 1594, par M. de Brémond d'Ars. — FOUILLES DE BAGATELLE EN LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, près Morlaix, par M. E. Puyo. — Redevances bizarres de la seigneurie de Tréanna. (Le dîner du seigneur), par M. F. Audran. — Monuments et traditions des communes de l'Ile-de-Batz de Carhaix, de Landunvez et de Saint-Pol-de-Léon, par MM. Le Bras, Quéré, Masson et Le Goff (frère Paul de Jésus), instituteurs. — Admission comme membres de la Société, de MM. E. Puyo, maire de Morlaix, Cloarec, greffier du tribunal civil de Quimper, Quintin de Kercadio, capitaine de gendarmerie à Quimper, Pavot, sous-intendant militaire, Le Doze, propriétaire à Clohars-Carnoët, de Chabre, avocat, Jules Dufeigna, Bolloré, négociant, Jézéquel et Lamarque, propriétaires à Brest, Lester, Eugène, négociant au Faou et Jory, Raymond, négociant à Bordeaux 11.

Séance du 1^{er} juillet 1876. — L'INCENDIE DE RENNES EN 1720, par M. R.-F. Le Men. — Monuments et traditions des communes de Plougourvest, Loc-Mélard et Plouguin, par MM. Cornec, Kervren et Mingam, instituteurs. — Nomination de M. Th. Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut, comme président de la Société archéologique 33.

Séance du 19 août 1876. — Nomination de M. Antoine Créac'hcadic, comme trésorier de la Société. — DÉCOUVERTE DE MONNAIES BARONNALES ET AUTRES, près Quimperlé, par M. Audran. — Monuments et traditions des communes de Roscoff (section de Santec), de Saint-Divy, de Plougar, de

Plouescat et de Carantec, par MM. Euzen, Riou, Simon, Guirriec et Le Sann, instituteurs. — Communications diverses relatives à la découverte d'un poste gallo-romain, près la chapelle de Tronouën, en la commune de Saint-Jean-Trolimon. —

NOTE SUR UNE INSCRIPTION BRETONNE TROUVÉE DANS LA SEINE A PARIS, par M. Th. Hersart de la Villemarqué. — Dons faits au Musée départemental d'archéologie, par MM. Cornec, instituteur à Plougourvest, Guyhot, propriétaire, Jézéquel, de Brest, le docteur Vaucel, de Brest, Daoulas, employé de la marine, Bourassin, Le Goarant de Tromelin, Henri et Jacques de Morgan, de Blangy-sur-Bresle, Xavier de Blois, Etienne, Prosper Hémon, James Miln, l'abbé de Kernaëret, Madame Messanot, de Quimper, Jean, fils, mécanicien à Quimper, V. de Montifault, J. Prouhet, notaire à Trégunc, Gaubert, conseiller général et de Brémond d'Ars. 50.

Séance du 28 octobre 1876. — Radiation du nom de M. Duchatellier de la liste des membres de la Société archéologique du Finistère. — COMMENT LES MARINS DE BÉNODET FAISAIENT LE COMMERCE AU XVI^e SIÈCLE, par M. R.-F. Le Men. — Dons faits au Musée d'archéologie par M. H. de la Villemarqué. — Découvertes d'objets antiques à Saint-Nazaire, par M. Kerviler. — Inscription de la cloche de Lampaul-Guimiliau et autres communications archéologiques, par M. l'abbé Abgrall. — Admission comme membres de la Société, de MM. Fourrier, commandant de gendarmerie à Quimper, Le Gall Lassalle, sous-préfet de Châteaulin, Devaux, lieutenant au 118^e, et de Brémoy, directeur du télégraphe à Quimper. 73.

STATISTIQUE MONUMENTALE DU FINISTÈRE (*époque celtique*), par M. R.-F. Le Men. 73.

Séance du 13 janvier 1877. — Rejet d'une demande de M. Duchatellier. — LES LÉPREUX ET LES CACOUX DE LA BASSE-BRETAGNE, par M. R.-F. Le Men. — NOTE SUR LE SIEUR DE ROMÉGOUX, par M. Pol de Courcy. — Admission de MM. Serret, propriétaire à Quimper, et Jégou, juge de paix à Lorient,

comme membres de la Société. — Dons offerts au Musée départemental d'archéologie, par Madame Kerloc'h, de Quimper, Ch. de Jacquelot, le comte de Saint-Luc, du Guilguiffin, de Brémoy, directeur du télégraphe, à Quimper, Plateau, peintre à Quimper et Mademoiselle Le Duc, de Kergloff. 137

Séance du 3 mars 1877. — Lettre écrite à M. Duchatellier. — M. Audran, délégué par la société, pour assister aux lectures de la Sorbonne, à Paris. — NOTICE SUR LA PAROISSE DE RÉDÉNÉ, par M. F. Audran. — Découvertes d'anciens monuments dans les communes de Plogastel-Saint-Germain et de Landudec, par M. de Saint-Luc. — NOTE SUR UNE INSCRIPTION BRETONNE, par M. Le Doze. — NOTICE SUR SAINT ANTOINE, PATRON DES POTIERS, par M. Fougeray. — Découverte d'une habitation gallo-romaine à Carhaix, par M. Quéré, instituteur. — Monnaie d'or de l'empereur Gratien, cédée au Musée par M. Flagelle. 157

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Errata. — Page 69, ligne 12, au lieu de 50, lisez *Gr.* — Même page, ligne 16, au lieu de *trwz*, lisez *trwy*. — Page 153, ligne 21 et p. 154, ligne 2, au lieu de *Proxède*, lisez *Praxède*.
